



African Forest Forum

Une plate-forme pour les acteurs du secteur forestier en Afrique



Certification forestière en Afrique: réalisations, défis et opportunités

Demel Teketay, Marie M. Mbolo Abada,
Severin K. Kalonga et Olivier Ahimin



Certification forestière en Afrique: réalisations, défis et opportunités

Teketay D.

Mbolo Abada M.M.

Kalonga S.K.

Ahimi O.

© African Forest Forum 2016. Tous droits réservés. African Forest Forum. Avenue, Gigiri. P.O. Box 30677- 00100, Nairobi, Kenya. Tel: +254 20 722 4203. Fax: +254 20 722 4001. Site web: www.afforum.org

Photos de couverture avant: forêt décidue au nord Benin (gauche), forêt dense au sud-ouest Ghana (milieu), récolte de bois dans la forêt dense au sud-ouest Ghana. Permission: Enoch Gbènato Achigan-Dako

Photo de couverture arrière: coucher du soleil dans le delta d'Okavanga au Botswana. Permission: Demel Teketay Fanta

Citation: Teketay D., Mbololo A. M. M., Kalonga S. K. and Ahimin O. 2016. Certification forestière en Afrique: réalisations, défis et opportunités. African Forest Forum, Nairobi, Kenya. 172p.

Avertissement

Les terminologies utilisées et les données présentées dans cette publication ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Forum Forestier Africain sur le statut juridique ou les autorités de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de leurs frontières ou les limites de leur système économique ou de leur niveau de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit dûment citée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Forestier Africain.

Traduit de l'Anglais par: New Alliance Publishers.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	vii
Liste des figures	vi
Sigles et abréviations	ix
CHAPITRE 1. Introduction	1
CHAPITRE 2. Objectif Du Livre Et Rédaction	5
CHAPITRE 3. Brève Historique Sur La Certification Forestière	7
CHAPITRE 4. Systèmes De Certification Forestière	10
Forest Stewardship Council (FSC)	10
Programme de Reconnaissance des Systèmes de Certification Forestière (PEFC)	21
Mécanisme Africain d'Ecoetiquetage (AEM)	34
Association Pan-Africaine de Certification Forestière (PAFC) du Gabon	37
Association Pan-Africaine de Certification Forestière du Cameroun	42
Autres Systemes de Certification Forestière	42
CHAPITRE 5. Organismes D'accréditation Et De Certification	43
Accréditation et Procédures d'Accréditation	43
Rôle des Organismes d'Accréditation	43
Organisme de Certification	44
Rôle des Organismes de Certification	46
CHAPITRE 6. Normes Et Processus D'elaboration De La Certification Forestière	47
Types de Normes	47
Processus d'Élaboration des Normes de Certification Forestière	48
CHAPITRE 7. Conditions Propices À La Certification Forestière	54
Politique/Législation et Exigences Institutionnelles	54
Capacité de Promotion de la Certification Forestière	57
Commercialisation des Produits et Services Certifiés	59
CHAPITRE 8. Certification Forestière Dans La Pratique	63
Processus Impliqués dans la Certification Forestière	63
Approche Modulaire	73
Certification de Groupe	74
Certification des Forêts Gérées à Petite ou a Faible Intensité (SLIMF)	74

Certification Forestière pour les Services Écosystémiques.....	75
Suivi des Exigences des Produits Forestiers Certifiés	76
État Global de la Certification Forestière.....	77
CHAPITRE 9. Contributions De La Certification Forestière	82
Contributions Économiques.....	82
Contributions Environnementales.....	84
Contributions Sociales	85
Contributions Transversales	87
CHAPITRE 10. Etat De La Certification Forestière En Afrique	89
Efforts Passés et Actuels de Certification Forestière	89
Perceptions des Acteurs et du Gouvernement	116
Marchés pour les Produits et Services Forestiers Certifiés	119
Coût de la Certification Forestiere	119
Analyses FFOM des Efforts Passés et en Cours dans la Certification Forestière	121
Pays Nécessitant un Appui dans l'Élaboration des Normes	125
CHAPITRE 11. Conclusions Et Recommandations	126
Conclusions	126
Recommandations	129
REMERCIEMENTS	132
RÉFÉRENCES	133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principes et Critères d'Intendance Forestière du FSC	14
Tableau 2: Superficie forestière certifiée FSC par région dans le monde.....	18
Tableau 3: Certificats FSC par type de propriété	19
Tableau 4: Certificats FSC par biomes	20
Tableau 5: Certificats FSC par type de forêt.....	20
Tableau 6: Certificats FSC par régime foncier	20
Tableau 7: Superficie de forêts certifiées PEFC par région dans le monde	32
Tableau 8: Les procédures définies de l'accréditation	44
Tableau 9: Les processus impliqués dans la certification forestière	64
Tableau 10: Superficies de forêts certifiées FSC* et nombre de certificats de gestion forestière (GF) en Afrique	110
Tableau 11: Certificats de Chaîne de Contrôle (CoC) FSC en Afrique	110

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Distribution des forêts certifiées FSC par région dans le monde	19
Figure 2: Le logo FSC contenant une tique (coche), un symbole d'arbre et le sigle FSC. .	21
Figure 3: La nouvelle marque mondiale: Des Forêts Pour Tous Pour Toujours lancée par le FSC le 30 Avril 2015	21
Figure 4: Membres, systèmes approuvés et distribution des certificats.	32
Figure 5: Logo du PEFC comportant les différentes composantes.	33
Figure 6: Le logo développé pour étiqueter les produits et services certifiés par l'AEM ..	37
Figure 7: Papiers certifiés FSC (A) et matériaux d'emballage pour les produits laitiers (B) vendus à Gaborone, Botswana (photo par Demel Teketay).	62
Figure 8: Le processus de CF impliquant l'accréditation, la certification et l'étiquetage ..	63

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAS	Académie Africaine des Sciences
AB	Organisme d'Accréditation
ABC	African Business Community
ACSD	Comité Africain sur le Développement Durable
AEM	Mécanisme Africain d'Eco-étiquetage
AFF	African Forest Forum
AFORNET	Réseau Africain de Recherche Forestière
AGREF	Associação pela Gestão Responsável das Florestas em Moçambique
AMCEN	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
ARSCP	Table ronde Africaine sur la Consommation et la Production Durables
ARSO	Organisation Africaine pour la Normalisation
ASI	Accreditation Services International
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
OAB	Organisation Africaine du Bois
CUA	Commission de l'Union Africaine
BMU	Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BREEAM	Building Research Establishment Environmental Assessment Method
BV	Bureau Veritas
BWI	Building and Wood Worker's International
CAB	Organisme d'Evaluation de Conformité
CAPAFC	Association Camérounaise de Certification Forestière Pan-Africaine CAR République Centrafricaine
CASR	Sous-Région d'Afrique Centrale
CMO	Centre de Modernisation des Opérations
OC	Organisme de certification
CBFM	Gestion Communautaire des Forêts
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CCC	Certification de la Chaîne de Traçabilité

CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CES	Centre d'Excellence Sociale
CF	Council Forests
CI	Consumers International
CIFOR	Centre de Recherche Forestière Internationale
CIN	Réseau d'information des consommateurs
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées
CoC	Chaîne de Traçabilité
COFRAC	Comité Français d'Accréditation
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CSA	Association Canadiennes des Normes
CSO	Organisation de la Société Civile
CSR	Corporate Social Responsibility
CW	Bois Contrôlé
DANIDA	Agence Danoise pour le développement International
DGIS	Directorate-General for International Cooperation (UK)
RDC	République Démocratique du Congo
CE	Commission Européenne
ECOFORAF	Eco-Certification des Concessions Forestières en Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EDTA	Association Européenne de Dialyse et de Transplant
EFI	European Forest Facility (earlier Institute)
EMA	Ecomark Africa
EMS	Système de Gestion environnementale
ENGOS	Organisations Non-Gouvernementale Environnementale
UE	Union Européenne
EUTR	Règlement Bois de l'Union Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
CF	Certification Forêtère
FCS	Système/Régime de Certification Forestière
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FLEGT commerciaux	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges
GF	Gestion Forestière
FMO	Organisation de Gestion Forestière
FMU	Unité de Gestion Forestière
ForCES	Certification Forestière pour la Certification des Ecosystèmes
FPIC	Free, Prior and Informed Consent
FSC	Forest Stewardship Council
FSC-ARO	Comité d'Intendance Forestière – Bureau Regional Africain
FSS	Normes d'Intendance Forestière
GA	Assemblée Générale
PIB	Produit Intérieur Brut
GEF	Fonds Mondial pour l'Environnement
GFTN	Réseau Mondial Forêts et Commerce
GES	Gaz à Effet de Serre
GIFMA	Gestion Intégrée des Forêts du Moyen Atlas
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNT	Groupe National de Travail (National Working Group)
PPM	Programme de Partenariat Mondial
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
Ha	Hectare
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
HCVF	Forêts de Haute Valeur de Conservation
IAF	Forum International d'Accreditation
IEC	International Electrotechnical Commission
IFO	Industrie Forestière d'Ouessou
IFIA	Interafrican Forest Industries Association
IGI	International Generic Indicators
OIT	Organisation Internationale du Travail
INPROBOIS	Industrie et Production du Bois
IPADE	Institut de Promotion et d'Appui au Développement

ISC	International Steering Committee
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance
ISO	Organisation des Normes Internationales
OICB	Organisation International du Commerce des Bois
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
JPI	Johannesburg Plan of Implementation
KAMP	Key Account Management Programme
KSLA	Royal Swedish Academy of Agriculture and Forestry
KVTC	Kilombero Valley Teak Company
LEED	Leadership in Energy and Environment Design
LEI	Lembaga Ekolabel Indonesia (Indonesian Ecolabelling Foundation)
LFMU	Unité Locale de Gestion des Champs
MAI	Accroissement Annuel Moyen
MAP	Programme d'Approche Modulaire
MDGs	Objectifs du Millénaire pour le Développement
MDP	Programme de Développement des Marchés
M&E	Suivi et Evaluation
MP	Marketplace Programme
MTCC	Malaysian Timber Certification Council
NaFoRRI	Institut National de Recherche sur les Ressources Forestières
NASR	Sous-Région de l'Afrique du Nord
NCP	Personnes Ressources Nationales
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
NI	Initiative Nationale
NTFP/NWFP	Produits Forestiers Non Ligneux
NWG	Groupe National de Travail
OLB	Origine et Légalité des Bois
P&C	Principes et Critères
PAFC	Certification Forestière Pan-Africaine

PIPC	Comité Permanent des Peuples Autochtones
PCCC	Certification de la Chaîne de Traçabilité des Projets
PCIs	Principes, Critères et Indicateurs
PEFC	Programme de Reconnaissance des Systèmes de Certification Forestière
PEFCC	Programme de Reconnaissance du Comité des Systèmes de Certification Forestière
PPP	Partenariat Public Privé
PSC	Comité des Politiques et Normes
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
QAT	Quality Assurance Training
RA	Rainforest Alliance
RECs	Communautés Economiques Régionales
RFM	Gestion Forestière Responsable
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
RC	République du Congo
SBL	Société des Bois de Lastourville
SCP	Consommation et Production Durable
SCS	Systèmes Scientifiques de Certification
SDG	Groupe d'Elaboration des Normes
ODD	Objectifs de Développement Durable
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
GDF	Gestion Durable des Forêts
SGS	Société Générale de Surveillance
SLIMF	Small or Low-Intensity Managed Forest
SNBG	Société Nationale des Bois du Gabon
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SRWG	Groupe Sous-Régional de Travail
SSC	Svensk Skogs Certifiering
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
TAFMP	Tanzania Association for Forest Management and Products

TBT	Barrière Technique dans le Commerce
TEREA	Terre Environnement Aménagement (Environmental Earth Management)
TFF	Tanzania Forest Fund
TFT	The Forest Trust
TID	Trade and Industry Department (of AUC)
TLTV	Vérification de la Légalité et de la Traçabilité du Bois
TSP	Trademark Support Programme
CNUED	Convention des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
UNECA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
PNUE	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
FNUF	Forum des Nations Unies sur la Forêt
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
USA	Etats-Unis d'Amérique
USD	Dollar Américain
VLC	Vérification de la Conformité Légale
VLO	Vérification de l'Origine Légale
VPA	Accords de Partenariat Volontaire
WASR	Sous-Région Ouest Africaine
WLR	Wild Living Resources Conservancy
WSA	Woodmark Soil Association
WTO	Organisation Mondiale du Commerce
WWF	Fonds Mondial pour la Nature
WWF-CAFTN	WWF Central Africa Forest and Trade Network
WWF-CARPO	WWF Central Africa Regional Programme
WWF-EARPO	WWF Eastern Africa Regional Programme Office
WWF-MedPO	WWF Mediterranean Program
WWF-TCO	WWF Tanzania Country Office
WWF-UCO	WWF Uganda Country Office
WWF-WARPO	WWF Western Africa Regional Programme

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Les ressources forestières et les arbres hors forêts fournissent de multiples avantages et ont des répercussions directes et mesurables sur la vie des peuples et sur les économies nationales. Les forêts, les arbres dans les champs et les systèmes agroforestiers jouent un rôle important dans les moyens de subsistance des populations rurales en fournissant de l'emploi, de l'énergie, des aliments nutritifs et un large éventail de biens et services écosystémiques dans la plupart des régions du monde (Njuki et al., 2004; Kowero et al, 2009; FAO, 2014). Les forêts bien gérées ont un énorme potentiel pour contribuer au développement durable et à une économie plus verte.

Le rapport de la FAO (2014) intitulé «**État des forêts du monde: Renforcer les avantages socio-économiques des forêts**» ressort les cinq conclusions clés suivantes: (i) les bénéfices socio-économiques des forêts sont les besoins fondamentaux de l'homme et les améliorations dans la qualité de vie (besoins de niveau supérieur) qui sont satisfaits à travers la consommation de biens et services des forêts et des arbres ou sont pris en charge indirectement par les revenus et l'emploi dans le secteur forestier; (ii) le secteur forestier formel emploie quelque 13,2 millions de personnes à travers le monde et au moins 41 millions autres personnes sont employées dans le secteur informel; (iii) l'énergie du bois est souvent la seule source d'énergie dans les zones rurales des pays moins développés et est particulièrement importante pour les pauvres; (iv) les produits forestiers apportent une contribution significative à l'abri d'au moins 1,3 milliard de personnes, soit 18% de la population mondiale; et (v) une contribution importante des forêts à la sécurité alimentaire et à la santé est la fourniture de bois de feu pour cuisiner et désinfecter l'eau.

En outre, les messages clés suivants, qui sont pertinents pour la thématique du présent rapport, ont été inclus: (i) pour mesurer les avantages socio-économiques des forêts, la collecte des données doit se concentrer sur les peuples, pas seulement sur les arbres; (ii) les politiques forestières doivent aborder explicitement le rôle des forêts dans la fourniture de la nourriture, de l'énergie et de l'abri; (iii) la reconnaissance de la valeur des services forestiers, tels que la protection contre l'érosion et la pollinisation est essentielle pour une bonne prise de décision; (iv) pour répondre aux besoins croissants et évolutifs, la gestion durable des forêts doit inclure une production plus efficace; (v) favoriser l'accès des populations aux ressources forestières et aux marchés est un moyen puissant pour améliorer les avantages socio-économiques et, (vi) pour faire de réels progrès dans l'amélioration des avantages socio-économiques des forêts, les politiques doivent être soutenues par le renforcement des capacités..

Les quatre objectifs mondiaux sur les forêts, qui étaient parmi les sujets examinés en termes de progrès réalisés dans leurs réalisations par la 11^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) en 2015, sont: (i) inverser la perte du couvert forestier dans le monde grâce à la gestion durable des forêts (GDF), y compris la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et redoubler d'efforts pour prévenir la dégradation des forêts; (ii) améliorer les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts, y compris par l'amélioration des moyens de subsistance des populations dépendantes de la forêt; (iii) augmenter sensiblement la superficie des forêts gérées durablement, y compris les forêts protégées, et accroître la proportion de produits forestiers provenant de forêts gérées durablement; et (iv) inverser le déclin du développement de l'aide publique destinée à la GDF et mobiliser davantage de nouvelles et additionnelles ressources financières de toutes les sources pour la mise en œuvre de la GDF (FAO, 2014).

Malgré l'importance cruciale des ressources forestières et le plan international convenu pour mettre en œuvre les quatre objectifs mondiaux sur les forêts ci-dessus décrits, le taux mondial de déforestation est encore extrêmement élevé dans de nombreuses régions du monde (Njuki et al., 2004; GIEC, 2007; . Kowero et al, 2009; Chidumayo et al, 2011), et l'indicateur des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sur les forêts n'a pas été atteint (FAO, 2014). Au cours des dernières décennies, les ressources forestières ont été confrontées à différents problèmes, qui les ont empêchés de réaliser leur contribution potentielle au développement économique et social, ainsi que la conservation de l'environnement. Les plus importants incluent la réduction de la superficie et de la qualité des forêts, la dégradation de l'environnement des zones forestières, la perte de la biodiversité, la perte des valeurs et connaissances culturelles, la perte des moyens de subsistance des populations tributaires des forêts et le changement climatique (Njuki et al., 2004; Teketay 2004-2005; Upton et Bass, 1995; . Kowero et al, 2009; Chidumayo et al, 2011; FAO, 2014).

Comme l'ont souligné Njuki et al. (2004), divers facteurs ont un effet sur, ou façonnent le secteur forestier en Afrique. Ils vont des facteurs démographiques aux facteurs institutionnels, climatiques, sociaux et politiques. En raison de la complexité de ces facteurs, conduisant à des problèmes économiques, politiques et sociaux, il a été difficile de réaliser la Gestion Durable des Forêts (GDF) en Afrique. Cela est dû à la forte dépendance vis-à-vis des forêts pour les moyens de subsistance et les biens et services de base, tels que le bois de chauffage, le fourrage, les PFNL et l'expansion potentielle des terres pour l'agriculture. Pour ces raisons, l'utilisation des forêts est souvent maximisée sans tenir compte de la durabilité. Cette situation est encore aggravée par l'exploitation des forêts en général par de grandes sociétés étrangères détenant des concessions avec une considération indue pour la durabilité de leurs pratiques.

La plupart des gouvernements en Afrique manquent de fonds et de savoir-faire technique pour mettre en œuvre des projets d'aménagement forestier durables. Les deux problèmes des institutions forestières - les allocations budgétaires faibles et la perte de personnel - entravent les efforts visant à coordonner les activités forestières dans la plupart des pays africains. La plupart des fonds pour les projets forestiers proviennent de sources externes, ce qui rend difficile la coordination de ces projets par les pays pour en assurer la durabilité. Tout autant défiante est la pauvreté. Une bonne partie du couvert forestier est perdue à travers les activités de subsistance au niveau local par des peuples qui utilisent simplement les forêts comme un moyen de survie. Les grandes entreprises commerciales dépendent parfois de forêts. Des centaines de milliers d'hectares de forêts sont parfois détruites pour ouvrir la voie à l'agriculture commerciale, aux projets d'irrigation, au développement des infrastructures, comme les routes et les pipelines et aux activités minières.

L'exploitation forestière est l'une des causes les plus connues de la perte de forêt. Proportionnellement à la demande en produits dérivés de bois tropicaux, les compagnies forestières intensifient les activités d'exploitation forestière, en particulier dans les pays pauvres en développement. Bien que l'exploitation forestière puisse être effectuée d'une manière durable, de nombreux pays africains donnent de grandes concessions aux entreprises, qui effectuent leur travail pour le maximum d'avantages économiques et peu de considération pour la durabilité. La plupart de ces concessions sont à court terme, donnant aux entreprises moins d'incitations pour conserver et utiliser les forêts de manière durable. La corruption aggrave le problème. Les guerres et les conflits ont également joué leur rôle dans la destruction des forêts en Afrique. L'affluence des réfugiés dans les écosystèmes souvent fragiles, leur dépendance des forêts pour le bois de chauffage et les matériaux de construction a eu des conséquences négatives sur les forêts dans certaines régions d'Afrique.

Par conséquent, les problèmes forestiers sont le résultat de nombreuses causes complexes, et l'action localisée sur une seule d'entre elles les résoudront rarement (Upton et Bass, 1995; Njuki et al., 2004; Kowero et al, 2009). Bon nombre des causes qui sous-tendent la plupart des problèmes des forêts se posent en dehors des secteurs de l'industrie forestière et de la foresterie. Par conséquent, les activités à l'intérieur de ces seuls secteurs sont peu susceptibles de résoudre les problèmes forestiers. Le marché de base, les politiques et les échecs institutionnels ont tendance à pousser des groupes dans la forêt, en les marginalisant dans les zones non-forestières ou à attirer des groupes dans la forêt, à travers des profits excessifs. La plupart des échecs politiques concernent l'agriculture et le développement industriel ou sont le résultat des politiques macro-économiques inadéquates. L'effet de ces échecs peut être aggravée par la faiblesse et / ou la tenure inappropriée, l'augmentation de la population et les exigences croissantes liées aux produits forestiers, la fragmentation des forêts, l'augmentation de l'étendue des infrastructures (routes et chemins de fer), la facilité croissante de l'accès aux forêts autrefois inaccessibles ainsi que que la technologie et les compétences inappropriées appliquées à la gestion des forêts. En général, il existe plusieurs causes à un problème forestier spécifique, et ceux-ci interagissent de façon complexe et souvent imprévisible. Par conséquent, il n'est surprenant que des solutions basées sur une seule question, un acteur unique ou un outil unique échouent à alléger les problèmes forestiers.

Ces problèmes forestiers ont déclenché une préoccupation mondiale, en particulier, depuis les deux dernières décennies, alors que les pressions ont augmenté dans le reste des zones forestières, les conflits ont émergé entre les acteurs, à savoir ceux qui vivent dans les forêts, les industries forestières, les gouvernements et le grand public qui dépend de différentes façons des avantages environnementaux, sociaux et économiques fournis par les forêts.

Les approches traditionnelles, habituellement dirigées par le gouvernement face aux problèmes forestiers ont été régulatrices. En général, ces efforts se sont révélés insuffisants pour réduire soit la perte ou la dégradation des forêts. Au niveau des pays, la législation forestière peut être inadéquate pour assurer l'amélioration de la gestion des forêts alors que les règles coutumières qui régissent l'utilisation locale des forêts peuvent ne point être reconnues. Des alternatives sont nécessaires pour corriger les lacunes dans les mécanismes existants. Il est nécessaire de reconnaître la grande valeur des forêts de par le monde et pour que les nouveaux instruments à développer permettent aux propriétaires des forêts dans le monde d'obtenir la meilleur contrepartie dans un contexte de gestion durable des forêts (Upton et Bass, 1995; Nussbaum et Simula, 2005; Perera et Vlosky, 2006; van Kuijk et al, 2009).

Entre temps, l'impatience du public, en particulier en Amérique du Nord, en Europe et en Australie, avec le manque de progrès et la désillusion sur l'efficacité des initiatives forestières existantes a conduit à des réajustements pour examiner les possibilités d'approches volontaires basées sur le marché (Upton et Bass, 1995 ; Nussbaum et Simula, 2005; Perera et Vlosky, 2006). L'hypothèse derrière ces initiatives est que l'intérêt des consommateurs dans le dilemme de la forêt est forte. On admet en outre que cet intérêt peut entraîner une discrimination en faveur du bois provenant de forêts gérées durablement, et une volonté de payer un coût supplémentaire y associé. On pense aussi que l'acceptabilité publique du bois et du papier provenant de forêts gérées durablement aidera à maintenir leur part du marché contre les produits non ligneux de substitution. Ceci est basé sur l'hypothèse que le public apprécie les vertus inhérentes aux bois et produits en papier provenant d'une ressource renouvelable et étant finalement biodégradable. Cependant, l'inverse de cette hypothèse inquiète certains acteurs, à savoir que les préoccupations des consommateurs sur les conditions de la forêt peuvent entraîner une discrimination à l'égard du bois et des produits du papier que le consommateur perçoit comme dérivés de forêts gérées

de manière non durable. Ces hypothèses ont jeté les bases du développement de la certification forestière (CF).

La certification forestière a quatre paramètres clés à savoir qu'elle:

- 1) a le double objectif de: (a) fonctionner comme une incitation du marché pour améliorer la gestion des forêts; et (b) d'améliorer l'accès au marché et le partage des produits de cette gestion;
- 2) est conçue comme un instrument économique, fondé sur le marché et, en tant que telle, la participation à des programmes de certification devrait être, et est actuellement, volontaire;
- 3) prend place à travers l'évaluation de l'effet des activités forestières par rapport aux normes convenues antérieurement comme importantes et acceptables pour les acteurs; et,
- 4) est entreprise par de tiers organismes, qui n'ont aucun intérêt dans une activité forestière spécifique, qui ne sont ni acteurs désirant voir des forêts certifiées et qui peuvent assurer un jugement public indépendant et professionnel (Upton et Brass, 1995; Nussbaum et Simula, 2005).

La GDF fait également référence à la gestion responsable des forêts (GRF), comme un objectif intrinsèque de la CF. Elle vise à améliorer la qualité de la gestion forestière, c'est à dire: (i) *écologiquement appropriée* - veille à ce que la récolte de bois et des produits non ligneux maintiennent la biodiversité, la productivité de la forêt, et les processus écologiques; (ii) *socialement bénéfique* - aide les populations locales et la société en général à profiter des avantages à long terme et à fournir des incitations fortes à la population locale pour maintenir les ressources forestières et adhérer à la gestion à long terme; et (iii) *économiquement viable* - structure et gère les opérations forestières de sorte à être suffisamment rentable, sans générer de profit financier aux dépens de la ressource forestière, de l'écosystème ou des communautés affectées; la tension entre la nécessité de générer des rendements financiers adéquats et les principes des opérations forestières responsables peut être réduite grâce à des efforts pour commercialiser la gamme complète des produits et services forestiers pour leurs meilleures valeurs (FSC, 2014a).

Pour fournir aux consommateurs une garantie crédible que les matériaux et les produits proviennent de forêts dont la gestion est écologiquement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable, deux types de certificats sont délivrés par les systèmes/régimes de certification forestière (SCF), à savoir les certificats de la *gestion forestière (GF)* et de la *chaîne de traçabilité (CoC)*. Ces certificats concernent les différentes origines des produits forestiers, les étapes de la production et le progrès ultérieur des produits forestiers à travers la chaîne de valeur. La certification GF est accordée aux gestionnaires des forêts ou aux propriétaires dont les pratiques de gestion répondent aux exigences des normes utilisées par les SCF. La certification de la chaîne de traçabilité (CoC) vérifie les matériaux et produits certifiés le long de la chaîne de production et est appliquée aux fabricants, transformateurs et négociants de produits forestiers certifiés. D'autres types de certificats, examinés dans le chapitre 4 ont également émergé.

Bien que des efforts encourageants aient été et soient consentis pour promouvoir et mettre en œuvre la CF en Afrique, ces efforts, peuvent être caractérisés comme étant dispersés et non coordonnés, et les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont pas correctement documentés, rendant les analyses des efforts et résultats, l'identification des leçons positives et négatives, des lacunes, des défis/contraintes très difficiles.

CHAPITRE 2

OBJECTIF DU LIVRE ET RÉDACTION

Commanditée par le Forum Forestier Africain (AFF), l'objectif général de cette étude est de compiler et de documenter, dans une seule publication, pour l'Afrique, les informations utiles et pertinentes sur la certification forestière (CF) qui sont dispersées dans diverses sources à l'échelle mondiale, y compris dans les différentes sous-régions et pays d'Afrique, ainsi que l'examen de l'état actuel de la certification dans les différentes sous-régions d'Afrique et du continent dans son ensemble. On espère, entre autres, que cela va améliorer la compréhension des résultats obtenus jusqu'à présent dans la CF en Afrique, ainsi que permettre d'identifier les lacunes, les défis et les obstacles rencontrés et les besoins de renforcement des capacités, y compris le/ les programme (s) de formation, qui seront cruciaux dans la promotion et la mise en œuvre réussie de la CF en Afrique.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants:

- 1) revoir brièvement l'historique de la CF en évaluant et en documentant les SCF qui ont eu des impacts en Afrique;
- 2) examiner les organismes d'accréditation et de certification et leurs rôles, les normes de la CF et les processus de leur élaboration et les conditions qui leur sont favorables;
- 3) décrire comment la CF est actuellement mise en œuvre dans la pratique et résumer les différentes contributions de la CF;
- 4) examiner l'état de la CF en Afrique à travers:
 - i) l'examen des programmes / projets passés et actuels d'appui à la CF dans les sous-régions;
 - ii) l'évaluation de l'état actuel de la CF dans les différents pays / sous-régions;
 - iii) l'évaluation et l'analyse de l'étendue et de la portée de l'engagement des différents Systèmes national / régional / mondial de CF dans les différents pays;
 - iv) l'identification des types et des zones de forêts certifiées et / ou en cours de certification;
 - v) la détermination des types et nombre de certificats forestiers émis et les produits et / ou services forestiers certifiés.
 - vi) l'enquête sur la disponibilité, l'orientation et la portée des normes nationales / sous-régionales / internationales de CF;
 - vii) l'enquête sur l'existence de capacité pour la CF dans les sous-régions;
 - viii) l'évaluation et la documentation des perceptions des acteurs sur la CF et leur implication et appui dans le processus de CF;

- ix) l'évaluation de la disponibilité / des perspectives des marchés et des systèmes d'information sur le marché des produits/ services forestiers certifiés des sous- régions;
- x) la documentation des leçons positives et négatives tirées;
- xi) l'identification des lacunes, des défis et / ou des contraintes aux efforts passés et actuels à la CF dans les sous-régions;
- xii) l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) des efforts passés et actuels sur la CF;
- xiii) l'évaluation et l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités pour la CF dans les sous-régions; et,
- xiv) les recommandations viables/réalisables pour la promotion de la CF dans les sous-régions en général et les engagements de l'AFF dans la CF en particulier.

Pour atteindre ces objectifs, différentes méthodes ont été utilisées, y compris: (i) la synthèse des résultats et des informations provenant des études commanditées par l'AFF dans les sous-régions d'Afrique orientale, australe, centrale et occidentale ; (ii) l'examen et la synthèse des informations pertinentes relatives: (a) aux documents publiés (livres, périodiques, manuels, revues scientifiques, rapports), (b) aux documents inédits, (c) aux sites Web du système de certification forestière (SCF), entreprises forestière certifiées, les pays avec des produits certifiés, ainsi que ceux actifs dans la CF, les organisations offrant des formations sur la CF et celles qui étaient / sont actives dans le soutien de la CF en Afrique, et (d) d'autres ressources Internet; et, (iii) la consultation des experts et autorités responsables de la CF et les entreprises forestières certifiées.

CHAPITRE 3

BRÈVE HISTORIQUE SUR LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Les années 1980 ont connu une déforestation et une dégradation forestière rapides et sévères, avec des impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs associés, en particulier dans les pays tropicaux. Pendant ce temps, les normes ou les systèmes qui pourraient aider à résoudre ces problèmes n'existaient pas. Les gouvernements ont essayé de résoudre les problèmes mais ont échoué. Cela a ouvert un espace de dialogue entre les acteurs concernés dans le but de trouver une solution ou des solutions pour arrêter ou empêcher la déforestation et la dégradation des forêts, répandues dans le monde.

Deux principales approches politiques ont été adoptées pour gérer les ressources forestières. à savoir le «top down» et le «bottom up». Dans l'approche top-down, les fondamentaux de la politique sont formulés à des niveaux supérieurs du gouvernement, et mis en œuvre sous l'autorité du gouvernement. Le succès de ces méthodes de commandement et de contrôle dépend fortement de la force de l'organe directeur. L'approche bottom-up, d'autre part, repose davantage sur une approche participative où le public est d'accord sur la nécessité et les formes de la politique et la met en œuvre à travers la tradition, un accord de coopération ou une règle locale. Cependant, dans les sociétés modernes et complexes, des intérêts communs liant les membres des petites collectivités font défaut, ce qui entrave le succès de cette approche. Les expériences passées de l'inefficacité et des échecs des deux approches ont conduit à la troisième approche, *la certification*, qui a introduit des changements de politique par le pouvoir commercial plutôt que central ou local et utilise l'acceptation du marché plutôt que la conformité réglementaire comme un mécanisme d'application (Naka et al., 2000; Vogt et al., 2000; FERN, 2001; 2004; Cashore et al., 2003; Nussbaum et Simula, 2005; Perera et Vlosky, 2006; Yadav et al, 2007;. van Kuijk et al, 2009; EFRN 2010 ; Watts et al, 2012).

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie (appelée certificateur ou organisme de certification) fournit une assurance écrite/ une étiquette de marché qu'un produit, un procédé ou un service est conforme aux normes spécifiées, sur la base d'une vérification effectuée sur la base de procédures convenues (Upton et Bass, 1995 ; Bass et al, 2001; Barklund et Teketay, 2004; Nussbaum et Simula, 2005). *La certification forestière* est le processus d'inspection des forêts ou des formations boisées particulières pour voir si elles sont gérées selon un ensemble de normes convenues. Elle consiste à évaluer la qualité de la gestion forestière par rapport à un ensemble de principes, de critères ainsi que d'indicateurs prédéterminés et de leurs moyens de vérification. La CF donne également aux consommateurs une garantie crédible que le produit provient de forêts dont la gestion est écologiquement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable¹ (FSC, 1994a; Upton and Bass, 1995; FSC, 1998; Bass et al., 2001; FERN, 2001, 2004; Cashore et al., 2003; Meidinger et al., 2003; Barklund and Teketay, 2004; Nussbaum and Simula, 2005; Perera and Vlosky, 2006; Yadav et al., 2007; van Kuijk et al., 2009; EFRN, 2010).

Comme indiqué ci-dessus, au cours des années 1980, le grand public dans les pays développés a été sensibilisé sur la gravité de la perte des forêts, en particulier la déforestation tropicale. Frustrée par l'absence de progrès dans les efforts gouvernementaux évoqués ci-dessus, la communauté des ONG a commencé une série d'actions contre le commerce des bois tropicaux, voyant cela comme la seule façon dont elles pourraient influencer la situation. Les actions menées comprennent les

campagnes, les manifestations dans les locaux des commerçants et des détaillants ainsi que la préconisation de l'interdiction totale de l'utilisation des bois tropicaux. Certaines ONG ont estimé que l'interdiction du commerce se traduirait par une réduction du déboisement (Nussbaum et Simula, 2005).

Peu à peu, de nombreuses ONG impliquées ont compris que cela était trop simpliste puisque les forêts qui ne possèdent pas de valeur pour les populations locales sont susceptibles d'être converties à d'autres usages plutôt que d'être protégées dans leur état naturel. Les instruments positifs ont donc été nécessaires pour créer cette valeur sur le marché et la lier à une gestion responsable. Dans le même temps, à la suite des campagnes, un certain nombre de détaillants clés avait réalisé qu'ils avaient très peu d'informations sur les sources de leurs produits de bois et de papier, et ne mesuraient pas les impacts environnementaux et sociaux de leurs décisions d'achats. Ils ont vu la valeur dans un mécanisme qui leur offrirait un moyen simple et crédible de s'approvisionner en bois et en papier provenant de forêts socialement et environnementalement bien gérées. Ce fut le vivier à partir duquel l'idée de la certification de la gestion forestière et de l'étiquetage des produits connexes a émergé (Nussbaum et Simula, 2005).

Préoccupé par l'accélération de la déforestation, de la dégradation de l'environnement et de l'exclusion sociale, un groupe d'utilisateurs de bois, de commerçants et de représentants d'organisations de défense des droits de l'homme et environnementaux se sont rencontrés en Californie en 1990. Ce groupe diversifié a souligné la nécessité d'un système qui pourrait identifier de manière crédible des forêts bien gérées comme les sources de dérivés du bois produits de manière responsable. Le concept du Forest Stewardship Council (FSC) et le nom ont été inventés à cette réunion. Deux ans plus tard, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), également connu sous le Sommet de la Terre, a eu lieu à Rio de Janeiro. La CNUED a identifié trois facteurs indiquant que l'action au niveau international était nécessaire: (i) les taux intolérables de la déforestation et de la perte des avantages environnementaux, économiques et sociaux associés; (ii) les menaces à la subsistance, la culture et aux droits des habitants des forêts et des populations autochtones dans de nombreuses régions du monde qui vivent dans et autour des forêts; et, (iii) la satisfaction de la demande sans cesse croissante en produits forestiers (Nussbaum et Simula, 2005).

Le Sommet de la Terre n'a produit aucun des engagements juridiquement contraignants sur la gestion des forêts, mais elle a conduit à l'Agenda 21 et aux Principes forestiers juridiquement non contraignants. Il a également fourni un forum pour de nombreuses ONG pour se réunir et rassembler le soutien pour l'idée innovatrice d'un système non gouvernemental, indépendant et international de CF.

Suite à des consultations intensives dans dix pays pour renforcer le soutien à l'idée d'un système de certification dans le monde entier, l'Assemblée de fondation du FSC, avec 130 participants de par le monde, représentant un large éventail d'intérêts économiques, sociaux et environnementaux (y compris de nombreuses ONG environnementales majeures et les détaillants mondiaux), a eu lieu à Toronto, au Canada, en 1993. En Octobre 1993, un accord a été conclu pour lancer le FSC, et en Août 1994, un ensemble définitif de principes et critères, avec les statuts pour le Conseil, ont été consenti et approuvé par les votes des membres de la fondation² (Barklund and Teketay, 2004). Le Secrétariat FSC, qui depuis (2003) a été transféré à Bonn, en Allemagne, a ouvert à Oaxaca, au Mexique, et le FSC a été créé en tant qu'entité juridique au Mexique en Février 1994. Cependant, très importants pour les développements ultérieurs, les gouvernements et une importante partie de l'industrie forestière n'ont pas été impliqués (Nussbaum et Simula, 2005). Jusqu'en 1997, le FSC est resté pratiquement le seul système de certification opérationnel dans le monde, et a servi de mise au point pour les discussions sur les politiques et la promotion de la certification. Sans le FSC, la certification n'aurait certainement pas eu un impact fondamental sur

l'établissement de normes forestières, la vérification de leur conformité pour la gestion des forêts et l'étiquetage des produits certifiés sur le marché international.

Cependant, comme indiqué ci-dessus, les propriétaires forestiers privés et les acteurs importants dans l'industrie mondiale des produits forestiers ne sont pas impliqués dans le FSC et l'ont vu comme une menace réelle ou potentielle. Nussbaum et Simula (2005) ont attribué cette menace aux raisons suivantes:

- » l'inquiétude pour de nombreux producteurs de bois tropicaux que la certification soit une nouvelle barrière aux marchés, notamment en Europe et en Amérique du Nord;
- » les craintes dans certaines parties de l'industrie des produits forestiers que le FSC, une organisation fortement influencée par les ONG, gagne trop d'influence sur l'industrie si la certification FSC a été largement acceptée par le marché donnant au régime un monopole mondial; l'inquiétude des petits propriétaires forestiers privés, notamment en Europe, est que la certification réduise leurs droits de contrôle sur la gestion de leurs forêts, et qu'elle ne soit adaptée aux petites entreprises et entraîne d'énormes augmentations des coûts et la bureaucratie;
- » la résistance au sein des propriétaires forestiers et des gestionnaires à l'idée que d'autres acteurs aient un droit égal à participer à la définition de ce qui est une bonne gestion forestière; et;
- » la préoccupation au sein de certains gouvernements que l'approche multi-acteurs et l'approbation internationale des normes nationales de gestion forestière requises par le FSC mine la souveraineté nationale sur les ressources naturelles.;

Dans un premier temps, la réaction entre les groupes d'intérêt qui ne soutiennent pas le FSC était de s'opposer complètement à la certification. Cependant, il est progressivement devenu clair que, dans une économie mondiale où la vérification indépendante a été largement acceptée comme une partie normale de l'entreprise, ceci n'était pas une approche viable. Par conséquent, un certain nombre d'autres régimes ont commencé à émerger en insistant sur le contexte national de certification. Ces initiatives ont été principalement promues par des groupes d'intérêt qui étaient insatisfaits par l'approche du FSC ou qui s'y sont même opposés. Par conséquent, les programmes nationaux ont commencé à émerger dans un certain nombre de pays, couvrant un large éventail de types de forêts, y compris, beaucoup d'autres comme, le Brésil, le Canada, la Finlande, l'Indonésie et les Etats-Unis. Ces régimes émergents ont été développés par un large éventail de différents groupes en utilisant un certain nombre d'approches différentes (Nussbaum et Simula, 2005).

Cependant, les régimes nationaux émergents ont tous été confrontés au problème d'une plus large acceptation sur les marchés d'exportation, qui est entravée par la nécessité d'obtenir le soutien des ONG faisant campagne, la couverture mondiale des systèmes et un approvisionnement suffisant (Nussbaum et Simula, 2005). Cela a incité l'idée d'une reconnaissance mutuelle entre les différents systèmes, ce qui ne pouvait être réalisé puisque les différents groupes d'intérêt ont tendance à soutenir leurs propres systèmes et à définir des critères d'évaluation, tout en restant critiques sur ceux développés par d'autres groupes d'intérêt. Toutefois, un certain nombre d'initiatives nationales en Europe ont décidé en 1997 de mettre en place le régime pan-européen de certification forestière (PEFC), rebaptisé Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) en 2003, en tant que mécanisme pour permettre la reconnaissance mutuelle des leurs systèmes nationaux de certification.

CHAPITRE 4

Systemes de Certification Forestière

Comme indiqué ci-dessus, après la création du FSC, il y a eu une prolifération des systèmes nationaux, régionaux et internationaux de certification forestière (SCF) dont les principaux sont les suivants:

- (A) systèmes internationaux: (i) le Forest Stewardship Council (FSC); et (ii) le Programme de Reconnaissance des Systemes de Certification Forestière (PEFC);
- (B) systèmes régionaux: (i) Initiative Nord Américain pour une Foresterie Durable (SFI); et (ii) le Mécanisme Africain d'Eco-étiquetage (AEM), avec son logo Ecomark Afrique (EMA), développé pour servir de système regional d'éco-étiquetage au niveau africain, avec initialement un accent prioritaire sur l'Agriculture, la Pêche et l'Aquaculture, la Foresterie et le Tourisme (UNEP, 2008; Teketay, 2012);
- (C) systèmes nationaux: (i) CertforChile – Système National de Certification du Chili; (ii) l'Association Canadienne de Normalisation (CSA): le Système National Canadien pour une Gestion Durable des Forêts; (iii) Lembaga Ekolabel de l'Indonesie (LEI): le Système Indonésien de Certification de la Gestion et de la Production Durable des Forêts; (iv) le Conseil Malysien de Certification du Bois (MTCC); et (v) les Associations Gabonaise et Camerounaise du Système Pan-Africain de Certification Forestière, qui affiliées au PEFC, sont en train de développer des Systemes nationaux de CF respectivement au Gabon et au Cameroun.

Des sept principaux systèmes ci-dessus mentionnés, seuls le FSC et le PEFC interviennent en Afrique, à travers l'appui du PAFC et de l'Association camerounaise du PAFC (CAPAFC). Ces derniers sont en cours d'élaboration pour servir de Système national de CF respectivement au Gabon et au Cameroun, alors qu'il est prévu que l'AEM sera opérationnel dans un futur proche. Par conséquent, les sous-sections suivantes fourniront des informations détaillées sur le FSC, le PEFC, le PAFC, le CAPAFC et l'AEM.

En outre, d'autres SCF traitant de la vérification de la légalité du bois et des produits forestiers sont mis en œuvre en Afrique centrale et occidentale.

FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC)

Brève Historique

Comme indiqué dans le chapitre 3 ci-dessus, l'historique du FSC est étroitement liée à l'histoire initiale de la CF. Préoccupé par l'accélération de la déforestation, de la dégradation de l'environnement et de l'exclusion sociale, un groupe d'utilisateurs de bois, de commerçants et de représentants d'ONG environnementales et d'organisations de défense des droits de l'homme se sont rencontrés en Californie en 1990. Ce groupe diversifié a souligné la nécessité d'un système qui pourrait identifier de manière crédible les forêts bien gérées comme étant des sources de produits forestiers développés de manière responsable. Le concept du FSC et son nom ont été inventés lors de cette réunion. L'Assemblée constitutive du FSC a eu lieu à Toronto, au Canada, en 1993. Le Secrétariat du FSC siège à Oaxaca, au Mexique et le FSC a été créé en tant qu'entité

juridique au Mexique en Février 1994. Le Secrétariat du FSC fut délocalisé à Bonn, en Allemagne, en 2003.

Une brève historique chronologique du développement du FSC est présenté ci-dessous (FSC, 2014b).

- 1990:** représente l'année où un groupe d'utilisateurs de bois, de commerçants et de représentants d'ONG environnementales et d'organisations de défense des droits de l'homme s'est rencontré en Californie, aux Etats Unis; les participants ont identifié le besoin d'un système qui pourrait identifier de façon crédible les forêts bien gérées comme une source de produits forestiers développés de manière responsable; et le nom Forest Stewardship Council (FSC) est né.
- 1993:** les premiers certificats FSC furent émis, à savoir un certificat de gestion forestière au Mexique et un certificat de chaîne de traçabilité aux États-Unis d'Amérique (USA); le premier conseil d'administration du FSC fut élu; et l'Assemblée constitutive du FSC a eu lieu à Toronto, au Canada, avec 130 participants provenant de 26 pays.
- 1994:** le FSC fut officiellement créé; le bureau du secrétariat FSC a été ouvert à Oaxaca, au Mexique, avec un personnel fait de trois membres, et le FSC A.C. a été créé en tant qu'entité juridique au Mexique; une spatule en bois a été le premier produit certifié et étiqueté disponible au Royaume-Uni..
- 1996:** la Norme National FSC fut approuvée en Suède.
- 1997:** les membres du FSC ont ratifié le Principe 10 pour des plantations destinées à réduire la pression sur, et la promotion de la conservation des forêts naturelles.
- 1998:** plus de 10 millions d'hectares de forêts certifiées selon les normes FSC.
- 1999:** le premier livre publié sur du papier certifié FSC, à savoir «A Living Wage»; et le premier produit non-ligneux certifié FSC: Chewing Gum Chicle au Mexique.
- 2000:** des politiques sont élaborées sur la certification de groupe de la chaîne de traçabilité; le conseil d'administration du FSC a approuvé la stratégie sociale du FSC, y compris un plan visant à accroître l'accès et les avantages de la certification FSC pour les petits producteurs et les communautés et protéger les droits des travailleurs forestiers et les populations vivant autour des forêts.
- 2002:** les entreprises sont autorisées à étiqueter leurs produits FSC suivant la norme de développement et de certification de groupe en 2000.
- 2003:** le siège du FSC fut déplacé d'Oaxaca, au Mexique, à Bonn, en Allemagne; 20000 produits certifiés FSC mis sur le marché; et 40 millions d'hectares de forêts certifiées FSC dans le monde entier.
- 2004:** les normes développées pour les petits exploitants forestiers (superficie < 1 000 ha) entrèrent en vigueur.
- 2005:** l'Accréditation Service Internationale (ASI) fut créé pour gérer le programme d'accréditation du FSC.

- 2006:** la norme Bois Contrôlé FSC fut créée; le FSC commença à se conformer au code de bonne pratique de l'alliance internationale d'accréditation et d'étiquetage sociale et environnementale (ISEAL).
- 2007:** le FSC Global Development fut créé pour renforcer les marchés et marques du FSC.
- 2008:** plus de 100 millions d'hectares certifiés dans plus de 79 pays.
- 2009:** aux Jeux Olympiques d'Hiver de Vancouver, le logement des athlètes et le Village Olympique/Centre des Jeux Paralympiques ont été construits à partir de bois certifié FSC; le 15 000^{ème} certificat de chaîne de traçabilité délivré; et le certificat forestier pour la Certification de l'Ecosystème (ForCES) furent annoncés.
- 2011:** le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail a été inclu dans la politique du FSC pour l'Association avec les organisations.
- 2012:** environ 140 000 petits exploitants furent certifiés.
- 2013:** le Comité Permanent des Peuples Autochtones fut mis en place pour donner une voix officielle aux peuples autochtones dans les principes du FSC.
- 2014:** 184,6 millions d'hectares de forêts certifiées FSC; 853 membres; et le FSC a célébré son 20^{ème} anniversaire (1994-2014).

Vision et Mission du FSC

Vision: Les forêts du monde satisfont les droits et besoins sociaux, écologiques et économiques de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures¹.

Mission: Le Forest Stewardship Conseil A.C. (FSC) doit promouvoir une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts du monde¹.

Type de Système

Le FSC est une organisation indépendante, non-gouvernementale et à but non-lucratif, enregistrée au Mexique comme une association de membres (*Asociacion Civil* = AC). Elle se compose d'un groupe diversifié de représentants d'organisations d'écologistes et d'humanitaires, de commerçants et professionnels du bois, de communautés indigènes, de propriétaires forestiers, d'exploitants forestiers communautaires et d'organismes de certification des produits forestiers du monde entier (Nussbaum et Simula, 2005). L'organisation opère au niveau international et fournit ses services par le biais du Centre international du FSC, basé à Bonn, en Allemagne, ainsi que par un réseau mondial de bureaux nationaux. Le FSC offre un système international d'accréditation des organismes indépendants de certification et un système d'étiquetage des produits forestiers servant de garantie crédible que les produits proviennent de forêts bien gérées, c'est à dire des forêts qui répondent aux normes de gestion forestière du FSC, ainsi qu'à ses principes et critères.

Etendue du FSC

Le FSC a une étendue mondiale. Les organismes de certification provenant de tous les pays peuvent demander une accréditation. Les exploitations forestières de par le monde peuvent demander une certification FSC auprès de ces organismes de certification ayant eu l'accréditation internationale FSC. Les principes et les critères du FSC s'appliquent sans discrimination aux plantations ou

forêts tropicales, tempérées ou boréales gérées de par le monde pour la production de produits forestiers (Nussbaum and Simula, 2005).

Structure et Gouvernance

Mis en place sur la base des principes de participation, de démocratie et d'équité, le FSC est une association d'adhésion internationale, gérée par ses membres⁵. L'adhésion peut être institutionnelle - ce qui signifie que le membre représente son institution ou son organisation - ou individuelle. Les membres sont issus de divers milieux et comprennent des représentants d'ONG environnementales et d'organisations de défense des droits de l'homme, d'utilisateurs de bois, d'institutions ou organisations forestières, de commerçants et professionnels du bois, de communautés indigènes, de propriétaires forestiers, d'exploitants forestiers communautaires et d'organismes de certification forestière ainsi que de toutes personnes intéressées. Les membres demandent à rejoindre l'une des trois chambres, à savoir environnementale, sociale et économique, qui sont subdivisées en sous-chambres du nord et du sud. La sous-chambre du nord comprend les pays à revenu élevé et celle du sud comprend les pays à revenu faible, moyen et intermédiaire, tels que définis par les Nations-Unies (Nussbaum et Simula, 2005). Chaque chambre détient 33,3% du poids des voix, et dans chaque chambre, les votes sont pondérés afin d'assurer que le nord et le sud détiennent chacun 50% des votes. Cela garantit que l'influence soit partagée équitablement entre les différents groupes d'intérêt et de niveau économique.

Les décisions au sein du FSC sont prises à trois niveaux⁵ - (i) **l'Assemblée générale des membres** est la plus haute instance de décision du FSC. Les motions sont proposées par un membre, et appuyé par deux autres, puis votées par tous les membres, pondérées en fonction de la structure de la chambre nord-sud; (ii) le **Conseil d'administration** du FSC est composé de douze représentants élus, dont deux élus de chacune des sous-chambres pour un mandat de quatre ans; et (iii) le **Directeur Général** qui dirige une équipe professionnelle multiculturelle au Centre international du FSC à Bonn, en Allemagne; en collaboration avec le Réseau Mondial, la DG gère le FSC au quotidien.

A un niveau inférieur de gouvernance, le FSC est décentralisé par le biais d'un réseau de bureaux régionaux et nationaux. Les objectifs de ces bureaux sont de: (i) promouvoir, au niveau local et régional, le FSC et sa mission; (ii) rendre le FSC plus accessible et plus adapté au niveau local; (iii) encourager davantage la participation locale; et, (iv) élaborer et tester les normes de gestion forestière nationale (Nussbaum et Simula, 2005).

Système de Certification FSC

La certification forestière (CF) FSC vise à garantir les avantages environnementaux, sociaux et économiques des produits provenant de forêts bien gérées. Les propriétaires et exploitants forestiers peuvent vouloir être certifiés FSC pour démontrer qu'ils gèrent leurs forêts de façon responsable. Le long de la chaîne d'approvisionnement, la certification FSC peut offrir des avantages tels que l'accès à de nouveaux marchés.

Normes

Les Principes et Critères (P & C)⁷ du FSC, qui ont d'abord été publiés en 1994 et modifiés en 1996, 1999 et 2001, fournissent des lignes directrices internationales et définissent les meilleures pratiques de gestion forestière. Un examen approfondi a commencé en 2009 et a donné lieu à d'importantes révisions de la formulation, mais pas de la substance, des principes et critères proposés en 2011. La nouvelle version des Principes et Critères du FSC a été approuvée par 75%

des voix des membres en Janvier 2012. Les P&C décrivent les règles ou éléments essentiels d'une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable. Il y a dix principes, dont chacun est accompagné de plusieurs critères qui fournissent un moyen de juger si le principe a été respecté dans la pratique (Tableau 1).

Tous les dix principes et critères doivent être appliqués dans une unité de gestion forestière (UGF) avant de recevoir la certification FSC. Les P&C sont applicables à tous les types de forêts et zones forestières dans l'unité de gestion incluse dans le champ d'application du certificat. Ils sont applicables dans le monde entier et appropriés aux zones forestières et à différents écosystèmes ainsi qu'aux systèmes culturels, politiques et juridiques. Cela signifie qu'ils ne sont pas spécifiques à un pays ou une région particulière.

Afin d'aider les gestionnaires forestiers, les acteurs et les organismes de certification à les interpréter pour une région spécifique, un ensemble d'indicateurs génériques internationaux a été développé. Ces indicateurs ont été produits suite à la dernière révision des Principes et Critères en 2012 et sont basés sur les vastes notes explicatives qui ont été développées pour soutenir la discussion sur la version révisée des P&C avant leur approbation.

Dans de nombreux pays, les normes nationales ou régionales FSC sont élaborées par des groupes de travail du FSC. Les normes régionales et nationales transfèrent les P&C aux conditions et contextes spécifiques rencontrés dans chaque pays ou région et fournissent des indicateurs localement appropriés pour chaque critère afin de montrer que la conformité peut être démontrée dans cette situation nationale.

Au cours de sa réunion en Mars 2014, le conseil d'administration international du FSC a approuvé les indicateurs génériques internationaux (IGI) 8,9 du FSC. Les IGI sont donc maintenant prêts à être utilisés par les groupes d'élaboration des normes (SDG) dans leur travail pour développer ou transférer les normes de gestion forestière nationales ou sous-régionales aux Principes et Critères du FSC (version 5-1). Dans le même temps, les organismes de certification (OC) accrédités par le FSC peuvent utiliser les IGI dans le développement de normes nationales provisoires pour les pays où aucun SDG nationale n'existe.

Table 1. FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship

Principe	Description
Principe 1	Respect des Lois: l'organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, toutes les conventions et tous les accords
Principe 2	Droits des Travailleurs et Conditions de Travail: l'organisation doit préserver ou améliorer le bien-être social et économique des travailleurs.
Principe 3	Droits des Populations Autochtones: L'organisation doit identifier et soutenir les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'usage et de gestion des terres, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion..
Principe 4	Relations avec les Communautés: l'organisation contribue à préserver ou à améliorer le bien-être social et économique des communautés locales

Principe 5	Bénéfices obtenus de la forêt: L'organisation doit gérer efficacement les divers produits et services de l'Unité de gestion pour préserver ou améliorer la viabilité économique à long terme et les multiples bénéfices environnementaux et sociaux.
Principe 6	Valeurs et Impacts Environnementaux: l'organisation doit maintenir, conserver et/ou restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'unité de gestion, et doit éviter, corriger ou atténuer les impacts environnementaux négatifs.
Principe 7	Planification de la Gestion: l'organisation doit disposer d'un plan de gestion conforme à ses politiques et ses objectifs, et proportionnel à l'échelle, l'intensité et aux risques de ses activités. Le plan de gestion doit être mis en œuvre et actualisé sur la base des informations issues du suivi afin de promouvoir la gestion adaptative. Le plan et les documents de procédures associées doivent être suffisants pour guider le personnel, informer les intervenants concernés et les parties intéressées et pour justifier les décisions en matière de gestion.
Principe 8	Suivi et Evaluation: l'organisation doit démontrer que les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de gestion, les impacts des activités de gestion et l'état de l'unité de gestion sont suivis et évalués, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et aux risques des activités de gestion, afin de mettre en œuvre une gestion adaptative.
Principe 9	Hautes Valeurs de Conservation: l'organisation doit préserver et/ou accroître les hautes valeurs de conservation dans l'unité de gestion en appliquant le principe de précaution.
Principe 10	Mise en œuvre des Activités de Gestion: les activités de gestion menées par ou pour l'Organisation dans le cadre de l'unité de gestion, doivent être sélectionnées et mises en œuvre conformément à la fois aux politiques et objectifs économiques, environnementaux et sociaux de l'organisation et aux Principes et Critères.

Exigence et Orientation: Documents de Politiques et Normes

Le cadre normatif du FSC comprend la collecte des politiques, normes et procédures FSC, qui sont obligatoires pour les détenteurs de certificats et les organismes accrédités de certification FSC10. Les fiches d'instruction, qu'elles soient autonomes ou compilées dans les directives, sont également considérées comme normatives, mais ne le seront plus progressivement au fil du temps. En outre, le FSC publie des documents d'orientation qui contiennent des informations techniques décrivant certains moyens de conformité avec les exigences d'un document normatif. L'orientation dans le système FSC n'est pas considérée comme normative, mais informative

Type de Certificats

Le FSC émet trois types de certificats, à savoir Gestion Forestière, Chaîne de Traçabilité et Bois Contrôlé 11. Les différents types de certificats concernent les différentes origines des produits forestiers, les étapes de la production et le progrès ultérieur des produits forestiers à travers la chaîne de valeur. La conformité à toutes les exigences du FSC garantit que les matériaux et produits ayant

l'étiquette FSC proviennent de sources responsables. La certification Gestion Forestière (GF) est décernée aux exploitants ou propriétaires forestiers dont les pratiques de gestion répondent aux exigences des Principes et Critères du FSC. La certification Chaîne de Traçabilité (CoC) s'applique aux fabricants, transformateurs et commerçants de produits forestiers certifiés FSC. Elle vérifie les produits et matériaux certifiés FSC le long de la chaîne de production. La certification Bois Contrôlé est conçue pour permettre aux organisations d'éviter les catégories de bois considérés comme inacceptables. Les Bois Contrôlé FSC ne peuvent être mélangés qu'avec du bois certifié FSC dans les produits FSC Mix étiquetés

Programme d'Accréditation

Le FSC ne délivre pas lui-même de certificats. Ce sont plutôt les organismes de certification indépendants qui réalisent les évaluations conduisant à la certification FSC. Le FSC établit les normes pour la certification de gestion forestière et de chaîne de traçabilité, et définit les procédures que les organismes de certification doivent suivre dans leurs évaluations. Cependant, les organismes de certification accrédités sont évalués régulièrement pour s'assurer qu'ils fonctionnent conformément aux règles du FSC. Le FSC est le seul SCF au monde qui dispose d'un programme d'accréditation intégré qui vérifie systématiquement ses organismes de certification. L'ASI est chargé de vérifier la conformité des organismes de certification aux règles et procédures du FSC à travers une combinaison d'audits de terrain et de bureau. Tous les organismes de certification accrédités FSC doivent satisfaire aux exigences d'accréditation du FSC. De la même manière que les organismes de certification effectuent des contrôles annuels sur les détenteurs de certificats GF et CoC du FSC, l'ASI effectue également des contrôles annuels sur les organismes de certification par le biais des audits de bureaux et sur le terrain.

Etapes du Processus de Certification

Il y a trois grandes étapes dans le processus de certification FSC13.

- » Les propriétaires ou exploitants forestiers doivent contacter l'un des organismes de certification FSC accrédités. L'OC aura besoin de quelques informations de base sur les activités dans la forêt pour fournir une première estimation du coût et du temps. L'organisme de certification, à son tour, fournit aux propriétaires ou exploitants forestiers des informations sur les exigences relatives à la certification FSC.
- » Les propriétaires ou exploitants forestiers choisissent un OC, et un audit de certification a lieu pour évaluer les qualifications de l'entreprise pour la certification.
- » Après avoir travaillé avec un OC en vue d'une conformité totale aux exigences du FSC, l'unité recevra son certificat FSC.

Les certificats FSC sont valables pour cinq ans. L'OC accrédité FSC procédera à des audits annuels de surveillance pour vérifier la continuité de la conformité aux exigences de certification FSC

Normes Nationales

Les P&C du FSC établissent les exigences mondiales pour obtenir la certification GF du FSC. Cependant, chaque norme internationale pour le certificat GF doit être adaptée au niveau régional ou national afin d'intégrer les connaissances locales dans les systèmes FSC ainsi que de refléter les diverses conditions juridiques, sociales et géographiques des forêts dans les différentes parties du monde¹⁴. Le processus d'élaboration des normes du FSC respecte les exigences énoncées

dans le document de procédure FSC appelé «Exigences du processus d'élaboration et de maintenance des normes nationales de gestion forestière».

Le Programme GF du FSC conseille les SDG au cours du processus d'élaboration d'une norme nationale de gestion forestière. Ce processus nécessite l'ajout d'indicateurs, de vérificateurs, de normes, de directives et, dans certains cas, des interprétations des P&C. Les P&C plus un ensemble de ces indicateurs approuvés par le comité de normalisation et de politique du conseil d'administration du FSC (PSC), constituent une norme nationale ou régionale de gestion forestière du FSC. Lorsqu'un consensus est trouvé au niveau national ou régional, le Programme GF du FSC évalue la norme nationale de gestion forestière pour s'assurer qu'elle reflète correctement les exigences du FSC en termes de structure et de contenu des normes nationales de gestion forestière et aussi si un processus crédible a été suivi. Le Comité des politiques et normes du FSC qui a été délégué par le Conseil d'administration du FSC pour approuver les normes nationales ou régionales de gestion des forêts se réunit et prend une décision sur la norme pré-approuvée.

Normes Approuvées

Un aperçu des normes nationales et régionales de gestion forestière approuvées du FSC, dont des copies peuvent être téléchargées directement, sont disponibles sur le site Web du FSC (<https://ic.fsc.org/national-standards.247.htm>, consulté le 08/10/2014). Les pays d'Afrique ayant des normes nationales et ou régionales approuvées comprennent **le Cameroun** (FSC-STD-CAM-01-2010 Communauté Camérounaise SLIMF: approuvée en Décembre 2010 et FSC-STD-CAM-01-2012 Forêts Naturelles et Plantations du Cameroun: approuvée en Avril 2012), **la République Centrafricaine** (FSC-STD-CB-01-2012-FR Norme Régionale du Bassin du Congo: approuvée en 2012), **le Bassin du Congo** (le même que pour la RCA), **la République Démocratique du Congo** (le même), **le Gabon** (le même), **le Ghana** (FSC-STD-GHA-01-2012 Forêts naturelles et plantations du Ghana: approuvée en Juillet 2012) et la République du Congo (FSC-STD-RoC-01-2012 Norme Régionale des Forêts Naturelles et Plantations: approuvée en Avril 2012).

Il a été indiqué que les normes des petites forêts communautaires ou forêts gérées avec une faible intensité (SLIMF) approuvées pour le Cameroun et pour les forêts naturelles et plantations approuvées pour le Ghana seront re-examinées avec le processus de transfert dans la version révisée des P&C tandis que la norme pour les forêts naturelles et plantations approuvée pour le Cameroun sera transférée à la version révisée des P&C à la fin du processus d'élaboration des indicateurs internationaux génériques (IGI). De même, les normes approuvées pour la République Centrafricaine, le Bassin du Congo, la République Démocratique du Congo et le Gabon seront transférées à la version révisée des P&C à la fin du processus d'élaboration des IGI

Etats actuels

Le FSC a un Centre International situé à Bonn, en Allemagne, qui représente le Secrétariat International avec un personnel de 68 personnes. Il dispose de 48 réseaux de partenaires: (i) quatre bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Russie - pour promouvoir le FSC au niveau régional et fournir des services aux clients et acteurs concernés par le FSC au niveau régional; (ii) trois bureaux sous-régionaux en Amérique centrale, dans le Bassin du Congo et en Afrique de l'Est - pour la promotion de la certification FSC au niveau national et la fourniture de services aux clients et acteurs concernés par le FSC; (iii) 31 bureaux nationaux sur les cinq continents - pour la promotion de la certification FSC au niveau national et la fourniture de services aux clients et acteurs concernés par le FSC; (iv) deux points focaux nationaux en Colombie et en Ouganda - pour promouvoir et sensibiliser sur le FSC au niveau national; et, (v) huit représentants nationaux en Argentine, en République du Congo, en Inde, en Indonésie, en

Irlande, en Lettonie, au Mexique et en Ukraine - pour promouvoir et sensibiliser sur le FSC au niveau national (FSC, 2014c).

En Juillet 2014, le FSC comptait 856 membres provenant de 85 pays, 32 OC et environ 140 000 petits exploitants dans le monde entier (FSC, 2014c). Depuis Septembre 2015, le FSC a 183,9 millions d'hectares de superficie forestière certifiée dans le monde entier avec 1358 certificats GF dans 80 pays et 29508 certificats CoC dans 113 pays (FSC, 2015; Tableaux 2-6; Figure 1)

Tableau 2: Superficie forestière certifiée FSC par région dans le monde

Région/ Pays	Certificats Gestion Forestière					Certificats Chaîne de Traçabilité		
	No. de pays	Super ficie certifiée ('000 ha)	Proportion de la superficie tot. certifiée (%)	No. de certificats	Proportion du No. tot. de certi- ficats (%)	No. de pays	No. de certificats	Proportion du No. tot. de certificats (%)
Afrique	10	7 406	4,0	48	3,5	12	168	0,6
Asie	13	8 266	4,5	199	14,7	28	7 897	26,8
Europe	32	87 757	47,7	579	42,7	41	15 610	52,9
Amérique Latine/ Caraïbe	17	13 124	7,2	249	18,3	19	1 490	5,0
Amérique du Nord	3	64 922	35,3	245	18,0	5	3 890	13,2
Océanie	5	2 389	1,3	38	2,8	7	453	1,5
TOTAL	80	183 864	100,0	1,358	100	113	29 508	100

Source: FSC (2015)

De toutes les forêts certifiées FSC; 0,01%; 2,13%; 10,02%; 22,87% et 64,94% sont détenues respectivement par les secteurs privés/publiques, les collectivités, les concessions, les organisations publiques/gouvernements et le secteur privé (Tableau 3).



Global FSC certified forest area

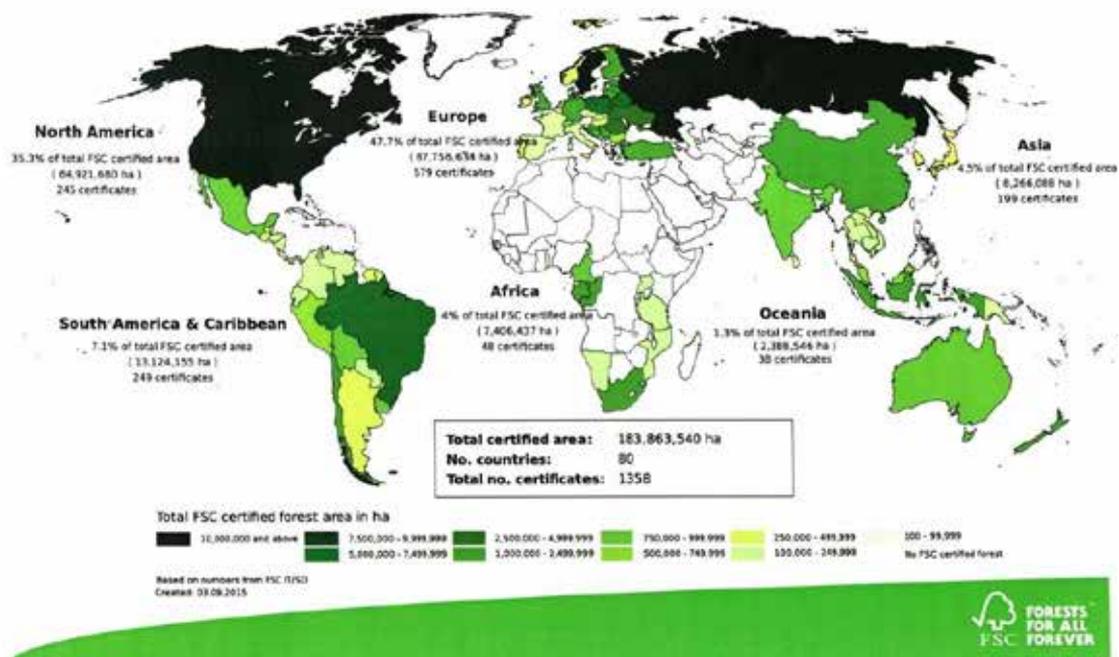


Figure 1. Global FSC-certified forest area by region (source: FSC, 2015).

Table 3. FSC certificates by ownership.

Propriété	Forêt certifiée	
	Superficie (million ha)	Proportion de la superficie totale certifiée (%)
Privé	119,41	64,94
Publique	42,06	22,87
Concession	18,44	10,02
Communauté	3,92	2,13
Privé/Publique	0,03	0,01
TOTAL	183,86	100,00

Source: FSC(2015).

Aussi, 52,5%; 9,8% et 37,7% des forêts certifiées FSC sont respectivement boréales, tempérées et tropicales/subtropicales (Tableau 4), tandis que 62,59%; 8,49%; 28,87% et 0,03% d'entre elles sont respectivement des forêts naturelles, des plantations, des mélanges de forêts naturelles et plantations semi-naturelles, et des plantations naturelles et semi-naturelles (Tableau 5). En termes de régime foncier des forêts et plantations certifiées, 1,8%; 9,35%; 65,79% et 23,04% sont respectivement sous un régime communautaire, de concession, privé et publique (Tableau 6).

Tableau 4: Certificats FSC par biomes

Biome	Forêt Certifiée		No. de certificats	
	Superficie (million ha)	Proportion de la superficie totale certifiée (%)	No.	Proportion (%)
Boréal	96,08	52,5	198	15,2
Tempéré	68,97	9,8	769	25,8
Tropical/ Subtropical	18,05	37,7	336	59,0
TOTAL	183,86	100	1,303	100,00

Source: FSC (2014d)

Tableau 5: Certificats FSC par type de forêt

Type de Forêt	Forêt Certifiée		No. de certificats	
	Superficie (million ha)	Proportion de la superficie totale certifiée (%)	No.	Proportion (%)
Forêt naturelle	114,62	62,59	542	41,5
Plantation	15,56	8,49	340	26
Mélange de forêt naturelle/ plantation semi-naturelle	52,87	28,87	420	32,2
Plantation naturelle et semi-naturelle	0,06	0,03	2	0,1
TOTAL	183,11	100	1 303	100

Source: FSC (2014d)

Tableau 6: Certificats FSC par régime foncier

Régime foncier	Forêt Certifiée		No. de certificats	
	Superficie (million ha)	Proportion de la superficie totale certifiée (%)	No.	Proportion (%)
Communauté	4,01	2,19	109	8,3
Concession	17,41	9,50	64	4,9
Privé	120,11	65,59	876	67,1
Publique	41,57	23,70	254	19,5
TOTAL	183,11	100	1 303	100

Source: FSC (2014d).

Logo et étiquetage

Le FSC a trois marques déposées (Nussbaum et Simula, 2005), à savoir: (i) le nom Forest Stewardship Council; (ii) le sigle FSC; et (iii) le logo FSC, comprenant une tique (coche) et un symbole d'arbre et le sigle FSC (Figure 2).



Figure 2: Le logo FSC contenant une tique (coche), un symbole d'arbre et le sigle FSC.

Le 30 Avril 2015, le Forest Stewardship Council (FSC) a lancé sa nouvelle marque mondiale: Forêts Pour Tous Pour Toujours 15 (Figure 3) pour étendre sa portée en ciblant directement les consommateurs. Il a été souligné que le nouveau slogan - *Des Forêts Pour Tous Pour Toujours* - réaffirme la vision du FSC de sauver les forêts du monde pour les générations futures, alors que l'identité visuelle, qui comprend les animaux et les hommes, qui vivent et interagissent avec les forêts, renforce l'approche globale prise par le FSC pour la GDF

Figure 3: La nouvelle marque mondiale: *Des Forêts Pour Tous Pour Toujours* lancée par le FSC le 30 Avril 2015.

La nouvelle image de la marque a été développée sur la base d'une étude de marché qui a pris en compte 9 000 participants dans 11 pays différents en 2013. La boîte à outils en ligne, contenant les nouveaux éléments de la marque peut être consultée par les détenteurs de certificats, et sera disponible pour les prestataires de services de marques et les grands comptes



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION FORESTIÈRE (PEFC)

Brève Historique

Le PEFC a été fondé en 1999, en réponse aux besoins spécifiques des propriétaires de petite forêt et de forêt familiale, en tant qu'organisation faîtière internationale fournissant une évaluation indépendante, une approbation et une reconnaissance des Systèmes nationaux de CF16. Le PEFC a répondu au besoin d'un mécanisme permettant le développement indépendant de normes nationales, adaptées aux réalités politiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles des pays respectifs, tout en assurant la conformité avec les exigences internationales et une reconnaissance mondiale. Après l'approbation réussie des systèmes de certification en Europe, l'Australie et le Chili sont devenus les premières nations non-européennes dont les normes nationales ont été approuvées par le PEFC en 2004. Les critères de certification du PEFC sont basés sur des principes mondialement reconnus, des lignes directrices et critères élaborés par des organismes internationaux et intergouvernementaux avec un large consensus de la part des parties intéressées. Aujourd'hui, le PEFC est le plus grand SCF du monde et le système de certification de choix des petits propriétaires forestiers.

Une brève historique chronologique du développement du PEFC, extraite du site du PEFC, est présentée ci-dessous.

- 1999:** le PEFC a été créé par des organisations nationales de onze pays représentant un large éventail d'intérêts pour la promotion de la gestion durable des forêts, en particulier chez les petits exploitants forestiers.
- 2000:** le PEFC a reconnu le premier système national, permettant aux propriétaires et exploitants forestiers en Finlande, en Suède, en Norvège, en Allemagne et en Autriche de certifier leurs pratiques de gestion responsable des forêts
- 2001:** dans un effort pour intégrer plus amplement les préoccupations sociales à ses activités, le PEFC fut la première organisation mondiale de CF à exiger le respect de toutes les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans la gestion des forêts; et cette année marque également le moment où les représentants sociaux et environnementaux ont rejoint le Conseil d'Administration International du PEFC.
- 2004:** l'Australie et le Chili sont devenus les premières nations non-européennes dont les normes nationales ont été approuvées par le PEFC.
- 2005:** avec l'approbation de la norme canadienne, le PEFC est devenu le plus grand SCF du monde avec plus de 100 millions d'hectares de superficie forestière certifiée; et la Finlande est devenue le premier système à être ré-approuvé conformément aux exigences obligatoires de ré-évaluation quinquennale du PEFC.
- 2007:** le PEFC atteint les barres de 200 millions d'hectares de forêts certifiées, ce qui porte les deux tiers de la superficie forestière totale certifiée du monde sous la certification PEFC.
- 2008:** le PEFC a décidé de déplacer son siège international de Luxembourg à Genève, en Suisse, afin de se rapprocher de ses partenaires internationaux au sein des Nations Unies, des ONG et d'autres partenaires.
- 2009:** le Gabon est devenu la première nation africaine et le premier pays dans les tropiques dont la norme nationale a été approuvée. Quelques mois plus tard, la norme de la Malaisie est devenue le deuxième système approuvé par le PEFC dans un pays tropical.
- 2010:** le PEFC est devenu le premier SCF au monde à introduire les aspects sociaux dans la certification de la chaîne de traçabilité et à réviser complètement ses exigences internationales en matière de gestion durable des forêts; et il a également approuvé la Déclaration de Certification des Forêts de Rio au cours de son Assemblée générale à Rio de Janeiro, Brésil
- 2011:** la Chine a rejoint le PEFC; et le PEFC a également lancé le Fonds de Collaboration, un programme compétitif de petites subventions qui soutient les progrès pertinents au niveau local dans la gestion durable des forêts.
- 2012:** 15 SCF supplémentaires ont été développés ou sont en cours de préparation pour l'élaboration de systèmes nationaux de CF compatibles avec le PEFC.
- 2013:** le PEFC est devenu le premier système mondial de certification à aligner sa norme de chaîne de traçabilité avec la directive relative au bois de l'Union Européenne.

2014: la Chine devient le deuxième pays d'Asie et l'Argentine le quatrième pays sud-américain à obtenir l'approbation PEFC pour leur systèmes nationaux de CF.

Depuis 15 années qu'il a été créé, le PEFC a renforcé son approche qui a été adoptée par un nombre grandissant d'acteurs, ce qui fait de lui aujourd'hui le plus grand SCF du monde.

On prétend que le PEFC reste le système de certification de choix des petites exploitations privées non-industrielles, avec des centaines de milliers de propriétaires de forêts familiales certifiés pour la conformité à son indice de référence de durabilité internationalement reconnu, ce qui rend le PEFC unique¹⁷. Il est en outre affirmé que le PEFC est le seul système de certification mondial: (i) qui confirme les normes les plus élevées, sans exception; (ii) ou le niveau d'engagement des acteurs est tout aussi élevé pour toutes les normes; et, (iii) qui se fonde sur des accords intergouvernementaux et des processus mondialement reconnus (pour plus de détails, voir <http://www.pefc.org/about-pefc/what-makes-pefc-unique>, consulté le 10/08/2014).

Vision et Mission du PEFC

Vision: Un monde dans lequel les peuples gèrent durablement les forêts.

Mission: Donner à la société l'assurance que les peuples gèrent les forêts de manière durable.

Le PEFC fonde sa compréhension de la GDF sur la définition adoptée par la FAO et à l'origine développée par Forest Europe, à savoir. «La gestion et l'utilisation des forêts et des terres forestières d'une manière et à un rythme qui maintiennent leur diversité biologique, productivité, capacité de régénération, vitalité et capacité à satisfaire, actuellement et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, sans causer de dommages aux autres écosystèmes».

Selon cette définition, pour assurer la durabilité, les pratiques de gestion forestière doivent aboutir à des résultats qui sont économiquement viables, écologiquement rationnels et socialement justes. Ces trois piliers ne peuvent pas être divisés, compartimentés, ou abordés individuellement. Ils sont un tout unifié. Sans tous les trois, les forêts ne peuvent pas être protégées, les exploitants forestiers familiaux ne peuvent pas prospérer, les communautés dépendantes des forêts ne peuvent pas exister, l'exploitation forestière illégale ne sera pas diminuée, et les émissions de carbone ne seront pas atténuées. La CF fournit un mécanisme pour traiter ces questions et veille à ce que le bois et les produits à base de bois disponibles sur le marché proviennent de forêts gérées de manière durable. Le PEFC travaille à mettre en œuvre sa mission en encourageant la CF.

Type de Systèmes

Le PEFC est une organisation non gouvernementale internationale, a but non-lucratif, qui se consacre à la promotion de la GDF à travers la certification indépendante par tierce¹⁹. Il fonctionne sur toute la chaîne d'approvisionnement forestier pour promouvoir les bonnes pratiques dans la gestion des forêts et veiller à ce que le bois et les produits forestiers non-ligneux soient produits dans le respect des normes écologiques, sociales et éthiques les plus élevées. Grâce à son éco-étiquetage, les clients et les consommateurs sont en mesure d'identifier les produits provenant de forêts gérées durablement. Le PEFC est une organisation faîtière et travaille en soutenant les systèmes nationaux de certification forestière élaborés grâce à des processus multi-acteurs et adaptés aux priorités et aux conditions locales.

Etendue

Le PEFC est une organisation faîtière qui approuve les systèmes nationaux de certification forestière. Les systèmes nationaux de certification qui ont élaboré des normes en conformité avec les exigences du PEFC peuvent demander l'approbation afin d'obtenir une reconnaissance mondiale et l'accès aux marchés à travers le PEFC International. Pour obtenir l'approbation, ils doivent répondre aux critères rigoureux de durabilité du PEFC.

Structure et Gouvernance

Le PEFC est une association d'adhésion internationale représentant un large éventail d'intérêts des acteurs. Pour promouvoir la participation la plus large possible, le PEFC adopte une approche «bottom-up» en matière de gouvernance. Elle se fonde sur les membres nationaux dont l'expertise locale est complétée par les expériences des organisations internationalement actives.

Il existe deux catégories de membres ayant le droit de vote, à savoir: (i) les membres nationaux (ou «organismes nationaux d'administration»), qui sont des organisations nationales indépendantes établies pour développer et mettre en œuvre un système PEFC dans leur pays; et (ii) les membres des acteurs internationaux, qui sont des entités internationales, y compris les ONG, les entreprises et les associations engagées à soutenir les principes du PEFC.

Le PEFC a trois organes de décision, à savoir: (i) **l'Assemblée Générale** (AG), qui est la plus haute autorité du PEFC; elle comprend aussi bien les membres des acteurs nationaux qu'internationaux ayant des droits de vote et des membres extraordinaires en qualité d'observateurs; (ii) le **Comité des directeurs** appuie les travaux de l'AG et l'organisation dans son ensemble et est responsable de tous les membres; les membres du comité sont élus par l'Assemblée Générale, et sont choisis pour assurer un équilibre entre les principaux acteurs soutenant le PEFC, la répartition géographique des membres, les catégories de coupe annuelle, et le sexe; et (iii) le **Secrétaire Général**, soutenu par une équipe dédiée de onze professionnels, est responsable du travail du Secrétariat du PEFC à Genève, en Suisse

Système de Certification

La certification GF durable du PEFC fournit aux propriétaires et exploitants forestiers une reconnaissance indépendante de leurs pratiques de gestion responsable²¹. Comme les consommateurs, les entreprises et les gouvernements deviennent plus soucieux de leur empreinte environnementale, les marchés du papier et produits du bois certifié continuent de croître. La certification PEFC offre aux propriétaires et exploitants forestiers - familles, communautés et entreprises - un accès au marché mondial des produits certifiés. Les critères de durabilité du PEFC sont basés sur un consensus social exprimé dans les processus et directives multi-acteurs intergouvernementaux internationaux impliquant des milliers d'acteurs concernés.

L'obtention de la certification PEFC de gestion durable des forêts démontre que les pratiques de gestion répondent aux exigences de meilleure pratique de gestion durable des forêts, à savoir que:

- » la biodiversité des écosystèmes forestiers est préservée ou améliorée; la gamme des services écosystémiques fournis par les forêts est soutenue, à savoir qu'ils : (i) fournissent de la nourriture, des fibres, de la biomasse et du bois; (ii) sont un élément clé du cycle de l'eau, agissent en tant que puits pour la capture et le stockage du carbone, et préviennent l'érosion des sols ; (iii) fournissent des habitats et des abris pour les personnes et la faune; et (iv) offrent des avantages spirituels et récréatifs; en outre, les produits chimiques sont remplacés par des alternatives naturelles ou leur utilisation est réduite au minimum;

- » les droits et le bien-être des travailleurs sont protégés;
- » l'emploi local est encouragé;
- » les droits des peuples autochtones sont respectés; et,
- » les opérations sont menées dans le cadre juridique et suivant les meilleures pratiques.

La Certification de la Chaîne de Traçabilité (CCC). Afin de fournir l'assurance que le bois et les produits à base de bois proviennent de forêts gérées de manière durable, le PEFC promeut la certification CCC²². La CCC décrit les exigences pour le suivi des matériels certifiés depuis la forêt jusqu'au produit final afin d'assurer que le bois contenu dans le produit ou la ligne du produit provient de forêts certifiées. Il est essentiel pour les entreprises de mettre en œuvre et de démontrer un comportement éthique dans les affaires et les consommateurs de prendre des décisions d'achat responsables. Pour qu'un produit soit certifié, toutes les entités le long de la chaîne d'approvisionnement doivent posséder un CCC du PEFC. C'est seulement suite à cela que les entreprises sont autorisées à utiliser l'étiquette PEFC sur leurs produits et la commercialisation des produits pour mettre en évidence l'approvisionnement responsable de la matière première.

La CCC PEFC offre des avantages à un éventail d'entreprises. Pour l'industrie de transformation du bois, elle peut améliorer l'efficacité et les systèmes de production grâce à une meilleure traçabilité et comptabilité. La vente de matériaux certifiés par un système de CoC améliore également l'image du secteur et peut promouvoir les produits auprès des consommateurs, en particulier comme une alternative à d'autres matériaux moins durables ou à forte intensité énergétique. La CCC PEFC offre également des avantages importants pour les détaillants et les commerçants qui achètent auprès de l'industrie de transformation du bois, à travers la promotion du bois et des produits forestiers non-ligneux provenant de sources durables, tels que l'amélioration de leur licence d'exploitation et de leur image. En outre, il peut ouvrir de nouveaux marchés et augmenter la base de clients étant donné que de plus en plus de consommateurs exigent du bois provenant de sources certifiées. Les politiques de marchés publics et privés exigent de plus en plus du bois et des produits à base de bois provenant de forêts gérées durablement.

Bien que la CCC soit bien adaptée à la production continue de produits certifiés à travers un large éventail de domaines, elle n'est pas toujours l'option la plus efficace pour les projets à court terme impliquant différents acteurs non-certifiés, tels que dans les industries de la construction ou de la construction navale, ou celui de la production de produit spécifique²³. Cela peut être exceptionnellement exigeant pour les gros entrepreneurs et les grandes entreprises de construction qui souhaitent obtenir la certification PEFC pour leurs projets. Ce défi peut maintenant être résolu par la réalisation du projet CCC PEFC et, par conséquent, recevoir de bonne foi les certificats pour le bois qui est utilisé.

La Certification Chaîne de Traçabilité des Projets (PCCC) est une forme spécifique de la CCC qui permet aux entreprises de tirer parti de la certification PEFC pour leurs projets. Elle permet aux entreprises d'atteindre le plus haut niveau de certification disponible, donnant au projet choisi une valeur ajoutée environnementale et une «solide réputation verte». La PCCC PEFC reconnaît que toutes les parties impliquées dans des projets spécifiques ne sont pas certifiées, même si le matériel forestier utilisé pour le projet est certifié CCC. Habituellement, le fait que les parties non-certifiées traitent de matériels certifiés briserait la chaîne, et c'est à ce niveau que la PCCC PEFC entre en jeu.

En ce qui concerne les projets individuels de construction, l'industrie de construction fait face à des défis spécifiques pour prouver que le bois spécifié et fourni est de sources certifiées durables. Le PCCC a été conçu comme un mécanisme pour obtenir une vérification indépendante de l'utilisation de bois certifié dans un projet ponctuel, comme un projet de construction qui a une durée limitée. Les avantages de PCCC24 comprennent:

- » *une preuve de la traçabilité*: la certification du bois ou des produits dérivés du bois dans un projet de construction fournit l'assurance vérifiée de façon indépendante que le bois utilisé provient de forêts gérées de façon responsable avec le suivi du matériel à chaque étape du processus, depuis la forêt jusqu'au projet;
- » *une vérification indépendante par une tierce partie*: la certification représente une fraction du coût de la construction globale; la vérification par une tierce partie indépendante prouve que votre projet a été rigoureusement vérifié suivant une norme internationale afin que vos clients puissent être assurés du niveau élevé de certitude que vos données sont exactes et valides, vous démarquant de vos concurrents;
- » *une reconnaissance du fait que tous les sous-traitants ne sont pas certifiés*: de nombreux entrepreneurs seront impliqués sur place, et tous n'auront pas leur propre CCC; le PCCC permet aux sous-traitants non-certifiés de fonctionner sous le «couvert» de la certification des principaux entrepreneurs aussi longtemps que toutes leurs activités sont confinées dans le site certifié;
- » *une promotion du projet*: les marques PEFC mondialement reconnues peuvent être utilisées pour promouvoir les informations d'identification d'approvisionnement responsable du projet et permettre de faire des revendications publiques à propos de l'utilisation du bois certifié au cours d'un projet de construction; et
- » *une assurance que le projet contribue à la conservation de l'environnement et à la durabilité économique*: les entreprises peuvent fournir des assurances à la fois aux fournisseurs et aux clients que ceux qui gèrent le projet ont acquis uniquement du bois légal et durable; réduisant ce faisant, le risque de saisie et ou d'amendes en vertu du Règlement de l'UE sur le bois

Normes

Les normes du PEFC promeuvent une gestion forestière mondiale écologiquement rationnelle, socialement juste et économiquement viable²⁵. Le PEFC fonde son critère de référence en matière de durabilité sur un large consensus de la société, exprimé dans les processus internationaux et intergouvernementaux et les lignes directrices mondialement respectées. L'engagement des acteurs est une caractéristique importante de l'ensemble des processus du PEFC, y compris l'élaboration, la révision et l'évaluation des systèmes nationaux de certification, et le développement de normes internationales.

Une grande partie du travail du PEFC sur l'élaboration ou la révision des normes internationales est effectuée au sein des groupes de travail composés de représentants d'un large éventail de groupes d'acteurs. Cela garantit que toutes les parties intéressées soient en mesure de participer directement au processus d'élaboration des normes, et ne soient pas limitées à des rôles consultatifs. Les décisions du groupe de travail sont prises par consensus, et toutes les normes internationales élaborées par le PEFC exigent l'approbation formelle par tous les membres. Ceci est réalisé à travers l'AG. Le PEFC révisé toutes les normes nationales tous les cinq ans, ce qui favorise un dialogue permanent entre les acteurs.

Le PEFC estime que son approche «bottom-up» fournit un degré élevé d'indépendance des processus nationaux, et permet l'élaboration de normes adaptées aux réalités politiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles des pays respectifs, mais dans le respect rigoureux des normes internationales. Cette indépendance est également exprimée à travers la relation mature entre les systèmes nationaux de CF qui se réunissent dans le PEFC. Le cadre PEFC permet aux systèmes nationaux «souverains» d'unir leurs forces pour promouvoir conjointement la GDF et les produits fabriqués à partir de la GDF sur le marché mondial.

Le processus d'approbation garantit que les normes nationales sont conformes aux critères de référence en matière de durabilité de PEFC et que, toutes les exigences sont rigoureusement et systématiquement appliquées dans tous les systèmes nationaux de certification. La reconnaissance mutuelle entre les systèmes nationaux PEFC approuvés permet d'identifier et d'accepter les bois certifiés PEFC dans le monde sous une écoétiquette facilement reconnaissable. Tout système national de certification visant à obtenir l'approbation ou la ré-approbation PEFC doit se soumettre à un processus d'évaluation complet et approfondi, y compris une évaluation indépendante et une consultation publique. Un rapport final complet de ce processus est ensuite mis à la disposition du public.

Le processus d'approbation dure en moyenne neuf mois et se compose des étapes suivantes:

- » le système national de certification fait une demande d'évaluation; un évaluateur indépendant et enregistré du PEFC est désigné, et le PEFC annonce le début du processus d'évaluation;
- » toute la documentation portant sur le système est rendue publiquement disponible, les acteurs à l'échelle mondiale sont invités à fournir des commentaires sur tous les aspects du système et cette consultation publique dure 60 jours; elle complète le processus de consultation nationale mené dans le cadre du processus d'élaboration des normes;
- » l'évaluateur désigné évalue la conformité du système national avec les exigences du PEFC; l'évaluation prend en compte tous les commentaires reçus, les visites de terrain et autres informations disponibles;
- » un groupe d'experts examine le rapport d'évaluation pour assurer la cohérence, la qualité et la robustesse;;
- » le rapport complet d'évaluation, y compris toute la documentation ainsi que les commentaires des acteurs, est évalué par le Conseil d'Administration, qui fournit une recommandation à l'AG;
- » tous les documents et les rapports sont ensuite soumis à l'Assemblée générale pour approbation;
- » pour l'approbation du système nationale, l'AG procède au vote, et une majorité de deux tiers (2/3) est requise avant que le système ne soit approuvé;
- » la documentation complète relative à tous les systèmes approuvés, y compris les rapports d'évaluation complets et l'évaluation du groupe d'experts, est mis à la disposition du public;
- » le PEFC est le seul système de Certification Forestière international qui donne à tous ses membres une voix dans l'approbation et l'acceptation des normes nationales de certification et

- » un mécanisme permanent, le processus de traitement des plaintes et des appels, est à la disposition des acteurs à tout moment pour leur permettre de suivre la conformité des systèmes nationaux approuvés suivant les critères de durabilité du PEFC et attirer l'attention sur la non-conformité en temps réel.

L'élaboration de normes ne s'arrête pas une fois une norme nationale finalisée. Le PEFC exige et met en œuvre des révisions des normes nationales tous les 5 ans. Par conséquent, la reconnaissance des normes nationales par le PEFC est limitée dans le temps, les systèmes nationaux étant tenus de faire une nouvelle demande d'approbation. Cela permet une amélioration continue des normes par l'intégration de nouvelles expériences et recherches scientifiques, et les meilleures pratiques. Tout aussi important, cependant, il encourage le dialogue continu et permanent entre les acteurs, améliorant ainsi la compréhension, le soutien et le développement du concept de gestion durable des forêts au niveau national.

Types de Certificats

Le CCC du PEFC est un mécanisme de suivi du matériel certifié depuis la forêt jusqu'au produit final afin d'assurer que le bois, la fibre de bois ou les produits forestiers non-ligneux contenus dans un produit ou la ligne d'un produit peuvent être remontés jusqu'aux forêts certifiées²⁶. Il est une partie essentielle du système PEFC, qui garantit que les réclamations concernant les produits originaires de forêts gérées durablement sont crédibles et vérifiables sur toute la chaîne d'approvisionnement. Il est utilisé pour certifier les entités tout au long de la chaîne de valeur des produits forestiers. L'acquisition du CCC renforce les engagements de développement durable des entreprises. Il offre aux entreprises un avantage commercial car il leur permet d'utiliser le logo PEFC sur les produits, en les faisant le choix préféré, en particulier des consommateurs responsables.

Le CCC est délivré par les organismes de certification accrédités qui vérifient la conformité du système de comptabilisation des flux de bois appliqué par une entreprise à la norme internationale CoC du PEFC. Tous les organismes de certification travaillant au nom du PEFC répondent aux exigences des organismes de certification définies par les normes de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).

Pour éviter que du bois provenant de sources controversées (d'exploitation forestière illégale) se mélange aux produits, le PEFC a mis en place un mécanisme stricte de sauvegarde. Le mécanisme est une partie obligatoire de la norme CCC du PEFC et met en place des mesures de sécurité, telles que les analyses de risques, les évaluations externes et les inspections sur place pour assurer la légalité du bois certifié. Ces contrôles de sécurité sont examinés par les certificateurs indépendants lors de leurs audits annuels et offrent aux entreprises une «double mesure de sécurité» pour leur approvisionnement. La norme CoC définit comme sources controversées, les activités qui ne sont pas conformes à la législation locale, nationale ou internationale, en particulier concernant les domaines suivants:

- » les opérations forestières et d'extraction du bois, y compris la conversion des forêts en d'autres utilisations;
- » la gestion des zones à hautes valeurs environnementales et culturelles conçues et couvertes par la législation;
- » les espèces protégées et menacées, y compris les exigences de la convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES);

- » les questions de santé et de travail relatives aux travailleurs forestiers;
- » les propriétés, tenures et droits d'usage des peuples autochtones;
- » le paiement des taxes et redevances; et
- » les zones utilisant des organismes génétiquement modifiés.

Programme d'Accréditation

Le PEFC utilise les exigences internationalement reconnues pour la certification et l'accréditation et définies par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et le Forum International d'Accréditation (IAF)²⁷. La certification de la conformité aux normes approuvées par le PEFC n'est pas effectuée par le PEFC lui-même, mais par des tierces parties indépendantes, les OC accrédités. Les OC effectuent également des audits de surveillance annuels et des vérifications périodiques de réévaluation afin de vérifier de manière proactive qu'un exploitant forestier ou une entreprise certifiée maintient la conformité aux exigences du PEFC. Afin de garantir l'indépendance et l'impartialité, le PEFC exige des OC d'être indépendants du processus d'élaboration des normes et de l'entité qu'ils certifient.

L'accréditation sert de mécanisme de contrôle de la qualité pour assurer la crédibilité du travail des OC. Les organismes d'accréditation évaluent de façon indépendante le travail des OC et les évaluent afin de démontrer leur compétence, impartialité et leur capacité de performance. Le PEFC exige que les organismes nationaux d'accréditation se conforment à la norme ISO/IEC 17011:2004 pour veiller à ce qu'ils fonctionnent d'une manière cohérente, comparable et fiable dans le monde entier. Les organismes d'accréditation doivent être membres du Forum International d'Accréditation (IAF), l'association mondiale des organismes d'accréditation.

Bien que les mécanismes de sécurité du PEFC suivent les meilleures pratiques élaborées par l'ISO, il est clair que les erreurs ne peuvent pas être complètement éliminées. Pour minimiser les risques, le PEFC exige que les résumés des rapports de certification sur la conformité de l'entité auditée à la norme GF soient rendus publics. En outre, les informations sur tous les certificats délivrés, y compris les informations sur les certificats suspendus, retirés et périmés sont accessibles au public sur le site PEFC.

Étapes du Processus de Certification

Le processus d'obtention de la certification PEFC peut différer légèrement selon le pays et le type de certification²⁸. Les étapes clés nécessaires pour obtenir la certification GDF comprennent:

- » se familiariser avec les options et les exigences disponibles dans le pays où la certification va être réalisée, ceci peut être obtenu sur le site internet du système de certification national approprié approuvé par le PEFC;
- » veiller à ce que les pratiques de gestion des propriétaires/exploitants forestiers répondent aux exigences strictes de GDF du PEFC;
- » localiser un OC reconnu par le PEFC dans le pays (si le pays n'est pas listé, le «PEFC Conseil» est sélectionné) et le contact initial est établi par téléphone, e-mail ou rencontre personnelle;
- » faciliter pour l'organisme de certification indépendant l'évaluation des pratiques de gestion des forêts

conformément à la norme nationale de GDF et la vérification que toutes les conditions sont remplies;

- » cela se fait à travers une demande formelle de certification GDF avec l'OC de votre choix ; sur la base de cette demande, vous recevrez une proposition, y compris une estimation des coûts; les coûts de la certification GDF du PEFC sont fixés individuellement par les OC et en raison de la concurrence entre les organismes de certification, les prix peuvent varier selon les pays et les OC;
- » fournir toute la documentation pertinente demandée par l'OC;
- » une visite de terrain par les auditeurs de l'OC sera organisée; les visites sur le terrain comprennent des visites de sites sélectionnés dans les forêts et la revue d'autres documents, et des entrevues avec le personnel concerné;
- » résoudre, le cas échéant, tous les problèmes de non-conformité, ce qui est une condition préalable avant qu'un certificat de gestion durable des forêts puisse être délivré;
- » si les pratiques de gestion sont jugées conformes aux exigences de certification, un certificat PEFC sera délivré; le certificat est généralement valable pendant une période de trois ans; puis, un audit annuel de vérification est effectué pour veiller à ce que les opérations continuent de se conformer aux exigences; et,
- » à l'expiration, le renouvellement du certificat est requis à travers un nouvel audit de certification.

Normes nationales

Conformément à l'esprit de «Penser globalement, agir localement», le PEFC exige que toutes les normes nationales développées respectent les critères internationaux de durabilité du PEFC. L'approche «bottom-up» du PEFC garantit que les normes répondent aux attentes des acteurs sur le terrain, respectent les conditions locales, soient conformes aux lois et règlements nationaux, et dans le même temps soient conformes aux critères internationaux et soient reconnues internationalement. Cela garantit que les normes sont tout à fait adaptables aux différents types de situations.

Les forêts sont très diverses dans le monde entier, et la capacité d'adaptation est d'une importance majeure dans la gestion forestière, par exemple:

- » la GD des forêts tempérées en Europe ou en Amérique du Nord exige des approches différentes de celles des forêts tropicales en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud étant donné que différentes espèces d'arbres et différentes conditions climatiques, socio-économiques, culturelles et environnementales exigent différentes méthodes de gestion;
- » les fonctions et avantages que les forêts sont censées offrir varient considérablement; plus de 1,6 milliard de personnes dépendent directement des forêts pour leurs moyens de subsistance, en particulier dans les pays en développement, ce qui rend l'accès partagé aux ressources forestières crucial, alors que dans certains pays développés, les activités récréatives sont des avantages essentiels fournis par les forêts;

- » les traditions, cultures et les systèmes et capacités de gestion diffèrent, tant à l'intérieur qu'entre les pays;
- » les cadres et capacités législatives, administratives et de gouvernance varient entre les pays, nécessitant des approches qui font le meilleur usage des structures existantes;
- » l'approche bottom-up du PEFC pour la certification forestière est bien placée pour répondre à ces défis, avec des normes élaborées de façon indépendante et détenues par les acteurs locaux; cette appropriation est la clé du succès de la certification forestière car elle permet aux populations locales de gérer les forêts dans le respect des normes qu'elles même ont contribué à élaborer;
- » pour assurer la cohérence de toutes les normes approuvées par le PEFC, tous les systèmes nationaux qui souhaitent être reconnus PEFC subissent une évaluation rigoureuse et indépendante afin d'assurer leur conformité avec les critères de référence du PEFC en matière de durabilité;
- » ce processus assure que les forêts certifiées selon les normes nationales respectives soient «acceptées partout, une fois certifiées», qui sont d'une importance vitale pour les réalités commerciales dans un monde globalisé; et,
- » les critères, règlements et directives du PEFC comportent également des dispositions pour le développement et la mise en œuvre des normes, et définissent les exigences pour l'engagement des acteurs dans le développement de norme et système, la certification régionale et en groupe, les procédures de certification et d'accréditation, la chaîne de traçabilité, l'utilisation du logo et le mécanisme des plaintes et des appels.

Normes approuvées

Jusqu'à présent, seule la norme nationale développée par la CFP Gabon a été reconnue par le PEFC en Afrique.

Etats actuels

En Juin 2015, le PEFC a certifié 268 331 160 ha de forêts dans le monde entier (PEFC, 2015; Tableau 7; Figure 4) appartenant à plus de 750 000 propriétaires forestiers²⁹. Actuellement, environ 16 361 entreprises dans le monde ont obtenu la certification CCC PEFC. Un total de 40 membres nationaux et 36 systèmes nationaux de certification approuvés ont uni leurs forces sous l'égide du PEFC pour promouvoir conjointement la GDF. Le Gabon et le Cameroun sont les deux seuls pays d'Afrique avec respectivement des systèmes nationaux approuvés et en cours d'élaboration par le PEFC (Figure 4).

Les forêts certifiées PEFC sont distribuées dans 30 pays différents, représentant 0, 2, 4, 4, 31 et 59 pays respectivement en Afrique, en Amérique Latine/Centrale, en Asie, en Océanie, en Europe et en Amérique du Nord. Un total de 10 625 certificats PEFC CCC ont été délivrés dans 50 pays à travers le monde avec la plus grande (84%) et la plus faible (environ 0%) proportions respectivement en Europe et en Afrique (Tableau 7; Figure 4).

Tableau 7: Superficie de forêts certifiées PEFC par région dans le monde

Région	Certificats Gestion Forestière			Certificats Chaîne de Traçabilité		
	No. de pays	Superficie certifiée ('000 ha)	Proportion de la superficie totale certifiée (%)	No. de pays	No. de certificats	Proportion du No. total de certificats (%)
Afrique	0	0	0	5	5	0
Asie	3	10 588	4	18	881	8
Amérique Latine/ Centrale	3	4 738	2	7	161	2
Europe	23	84 986	31	16	8 912	84
Amérique du Nord	2	157 621	59	5	421	4
Océanie	1	10,398	4	2	245	2
TOTAL	30	268,331	100	50	10,625	100

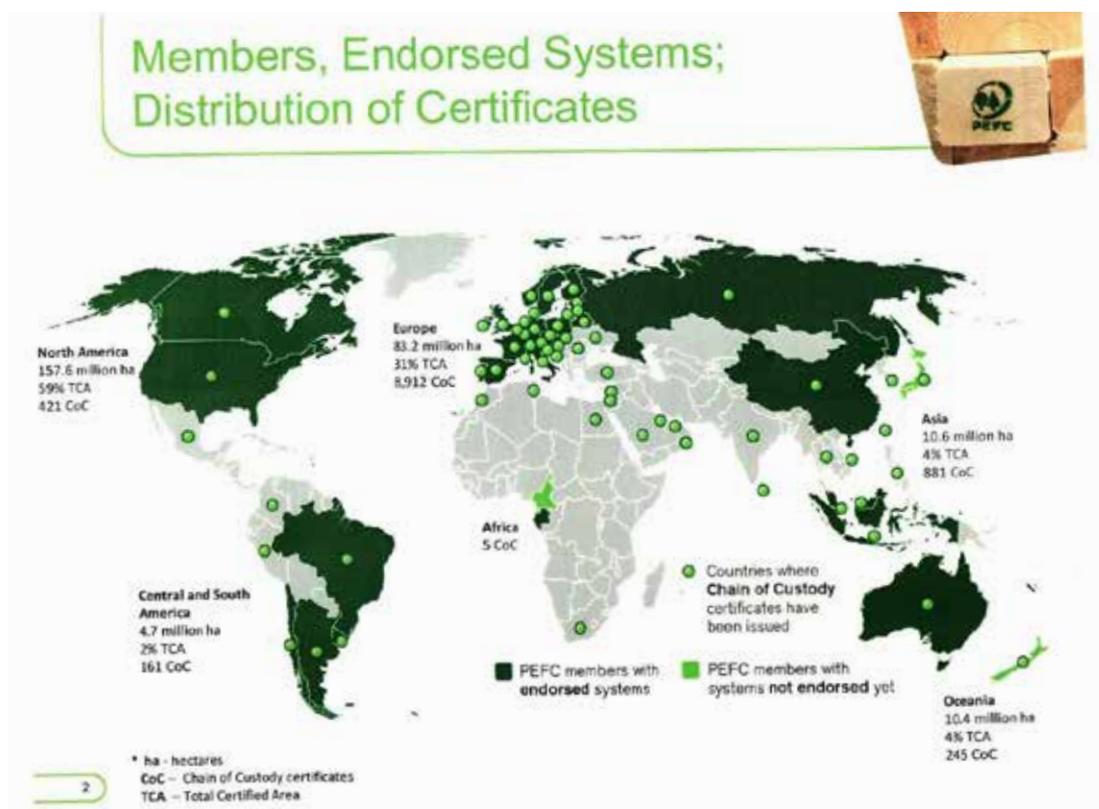


Figure 4: Membres, systèmes approuvés et distribution des certificats (source: PEFC, 2015).

Logo et Etiquetage

Le logo et les étiquettes PEFC sont des marques reconnues à l'échelle mondiale³⁰. Ils aident les entreprises, les consommateurs, les propriétaires et exploitants forestiers, et d'autres acteurs à identifier et promouvoir les marchandises et les biens en provenance de forêts gérées de manière durable.

L'utilisation du logo et de l'étiquette permet aux entreprises et propriétaires forestiers certifiés de

- » démontrer leur engagement envers le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises;
- » attirer les clients et consommateurs écologiquement et socialement responsables;
- » contribuer à la sensibilisation et à la demande en produits provenant de forêts certifiées PEFC; et
- » mettre en évidence leur engagement pour la gestion durable des forêts.

Le logo et l'étiquette standard PEFC comprennent une série de composantes qui doivent être présentes à chaque fois que l'étiquette est utilisée (Figure 4)³¹. Ainsi, le logo PEFC:

- 1) se compose de deux arbres entourés par un cercle et les initiales «PEFC»;
- 2) est une marque déposée et doit être toujours accompagnée du symbole TM; et
- 3) le numéro de licence identifie de manière unique le titulaire de licence du logo (notez que le numéro de licence de logo PEFC n'est pas le même que le numéro de certificat GDF ou CCC).

Il y a aussi quelques éléments optionnels supplémentaires qui peuvent être utilisés, c'est-à-dire:

- 4) le pourcentage de matériaux certifiés PEFC dans le produit (au moins 70%) et est disponible seulement pour l'étiquette «Certifié PEFC»;
- 5) le nom de l'étiquette et l'étiquetage indiquent la signification du logo; et,
- 6) le site internet du PEFC.



Figure 5. Logo of PEFC containing the various components

MECANISME AFRICAIN D'ECOETIQUETAGE (AEM)

Brève Historique

Les économies africaines sont parmi les plus durement touchées par les effets néfastes des changements climatiques, comme les sécheresses prolongées et les inondations. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ses impacts sont, par conséquent vitales pour le continent. L'une des approches que les pays africains pourraient employer pour lutter contre le changement climatique est à travers la mise en place de programmes de production et de consommation durables (CPD). Grâce à l'emploi des méthodes de production durables, les activités de production qui, par exemple, nécessitent des apports élevés d'énergie ou consomment de grandes quantités d'eau peuvent être ciblées, et par des moyens d'intervention de gestion efficace, peuvent entraîner une empreinte carbone plus faible et une utilisation d'eau réduite. Cependant, à part aider les pays et le secteur privé à lutter contre le changement climatique, les programmes CPD peuvent également aider les entreprises africaines à exploiter les marchés intra-africains et internationaux, où la demande des consommateurs pour des biens et services produits de manière durable ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. L'Éco-étiquetage des produits et services produits de manière durable constitue, donc, un instrument commercial pour améliorer l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises africaines et, par conséquent, fournit également une incitation supplémentaire à adopter les programmes CPD. En répondant aux normes requises pour l'éco-étiquetage, les entreprises sont également en mesure de suivre leur performance environnementale tout en communiquant les références environnementales de leurs produits. L'éco-étiquetage profite également aux consommateurs en guidant leurs décisions d'achat sur la base de critères sociaux et environnementaux et aide davantage les gouvernements en guidant également leurs décisions politiques pour l'appui de leurs programmes CPD respectifs³².

Le Plan d'Application de Johannesburg (JPI) qui a été approuvé par le Sommet Mondial sur le Développement Durable en 2002 a encouragé le développement d'outils d'information des consommateurs tels que les éco-étiquettes. Le programme-cadre de 10 ans en Afrique (10-YFP) sur la CPD a été développé dans le cadre du suivi régional du JPI. Le 10-YFP a été approuvé par la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) et sa mise en œuvre a été officiellement lancée en 2006. En tant qu'un des cinq secteurs prioritaires du 10-YFP, la Table Ronde Africaine sur la Consommation et la Production Durables (ARSCP) en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a identifié le développement d'un système d'étiquetage écologique à l'échelle continentale et intersectorielle, à savoir le Mécanisme Africain d'éco-étiquetage (AEM), avec sa marque Eco Mark Africa (EMA).

Le concept et l'architecture de l'AEM ont été davantage avancés par des experts africains et soutenus par le Groupe de Travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique, qui a été facilité par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité Nucléaire (BMU). Cette phase de consultation a été mise en œuvre en étroite coopération avec le Département du Commerce et de l'Industrie (DTI) de la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'Organisation Africaine de Normalisation (ORAN), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la Commission Economique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) et les communautés économiques régionales (CER) du continent.

En 2006 et 2007, une évaluation régionale complète a été menée sur les initiatives d'éco-étiquetage existantes dans la région dans le but de mettre à profit et d'apprendre de ce qui est déjà en place dans la région (Janisch, 2007). Organisée en collaboration avec la CUA et l'UNECA, la

première réunion régionale d'experts sur l'éco-étiquetage en Afrique a été organisée en Juin 2007. Des représentants du Réseau des consommateurs de l'information (CIN), le Centre Sud-Africain de Production Propre, le FSC, la Fondation africaine pour l'agriculture biologique, l'UICN, les Laboratoires Clongen, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Direction générale de l'Ouganda Eco Agro et le PNUE ont examiné les résultats de l'évaluation régionale et ont formulé des recommandations sur la façon de développer le mécanisme régional d'éco-étiquetage.

Des consultations ont eu lieu à travers le Groupe de travail régional sur l'éco-étiquetage. Le résultat sommaire de l'évaluation et de la réunion régionale a été imprimé sous forme de brochure et distribué à différents fora comme base de consultation. L'objectif était d'assurer l'assentiment politique des institutions et des fora intergouvernementaux pertinents, y compris le CUA, le Comité Africain sur le Développement Durable (ACSD) et l'ORAN. La cinquième table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP-5) a appelé à un engagement politique continu pour la mise en œuvre effective du programme. En tant que suite de la Réunion régionale d'experts et des processus de consultation, un document préliminaire sur la «Structure et la Fonction d'un AEM» a été préparé en Novembre 2007. Facilité par le PNUE, le document a été développé et finalement approuvé comme document de stratégie de l'AEM (PNUE, 2008).

En 2009, le Conseil d'Administration de l'AEM a été formé, y compris d'autres acteurs, par exemple les CER du continent et Consumers International (CI). Grâce à un processus de consultation, l'éco-étiquette de l'AEM dénommée Eco Mark Afrique (EMA) est née. Grâce à son label EMA, l'AEM vise à promouvoir le commerce intra-africain et international et permettre aux économies africaines d'adapter et de contribuer à l'atténuation du changement climatique. Pour œuvrer en faveur de ces objectifs, l'AEM établira des normes pour les différents secteurs, ainsi qu'un système de reconnaissance pour d'autres normes de durabilité, qui fonctionnera comme un mécanisme d'assurance de la qualité. Un ensemble de critères de seuil a été défini, y compris les exigences écologiques, sociales, économiques et climatiques pertinentes ainsi que des mécanismes crédibles de gouvernance et de mise en œuvre. Les producteurs et les fournisseurs de services répondant à ces exigences ou celles des normes reconnues par l'AEM seront en mesure d'utiliser l'étiquette EMA.

L'AEM établira des normes pour les biens et services produits de manière durable ainsi qu'un système de reconnaissance pour d'autres normes de durabilité qui fonctionnent comme des mécanismes d'assurance de la qualité. Les producteurs qui satisfont aux exigences, ou ceux d'autres systèmes de normes reconnues par l'AEM, seront en mesure d'utiliser l'étiquette EMA. L'AEM a été conçu pour accueillir un grand nombre de petits producteurs et de petites entreprises en Afrique. Son programme de renforcement des capacités prévu préparera les producteurs et les fournisseurs de services, ainsi que les certificateurs au processus de certification, alors qu'une analyse comparative et de reconnaissance des processus aideront les producteurs qui ont déjà été certifiés. En réduisant au minimum le coût de la certification et de la commercialisation, l'AEM encouragera la coopération avec d'autres organismes volontaires de normalisation écologique, économique et sociale. Il permettra également de les encourager à appliquer des outils d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. L'utilisation d'une étiquette commune unique attribuée sur la base des principes et des critères clairs permettra d'assurer une grande crédibilité, combinée avec une précieuse reconnaissance de la marque africaine. Cela permettra d'améliorer l'image des produits durables africains et d'accroître les possibilités de leur négociation et commercialisation.

Les produits et services africains des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie et du tourisme seront en mesure d'obtenir l'étiquette EMA. Ces secteurs clés ont été sélectionnés sur la

base de leur importance économique pour l'Afrique, ainsi que leur contribution aux gaz à effet de serre (GES) et leur potentiel de réduction des GES. Alors que la valeur ajoutée de l'agriculture ne représente que 14% du PIB en Afrique Sub-Saharienne (Banque Mondiale, 2013), elle emploie près de 65% de la population active dans la région³³, et considérant qu'environ plus de 20% des émissions des GES dans le monde provient de la déforestation et la dégradation des forêts tropicales (GIEC, 2007), il était d'une importance primordiale d'inclure la foresterie comme l'un des secteurs clés de l'AEM.

Vision et Mission de l'AEM

Vision: Les produits africains atteignent le profil environnemental le plus élevé qui les rendraient compétitifs sur les marchés internationaux et assurer un meilleur accès aux marchés aux niveaux national, régional et international (PNUE, 2008; Teketay 2012 a et b).

Mission: Contribuer à la réalisation des objectifs de l'UA/NEPAD sur l'élargissement de l'accès des produits africains aux marchés régionaux et internationaux; stimuler les normes environnementales et sanitaires appropriées dans la conception et la production des produits africains; développer une approche cohérente pour la gestion efficace des relations commerciales et environnementales pour la région et créer des avantages environnementaux, sociaux et économiques pour l'Afrique en améliorant la performance environnementale des industries africaines (PNUE, 2008 ; Teketay 2012 a et b).

Type de Programme

L'AEM est une organisation non gouvernementale et à but non-lucratif créée sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine (AUC) en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux pertinents, à savoir les Communautés Economiques Régionales (CER) en Afrique, la Table Ronde Africaine sur la Consommation et la Production Durables (ARSCP), l'Organisation Africaine de Normalisation (ORAN), la Communauté des Affaires en Afrique (ABC), Consumers International (CI), le PNUE, la CEA, l'ONUDI et le Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) commissionné par le BMU. L'AEM vise à promouvoir une culture de la consommation et de la production durables en Afrique et l'accès aux marchés pour les produits et services de l'Afrique à travers la mise en place d'une éco-étiquette, l'EMA (Teketay 2012 a et b).

Etendue

L'AEM est une organisation pan-africaine, couvrant la certification des quatre différents secteurs prioritaires, à savoir l'agriculture, la pêche, la foresterie et le tourisme dans tous les pays d'Afrique. Les quatre normes à utiliser pour les opérations de certification dans les quatre secteurs prioritaires ont déjà été approuvées par le Conseil d'administration de l'AEM. L'étape suivante doit être d'étendre la portée de l'AEM à d'autres secteurs.

Structure et Gouvernance

La structure organisationnelle de l'AEM se base sur les capacités et structures existantes au sein de la région afin de répondre efficacement aux besoins et aux priorités de l'Afrique dans un contexte commercial et environnemental mondial. Elle comprend: (i) un **Comité exécutif** composé de représentants de la Commission de l'Union Africaine (AUC) (Président), de l'ARSO, de l'ARSCP, des huit Communautés Economiques Régionales (CER), de la communauté des affaires en Afrique (ABC), du CI, de l'UNECA, du PNUE, de l'ONUDI, du BMU/GIZ (fournit des orientations politiques et stratégiques à l'AEM); (ii) d'un **Bureau Technique** composé de représentants de l'ORAN (Président), de l'ARSCP, des présidents des quatre groupes de travail sectoriels et

trois institutions techniques pertinentes, y compris le Forum Forestier Africain (principalement responsable de l'évaluation de la conformité des producteurs et l'évaluation de l'équivalence des systèmes de normes soumis au processus d'analyse comparative de l'EMA); (iii) le **Secrétariat de l'AEM** (organe opérationnel de l'AEM, coordonnant l'élaboration et la révision des normes, la conduite des activités de marketing, de renforcement des capacités, de l'acquisition d'un soutien politique, de la promotion de la certification, de la gestion de l'étiquette et de la prestation de services, etc.); et, (iv) quatre **Groupes de Travail Techniques Sectoriels**, un pour chacun des secteurs prioritaires de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie et du tourisme (responsables du développement, des essais sur le terrain et de l'obtention de l'approbation des normes AEM) et un **Groupe Marketing** (chargé d'élaborer et d'aider dans la promotion de la stratégie de marketing de l'AEM) (Teketay, 2012a et b)

Système de Certification

Normes

L'AEM a développé, testé sur le terrain et a obtenu l'approbation des normes pour l'agriculture, la pêche, la foresterie et le tourisme par son Conseil d'administration.

Etats actuels

L'AEM est actuellement entrain d'élaborer les types de certificats à émettre, son programme d'accréditation, et les étapes et mesures de sa certification.

Logo et Etiquetage

Le logo EMA (Figure 6), à utiliser pour l'étiquetage des produits et services certifiés par AEM a été développé et est enregistré dans tout le monde entier (Figure 6)



Figure 6: Le logo développé pour étiqueter les produits et services certifiés par l'AEM.

ASSOCIATION PAN-AFRICAINNE DE CERTIFICATION FORESTIÈRE (PAFC) DU GABON

Brève Historique

Dans le but d'une gestion rationnelle des forêts africaines, basée sur une méthodologie scientifique à travers une approche consensuelle et participative, les ministres des pays membres de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) ont décidé au milieu des années 1990 d'établir un système CFP spécifique à l'Afrique basé sur des Principes, Critères et Indicateurs régionaux (PCI) (TEREA, 2008). TERE (2008) a fourni le développement historique du PAFC Gabon, qui est présenté ci-dessous.

L'OAB et son collaborateur technique, le Centre Internationale pour la Recherche Forestière (CIFOR), ont élaboré deux groupes de PCI pour la gestion durable des forêts naturelles en Afrique au cours de la période 1995-2001. Ce sont: (i) les PCI de l'OAB pour une gestion durable des forêts naturelles tropicales africaines à utiliser au niveau national; et, (ii) les PCI de l'OAB pour une gestion durable des forêts naturelles tropicales africaines à utiliser au niveau des Unités de Gestion forestières.

Les essais au champ ont été menés dans différents pays entre 1995 et 2000 (Côte-d'Ivoire en 1995, Cameroun en 1996, Gabon et République Centrafricaine en 1998, Ghana en 1999-2000), ce qui a entraîné davantage d'améliorations à l'ensemble des PCI initiaux. Ces améliorations ont pris en compte tous les aspects de la gestion, ainsi que tous les aspects commerciaux et sociaux tout en renforçant les critères et les indicateurs relatifs à la production de bois, la conservation des forêts, la diversité biologique et d'autres avantages sociaux. Lorsque ces tests ont été publiés, un atelier de validation internationale des PCI de l'OAB a eu lieu en Décembre 2000 à Libreville (Gabon), au cours de laquelle l'ensemble des P&C publiés par le FSC ont été harmonisés (TEREA, 2008).

La collaboration entre l'OAB et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) a donné lieu aux «PCI ATO-OIBT pour la gestion durable des forêts naturelles tropicales africaines» (OAB/OIBT, 2003), qui ont été validés lors de l'atelier régionale de l'OAB/OIBT sur les PCI qui a eu lieu à Yaoundé, au Cameroun, en Mai 2001. Les politiques de validation de ce groupe de PCI de l'OAB/OIBT ont été retenues à Kinshasa, en RDC, au cours de la réunion des ministres des pays membres de l'OAB en Novembre 2002.

En Décembre 2000, l'OAB a invité les pays membres à un atelier régional à Libreville, au Gabon, afin d'établir des PCI pour une bonne gestion forestière adaptée aux conditions spécifiques de leurs propres pays et sur la base du cadre de référence commun. En réponse à cette invitation, le «Groupe National de Travail (GNT)» sur la GDF et la CF a établi une base de référence de la bonne gestion des forêts, fondée sur la base de référence de l'OAB, destinée à être utilisée au Gabon. Soucieux de maintenir un esprit de solidarité, toutes les parties intéressées par la gestion durable ont été invitées à participer au processus (les membres du GNT représentant tous les acteurs) et à un atelier de validation, qui a eu lieu à Libreville en Novembre 2001.

Le procès-verbal de l'atelier souligne que «en ce qui concerne la certification de la gestion forestière et la certification des produits forestiers provenant de forêts gabonaises, les PCI fournissent un cadre de référence spécifiquement adapté. En raison du vaste processus de consultation à travers lequel ils ont été développés, leur conformité avec les propositions régionales, le fait qu'ils sont adaptés au contexte socio-économique et culturel national et, enfin, en raison de leur approbation officielle future, ils devraient constituer le cadre de référence clé pour toutes les initiatives de certification au Gabon, quel que soit le système envisagé» (TEREA, 2008). Les PCI du GNT de l'OAB ont été mis à jour en 2004 afin d'y inclure les nouveaux harmonisés des PCI OAB/OIBT - les «PCI OAB/OIBT pour la gestion durable des forêts naturelles tropicales africaines». Ils ont été obtenus après l'atelier national de validation qui a eu lieu en Juillet 2004 à Libreville sous la direction du Ministère de l'Economie Forestière. Un acte officiel d'approbation de ces PCI par le ministre de l'Economie Forestière a été signé en mai 2006.

Organisé par l'OAB et alliant les représentants des gouvernements des pays membres de l'OAB, coopérant avec les organismes internationaux et gouvernementaux, des représentants des professionnels des industries du bois et des ONG, un atelier régional sur l'étude de faisabilité de la certification pan-Africaine a eu lieu à Libreville en Décembre 2002. Sa mission était d'étudier les besoins et les actions possibles à entreprendre au niveau pan-Africain afin de promouvoir la

certification. L'atelier a réaffirmé la nécessité de mettre en place un système de certification pan-Africaine pour promouvoir la GDF et répondre aux exigences du marché international du bois.

Bien qu'une certification PAFC opérationnelle soit en cours, et afin de répondre aux besoins croissants des entreprises, une demande a été lancée pour la reconnaissance des PCI de l'OAB/OIBT à travers un système de certification internationalement reconnu. Le PEFC a répondu favorablement à cette demande et une étude comparative des PCI de l'OAB/OIBT a été dirigée par l'entreprise indépendante INDUFOR, et conduite par le Conseil PEFC (PEFCC) qui a recommandé l'adoption des PCI de l'OAB/OIBT comme base de référence pour développer les systèmes nationaux ou régionaux de CF dans les pays membres de l'OAB.

En Octobre 2004, un atelier – «PAFC Gabon, la possibilité pour la promotion mondiale de la certification Pan-Afrique et des PCI OAB/OIBT» - a eu lieu à Libreville. Cet atelier a ouvert la voie à la création et à l'institutionnalisation d'une structure associée appelée «PAFC Gabon» (15 Octobre 2004) destinée à être l'instrument gabonais d'appui à la certification nationale PAFC Gabon. Le PAFC Gabon est l'«Association Pan-Africaine de Certification Forestière du Gabon», dont les statuts ont été soumis au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du Gabon en Décembre 2004.

Différents experts ont travaillé au cours de l'année 2005 sur l'expansion d'un document technique définissant les règles et procédures de certification PAFC au Gabon. Ce document, appelé «le régime gabonais pour la certification forestière» a été soumis à l'Assemblée générale du PAFC pour conseils et approbation lors de l'Assemblée générale du PAFC Gabon tenue en Juin 2005. Le système a ensuite été validé lors de l'atelier national, qui a eu lieu en mai 2006 à Libreville, réunissant tous les acteurs de la GDF et de la protection de l'environnement.

En Octobre 2004, le PAFC Gabon a présenté sa candidature pour devenir le membre gabonais du PEFCC. La candidature de PAFC Gabon a été acceptée à l'issue de l'Assemblée générale du PEFCC au Chili (Octobre 2004), qui a analysé la candidature officielle du PAFC Gabon comme un nouveau membre de PEFCC et a voté en faveur d'un vote électronique en Décembre 2004. Cette reconnaissance internationale du PAFC Gabon par le PEFC était en conformité avec les souhaits des ministres de l'OAB. Le processus de reconnaissance par le PEFCC a commencé en Avril 2006. Form International, un cabinet de conseil, a été désigné par le PEFCC et a évalué le SCF du Gabon. Form International a produit un rapport en Février 2007 énumérant les principaux points qui devaient être corrigés dans le système. Les assemblées générales du PAFC Gabon tenues en Avril et Septembre 2008 ont ratifié les modifications apportées au SCF du Gabon afin qu'il se conforme pleinement aux exigences du PEFCC.

Le PAFC Gabon a rejoint le PEFC en Décembre 2004, et en Avril 2009, son régime est devenu le premier en Afrique à répondre aux exigences de référence de durabilité du PEFC. Sur la base des exigences du PEFC, le PAFC Gabon a été re-approuvé par le PEFC en Novembre 2014, avec une validité jusqu'en Novembre 2019. Avec plus de deux tiers du Gabon couvert par de forêts, et abritant les forêts les plus diversifiées d'Afrique, le PAFC Gabon est une étape importante vers le développement de la GDF à travers le bassin du Congo.

Vision et Mission

Vision: Non existante.

Mission: Promouvoir la mise en œuvre du système gabonais du PAFC sur la base des principes, critères et indicateurs (PCI) de l'OAB/OIBT.

Type de Programme

Le PAFC Gabon est un Système national de CF approuvé par le PEFC.

Etendue

Le PAFC Gabon est un SCF pour la promotion de la certification de la gestion forestière et de la chaîne de traçabilité au Gabon. L'objectif de PAFC Gabon est d'obtenir la reconnaissance des grands SCF internationaux afin de promouvoir les produits issus des forêts gabonaises sur les marchés internationaux (TEREA, 2008).

Structure et Gouvernance

Le Conseil d'administration national reconnu par le PEFC au Gabon est une association à but non-lucratif enregistré en vertu de la loi Gabonaise - PAFC Gabon (PEFC, 2014a). Il est une organisation associative composée de membres qui sont divisés en quatre collèges – :

(i) le Collège des propriétaires forestiers et bénéficiaires (Ministère du Logement, de l'Urbanisme, Département en charge des Forêts, Environnement et Communautés Villageoises); (ii) le Collège des professionnels (concessionnaires ou leurs unions, industriels/artisans, SNBG [Société Nationale Des Bois Du Gabon]/Commerçants); (iii) le Collège Social (les employés des concessions et usines, syndicats des travailleurs, porte-parole des citoyens, les représentants des consommateurs de bois et PFNLs, les spécialistes des sciences sociales, des représentants de la société civile) et, (iv) le Collège de l'Environnement (chercheurs, gestionnaires, ONG, écologistes) (TEREA, 2008)

Le PAFC Gabon dispose des organes de gouvernance suivants: (i) une **Assemblée Générale** comprenant tous les membres du PAFC; (ii) une **Conseil d'Administration** (12 membres) au sein duquel siègent trois membres de chaque collège; et, (iii) un **Comité Exécutif** composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier élus par le Conseil.

L'organisme chargé d'assurer le consensus dans le processus d'élaboration et de révision de la norme est le Forum PAFC. La représentation des acteurs dans le Forum PAFC doit être équilibrée entre les quatre groupes d'intérêt (voir les quatre collèges ci-dessus) et le Forum doit être accessible à tous les acteurs, y compris les acteurs défavorisés. Toutes les décisions doivent être prises par consensus.

L'Assemblée générale des membres du PAFC Gabon doit approuver les normes révisées qui sont les résultats des travaux du Forum PAFC. L'approbation doit être faite par consensus

Système de Certification

Normes

Comme indiqué plus haut, le PAFC Gabon est un SCF basé sur les PCI du Gabon adaptés des PCI de l'OAB/OIBT. Ces derniers ont été reconnus à leur tour par le PEFC comme les principes, critères et indicateurs de référence pour la certification de la gestion durable des ressources naturelles des forêts tropicales d'Afrique.

Types de Certificats

Les types de certificats à émettre par le PAFC Gabon sont les certificats de Gestion Forestière et Chaîne de Traçabilité. Les certificats de Gestion Forestière sont livrés pour une période de trois ans, tandis que les certificats de traçabilité sont délivrés pour cinq ans.

Programme d'Accréditation

La certification de la gestion forestière est assurée par les organismes indépendants de certification accrédités par le COFRAC (Comité Français d'accréditation) ou tout autre membre de l'organisme d'accréditation de l'EA (Accréditation Européenne) ou l'IAF (le Forum International d'Accréditation) selon un programme spécifique, qui définit les exigences que les OC ont à respecter concernant la certification de la gestion forestière du PAFC. Cette accréditation³⁵, qui a été adoptée en Juin 2008, est basée sur la norme ISO 17021 (TEREA, 2008). Les organismes de certification ont la responsabilité d'utiliser des auditeurs compétents qui ont le savoir-faire technique adéquat relatif au processus et aux sujets liés à la gestion des forêts tropicales.

Etapes du Processus de Certification

Les différentes étapes à suivre pour obtenir la certification par le PAFC Gabon comprennent la demande de certification, le pré-audit, le processus d'évaluation, la consultation de tierce partie externe, la définition de non-conformité et les avertissements, les infractions aux PCI, les mesures correctives, la préparation des rapports, la décision de certification et les formalités liées à cela, les audits de surveillance/renouvellement (TEREA, 2008).

Etats Actuels

Le PAFC Gabon a commencé la révision de son système de certification forestière à travers une sensibilisation des autorités publiques, des opérateurs économiques dans l'industrie du bois, des ONG environnementales, des syndicats des travailleurs forestiers et des exploitants forestiers, des associations de consommateurs, des représentants des populations locales et autochtones, des élus et d'autres acteurs impliqués dans la gestion forestière en Mars 2013³⁶. L'ECOFORAF (Appui à l'écocertification des concessions forestières en Afrique centrale) a financé le PEFC international pour son soutien à la révision du système de certification forestière nationale gabonaise. ECOFORAF est une initiative financée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) visant à encourager et à renforcer la GDF en Afrique centrale et à étendre la certification des forêts, en particulier dans la région du Bassin du Congo.

Cinq ans après avoir rejoint le PEFC, le PAFC Gabon a présenté son programme révisé, qui a été développé avec le soutien technique du TEREA, au PEFC pour une nouvelle approbation. En effet, le PEFC exige la révision régulière de tous les systèmes nationaux afin d'assurer que la dernière recherche scientifique, les expériences pratiques et les meilleures pratiques sur le terrain sont systématiquement incorporées dans ces révisions, puis mises en œuvre au niveau national, régional et local. En outre, les révisions régulières permettent l'inclusion de l'évolution des valeurs, des attentes et des aspirations de la société vers la GDF.

Après deux ans, à savoir en Novembre 2014, le PAFC Gabon a obtenu avec succès la re-approbation par le PEFC avec le soutien financier ECOFORAF, confirmant qu'il continue de répondre aux critères de durabilité mondialement reconnue du PEFC. Bien que plus de 10 ans se soient écoulés depuis son approbation, il n'y a pas encore eu de forêt certifiée par le SCF du PAFC Gabon.

Logo et Etiquetage

Les propriétaires et exploitants forestiers qui seront certifiés par le PAFC Gabon vont utiliser le logo du PEFC (voir section 4.2.6.8).

ASSOCIATION PAN-AFRICAINNE DE CERTIFICATION FORESTIÈRE DU CAMEROUN

Le PAFC Cameroun a été créé en Octobre 2007, et est actuellement en train d'élaborer un programme national de certification. Le PAFC Cameroun vise à développer, promouvoir et mettre en œuvre un SCF adapté pour le Cameroun, sur la base des PCI ATO-OIBT.

AUTRES SYSTEMES DE CERTIFICATION FORESTIÈRE

En dehors des SCF ci-dessus mentionnés, un certain nombre d'autres SCF sont activement engagés dans la vérification de la légalité des bois/produits de bois commercialisés sur les marchés internationaux en Afrique Centrale et de l'Ouest. Ceux-ci comprennent l'Origine et la Légalité des Bois (OLB) développé par le Bureau Veritas, la Légalité du Bois et la Vérification de la Traçabilité (TLTV) développé par la Société Générale de Surveillance (SGS), la Vérification de l'Origine Légale (VLO) et la Vérification de la Conformité Légale (VLC) développés par SmartWood, le programme de certification de Rainforest Alliance pour la foresterie, et le Plan d'Action de l'Union Européenne pour l'Application des Réglementations, la Gouvernance et le Commerce des produits forestiers (UE-FLEGT) (voir les détails dans la section 6.1.1.2 et dans Mbolo, 2015a et b; Olivier, 2015).

CHAPITRE 5

ORGANISMES D'ACCREDITATION ET DE CERTIFICATION

ACCREDITATION ET PROCEDURES D'ACCREDITATION

L'accréditation est une reconnaissance officielle par une tierce partie qu'un organisme remplit les exigences spécifiées et est compétent pour effectuer les tâches spécifiques d'évaluation de conformité (ISO/CEI 17011: 200438; FSC, 2005a). Les organisations qui fournissent des services de certification, de contrôle et d'inspection sont évaluées par un tiers en se basant sur les normes internationalement reconnues. L'accréditation démontre la compétence, l'impartialité et la capacité à la performance de l'organisation et est essentielle pour réduire les risques et s'assurer que les consommateurs, les fournisseurs et les acheteurs peuvent avoir confiance aux services offerts³⁹. C'est la base internationalement acceptée pour confirmer que les organismes de certification sont crédibles, indépendants et fonctionnent correctement. L'accréditation empêche une situation où n'importe quelle organisation peut simplement décider de devenir un organisme de certification et de procéder à la certification, quelle que soit leur expérience ou capacité. L'accréditation vise à s'assurer que tous les organismes de certification fonctionnent au-delà d'un certain niveau et qu'il existe une cohérence entre les approches et, surtout, les résultats, des différents organismes de certifications. Ainsi, l'accréditation est le processus de «certification des certificateurs» (Nussbaum et Simula, 2005).

L'accréditation est généralement reconnue comme un élément essentiel de la certification crédible. Sans accréditation, toute organisation peut prétendre être un organisme de certification et délivrer des certificats. L'accréditation empêche cela de se produire; si elle est conduite correctement, elle garantit un niveau uniformément élevé de performance de tous les organismes de certification accrédités. Ce qui à son tour, valorise les certificats délivrés par ces organismes. Si la norme d'accréditation n'est pas élevée, cela porte atteinte à la valeur des certificats. Traditionnellement, l'accréditation des services de certification pour la plupart des normes internationales est effectuée par les organes nationaux d'accréditation. Cependant, avec la croissance du commerce international et la mondialisation croissante, de nombreux organismes de certification offrent des services de certification à l'échelle internationale et donc, ils ont besoin d'accréditation qui soit reconnue dans tous les pays dans lesquels ils opèrent. Les entreprises qui achètent ou fournissent des biens et services dans plusieurs pays doivent pouvoir compter sur les services d'accréditation disponibles dans ces pays (Nussbaum et Simula, 2005).

L'efficacité du processus d'accréditation dépend des personnes en cause, de la façon dont les renseignements sont recueillis afin d'assurer la conformité aux exigences de l'accréditation et la décision finale rendue. Une autre question d'une certaine importance pour l'accréditation est l'étendue du service. L'accréditation fait suite à une procédure définie (FSC, 2005a ; Nussbaum et Simula, 2005 ; Tableau 8).

ROLE DES ORGANISMES D'ACCREDITATION

La tâche principale de l'organisme d'accréditation est de faire en sorte qu'aussi bien l'organisation de l'organisme de certification que le processus de certification soient reconnus. Pour le faire correctement, l'organisme d'accréditation doit avoir clairement défini les exigences pour

l'organisation et la structure de l'organisme de certification et les processus de certification utilisés. Toutes les exigences et les questions abordées doivent être documentées par l'organisme d'accréditation comme base pour l'accréditation. Cela peut être sous forme soit de documents internes mis au point par l'organisme d'accréditation, soit de documents externes mis au point par un système de certification, mais utilisé par l'organisme d'accréditation.

ORGANISME DE CERTIFICATION

Les organisations indépendantes appelées OC, également connues sous le nom d'organes d'évaluation de conformité (CAB) (ISO/CEI 17011 : 2004), *certificateurs, organes d'enregistrement et offices d'état civil* (Nussbaum et Simula, 2005), effectuent régulièrement des vérifications pour déterminer si une opération ou une entreprise donnée satisfait aux critères de la norme. Les CAB sont des organisations fournissant des services d'évaluation de la conformité suivante : contrôle, inspection, gestion des systèmes de certification, certification du personnel, certification de produits et étalonnage 40. Pour être en mesure d'accorder des certificats, elles doivent démontrer leur compétence en termes aussi bien de capacité de certification (par exemple selon ISO/IEC Guide 65 : 1996) qu'en relation avec les normes de certification à portée de main

Tableau 8: Les procédures définies de l'accréditation.

Etapas	Description
Demande	L'organisme de certification (OC) adresse une demande à l'organisme d'accréditation (OA). Un contrat est signé et spécifie la portée de l'accréditation demandée et les termes conditions dans lesquelles le demandeur est évalué et l'accréditation accordée et maintenue.
Revue documentaire	L'OC requérant doit préparer et soumettre la documentation selon la portée de l'accréditation. La documentation doit fournir la preuve que le requérant est en conformité avec les exigences de l'accréditation.
Vérification au service	Après une évaluation positive de la documentation soumise, des dispositions seront prises pour l'évaluation de leur (s) service (s) principal (aux). Sur la base de cette évaluation, sera produit un rapport, qui est soumis au requérant pour commentaire. Le processus d'évaluation peut alors continuer ou des renseignements supplémentaires ou des changements aux procédures de l'OC peuvent être demandés.
Vérification sur le terrain	Après une évaluation positive du/des services du demandeur, un accord se fera avec le demandeur pour l'évaluation d'un échantillon de vérification sur le terrain. Sur la base de ces vérifications sur le terrain, sera produit un rapport pour audit, qui est soumis au requérant pour commentaire. Les processus d'évaluation peuvent ensuite continuer, ou des renseignements supplémentaires ou des changements aux procédures de l'OC peuvent être demandés.
Evaluation	L'organe d'accréditation procède à une évaluation de l'organisation, des systèmes, des procédures de l'OC et à l'évaluation de la certification et des décisions. L'équipe d'évaluation recueille des preuves tangibles démontrant si les exigences d'accréditation sont respectées. À la fin de l'évaluation, l'équipe d'évaluation tient une réunion de clôture avec l'OC requérant pour présenter ses conclusions.

Rapport d'accréditation	L'organisme d'accréditation prépare un rapport d'évaluation. Une copie du rapport est donnée à l'OC requérant qui est invité à formuler des observations à propos. Le rapport décrit toute non-conformité identifiée par l'équipe d'évaluation et les mesures correctives demandées par l'équipe.
Corriger les non-conformités	Il peut être demandé à l'OC requérant de finir d'intégrer les demandes d'actions correctives avant que l'accréditation ne soit accordée. Par ailleurs, si des non-conformités sont mineures, l'accréditation peut être accordée pendant que des demandes de mesures correctives seront en train d'être liquidées dans un délai déterminé.
Décision d'accréditation	La décision d'accréditation est faite sur la base du rapport et des résultats des demandes de mesures correctives (le cas échéant). Les décisions d'accréditation doivent être prises par une ou plusieurs personnes, différentes de celles qui ont effectué l'évaluation. Suite à la décision d'accréditation, l'organe d'accréditation préparera un résumé public, qui devient un document ouvert, qui sera accessible à quiconque sur demande
Contrat d'accréditation	Lorsque la décision d'accréditation est prise, un contrat d'accréditation est signé avec l'OC requérant. Une fois que le contrat d'accréditation a été signé par l'OA et l'OC, l'OC est officiellement accrédité. En plus du contrat d'accréditation, les candidats recevront également un certificat d'accréditation signé
Surveillance	Après l'accréditation, l'organe d'accréditation maintient la surveillance sur l'OC afin de s'assurer que toutes demandes de mesures correctives prises déclenchées avant l'accréditation aient été liquidées et s'assure du respect des exigences d'accréditation et de la clôture des demandes d'action corrective subséquentes.

La plupart des OC sont des sociétés commerciales, certains d'entre eux sont des grandes organisations internationales et d'autres sont de petites entreprises nationales ; mais il existe aussi des organisations à but non lucratif, tels que les instituts de recherche ou des ONG, qui agissent comme des organismes de certification. Certains organismes de certification certifient sous plusieurs, voire des centaines de normes différentes, tandis que d'autres se spécialisent dans un domaine particulier. Chacun de ces modèles peut bien fonctionner. La considération la plus importante pour un organe de certification, est qu'il doit être complètement indépendant de l'organisation qu'il évalue afin de garantir une évaluation véritablement impartiale. La qualité et l'indépendance de l'organisme de certification sont essentielles à la réussite technique et à la crédibilité de l'ensemble du processus (Nussbaum et Simula, 2005).

Upton et Bass (1995) ont souligné que dans tous les cas, les OC doivent démontrer des compétences en pratiques forestières et avoir du personnel qualifié, formé et expérimenté dans:

- » les méthodologies d'évaluation environnementale;
- » les problèmes sociaux;
- » les systèmes de gestion et de traitement de l'information;
- » les questions forestières environnementales;

» les normes et réglementations et les pratiques forestières.

Dans tous les cas, les OC ne doivent pas seulement être indépendants mais aussi, ils doivent être impartiaux et être en mesure de démontrer que leurs organisations et personnels sont libres de toutes pressions commerciale, financière ou autres qui pourraient influencer leurs activités de vérification et de jugement ou mettre en danger leur crédibilité. En plus de satisfaire aux règles d'accréditation, les OC doivent avoir au minimum : (i) des procédures et des méthodologies documentées pour répondre: aux exigences d'évaluation et de vérification, aux mécanismes de contrôle de la qualité et des clauses de confidentialité; et, (ii) des informations publiquement disponibles détaillant les structures et responsabilités au sein de leurs organisations, ainsi qu'une déclaration du statut juridique, du droit de propriété et des sources de financement (Upton and Bass, 1995).

ROLE DES ORGANISMES DE CERTIFICATION

Les organismes de certification ont deux rôles clairs, c'est-à-dire examiner et contrôler le système de gestion documenté de l'UGF locale et attester que les normes spécifiques en cours d'élaboration par l'UGF locale et documentées dans le système de gestion sont satisfaites dans le domaine (Upton et Bass, 1995)

Chan (2011) a également noté que les rôles des OC sont de: maintenir l'intégrité totale et l'impartialité dans tous les cas des activités de certification; prendre des décisions relatives à l'octroi, le maintien, le prolongement, la suspension et le retrait de la certification, prolonger ou réduire la portée de la certification et exécuter la réévaluation; et avoir la capacité d'exécuter et d'arranger le contrôle, l'inspection, l'évaluation et les processus de certification.

CHAPITRE 6

NORMES ET PROCESSUS D'ELABORATION DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Une norme est un document qui fournit les exigences, spécifications, lignes directrices ou caractéristiques qui peuvent être régulièrement utilisées pour veiller à ce que les matériaux, produits, procédés et services sont adaptés à leur usage 42. Etablie et approuvée par un organisme reconnu, la norme précise les exigences auxquelles doit répondre toute organisation souhaitant obtenir la certification et contre lesquelles des évaluations de certification sont faites (Nussbaum et Simula, 2005).

Le contenu de la norme est fondamental pour un système de certification forestière (SCF), car il jette la base du niveau de gestion forestière qui sera livré par le régime (Nussbaum et Simula, 2005). Seuls les éléments requis par la norme sont garantis dans une forêt certifiée.

TYPES DE NORMES

Il existe deux types de normes applicables aux entreprises forestières, à savoir les normes de système et les normes de performance (Nussbaum et Simula, 2005). Les normes de système s'appliquent à une organisation forestière particulière (une entreprise, un propriétaire terrien, une association de propriétaires) alors que les normes de performance s'appliquent à une unité de gestion forestière (UGF) (un endroit précis de la forêt) et à la qualité de la gestion dans cette forêt. Une multitude de termes sont utilisés pour décrire la qualité de la gestion, à savoir «intendance forestière responsable», «bonne pratique» et «gestion durable des forêts». Les deux types de normes offrent différents avantages et sont potentiellement complémentaires et non exclusifs.

Normes de Performance

Les normes de performance spécifient le niveau de performance ou les résultats qui doivent être atteints, mais ne précisent pas nécessairement la façon dont cela devrait être fait. Par conséquent, ces normes n'exigent pas qu'une organisation mette en place un système particulier de gestion, mais elles précisent clairement la performance minimale requise dans une forêt certifiée. La force de cette approche est qu'elle offre la garantie qu'une forêt certifiée a un niveau de performance bien défini. Comme les normes de performance fournissent cette garantie sur la qualité, il est normal de les utiliser comme base pour le label d'un produit.

Normes de Système

Les normes de système de gestion, également connu en tant que normes de processus, spécifient les systèmes de gestion devant être mis en place au sein d'une organisation afin de s'assurer qu'elle gère la qualité, l'environnement ou même la performance sociale de manière cohérente. Par conséquent, les exigences des normes relatives aux systèmes de gestion se rapportent aux éléments de gestion qui doivent être en place, plutôt qu'aux résultats de la gestion (Nussbaum et Simula, 2005). Les normes de systèmes de gestion les plus connues sont la norme de qualité de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) (ISO 9000) et la norme portant sur le

Système de Gestion Environnementale (SME) (ISO 14001). C'est cette dernière qui peut être utilisée comme norme environnementale pour les organisations forestières. L'avantage des normes de système est qu'elles sont applicables à tout secteur ou toute industrie. Ainsi, la norme ISO 14001 est aussi applicable à une entreprise forestière, une usine de pâte ou de meubles. Ceci est particulièrement utile pour les entreprises intégrées. De plus, ces normes peuvent être des outils sophistiqués aidant les organisations à comprendre systématiquement leur performance et s'assurer qu'elle est constamment améliorée.

Elles sont facilement adaptées aux organisations opérant dans toutes sortes de forêt (types et tailles), car elles spécifient les systèmes génériques et non les exigences spécifiques de performance. En outre, la certification basée sur une norme de système prouve l'engagement de l'organisation à s'améliorer tout en réalisant des améliorations de performance (Nussbaum et Simula, 2005).

Toutefois, les normes de système ne spécifient aucun niveau minimal de performance à atteindre. En lieu et place, elles requièrent que les organisations forestières fixent leurs propres objectifs de performance et ensuite utilisent le système de gestion afin de s'assurer qu'ils sont atteints. Cela signifie que deux entreprises forestières, toutes deux certifiées à la même norme de système, peuvent avoir des niveaux de performance très différents dans la forêt. En conséquence, bien que les normes de système soient très utiles pour la création d'un cadre de gestion au sein duquel des améliorations peuvent être reconnues et effectuées, à la différence des normes de performance, elles ne donnent pas de garantie quant à la performance réelle dans la forêt (Nussbaum et Simula, 2005).

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES NORMES DE CERTIFICATION FORESTIÈRE

Contenu des Normes

Ce sont les exigences spécifiées dans une norme qui déterminent actuellement ce qu'un système de certification délivre dans la pratique. Par conséquent, le contenu de la norme est extrêmement important. Il existe trois principaux éléments à considérer lors de l'élaboration ou de l'évaluation d'une norme forestière: (i) *les exigences de performance* - les exigences contenues dans la norme définissent le niveau de gestion forestière à atteindre en vue d'être certifiée et donc ce que le système de certification offre effectivement dans la forêt; (ii) *le libellé*: les normes sont des documents techniques qui doivent être clairement rédigés et sans ambiguïté afin de garantir leur mise en œuvre cohérente et leur utilisation pour l'audit; et, (iii) *l'applicabilité*: les forêts sont extrêmement variables quant au type, la localisation et la taille; ainsi, les normes forestières doivent être pertinentes pour tous les types de forêts et situations locales auxquelles le système de certification est destiné (Nussbaum et Simula, 2005).

Pour les normes de système, il existe un large accord international sur ce que ces exigences devraient être, avec la norme ISO 14001 fournissant un modèle de travail. Quant aux normes de performance, elles sont moins claires, avec l'absence d'un ensemble d'exigences détaillées et mondialement acceptées. Cependant, au cours des dernières années, il y a eu un certain nombre de processus internationaux qui ont fait des progrès significatifs dans l'identification de la série de questions à prendre en compte dans la définition de la gestion forestière responsable et qui, par conséquent, doivent être abordées dans une norme de performance (Nussbaum et Simula, 2005). Bien qu'il y ait conformité considérable entre les initiatives et les définitions internationales, il y a cependant aussi certaines différences significatives. De plus, les exigences qui ont été établies sont souvent très générales ou conçues pour la surveillance au niveau national, plutôt

que pour la mise en œuvre au niveau de l'unité de gestion forestière. Ceci laisse une marge pour des interprétations largement différentes. Ainsi, il n'y a aucun ensemble détaillé d'exigences internationales pour une bonne gestion forestière à acceptation universelle.

Nussbaum et Simula (2005) ont fourni un résumé des principales questions jugées pertinentes par un ou plusieurs des processus internationaux à savoir:

1) *les exigences légales qui comprennent:*

- » les droits à la ressource: les droits clairement définis sur la ressource et qui ne menacent pas les droits d'autrui;
- » opérer légalement: le plein respect de toutes les lois nationales et internationales pertinentes; et,
- » le contrôle des activités non autorisées, en particulier celles qui pourraient menacer l'intégrité de la forêt.

2) *les exigences techniques qui comprennent:*

- » la planification de la gestion, y compris les plans forestiers à court et à long terme;
- » l'inventaire forestier et l'évaluation des ressources;
- » la sylviculture appropriée et l'assurance d'un rendement soutenu;
- » la viabilité économique: la gestion forestière ne peut pas être durable à long terme, à moins qu'elle ne soit économiquement viable;
- » les opérations forestières et la planification opérationnelle;
- » le contrôle à la fois des opérations et de l'état de la forêt;
- » la formation et le renforcement des capacités à un niveau suffisant garantissant le respect des exigences des normes;
- » la protection forestière, y compris la protection contre les ravageurs, les maladies, le feu et d'autres problèmes naturels,
- » le contrôle, la réduction et l'utilisation appropriée des produits chimiques et la lutte biologique; et.
- » la conception ou la restructuration adéquate des plantations.

3) *les exigences environnementales qui comprennent:*

- » l'évaluation complète des ressources et des impacts environnementaux et la planification adéquate pour minimiser les impacts négatifs;
- » la conservation et la protection environnementale, y compris l'identification et la bonne gestion des caractéristiques et des valeurs particulièrement importantes; et,

- » la gestion des déchets, y compris la réduction, la réutilisation et le recyclage autant que possible.

4) *Les exigences sociales qui comprennent:*

- » la santé et la sécurité des employés et des entrepreneurs;
- » les droits des travailleurs, y compris des questions telles que la rémunération équitable, le droit à l'organisation et le contrôle du travail de l'enfant et de l'esclave; de nombreuses normes se réfèrent aux exigences de l'OIT;
- » l'évaluation des impacts sociaux et de l'interaction avec les acteurs, tels que les communautés locales et les parties intéressées, y compris des mécanismes appropriés pour la consultation et le traitement des plaintes;
- » la reconnaissance et la protection des droits et des besoins des utilisateurs de la forêt, y compris les personnes dépendantes des forêts et les communautés locales; et,
- » l'encouragement et l'appui à l'emploi et au développement des communautés locales.

Toute personne engagée dans l'élaboration ou l'évaluation d'une norme forestière doit considérer chacune des exigences figurant sur la liste et prendre soin soit de les aborder toutes ou de justifier pourquoi certaines peuvent être ignorées. Une autre question que les gestionnaires forestiers sont invités à traiter dans de nombreuses normes est la nécessité d'assurer qu'il y ait une consultation adéquate avec les parties intéressées.

Il est généralement admis que les normes sont censées être précises, exactes et clairement consignées dans des documents techniques compréhensibles et non ambigus, pouvant être mis en œuvre ou faire l'objet de vérification. En outre, pour les normes de gestion forestière, il est également reconnu qu'il doit y avoir suffisamment de flexibilité afin de permettre aux gestionnaires de parvenir à une gestion responsable de la manière la plus appropriée et la plus rentable possible.

Les forêts varient suivant l'écologie, le climat, la géographie et la taille, tandis que les propriétaires et les gestionnaires forestiers diffèrent dans leur approche de gestion et les environnements social, culturel et économique dans lesquels ils travaillent. En conséquence, les normes de gestion forestière doivent autoriser toute la gamme de méthodes de gestion forestière tout en atteignant le niveau de performance envisagé par ceux qui élaborent la norme (Nussbaum et Simula, 2005)

Exigences

L'élaboration des normes de CF suit habituellement un processus relativement long et complexe. L'ISO a développé un certain nombre de lignes directrices pour l'élaboration de normes, en particulier le Guide 59: Code de Bonne Pratique de Normalisation. Ceci fournit une base largement acceptée pour les exigences minimales attendues d'un système de certification dans l'élaboration et l'utilisation d'une norme. Certaines des principales exigences du Guide 59 de la norme ISO / IEC: 1994, Code de Bonnes Pratiques de Normalisation ont été résumées par Nussbaum et Simula (2005) comme suit:

- » *procédures.* Des procédures écrites sur la base des principes de consensus devraient régir les méthodes utilisées pour l'élaboration des normes.

- » *transparence*. Les procédures de l'organisme de normalisation doivent être disponibles aux parties intéressées sur demande.
- » *plaintes et appels*. Les procédures de l'organisme de normalisation devraient contenir des mécanismes d'appel identifiables, réalistes et facilement disponibles pour le traitement impartial des plaintes de fond et de procédure.
- » *approbation*. L'approbation officielle des normes devrait être fondée sur des preuves d'un consensus.
- » *promotion du commerce international*. Les normes ne doivent pas être rédigées de façon à leur permettre d'induire en erreur les consommateurs et les autres utilisateurs d'un produit, procédé ou service qu'elles traitent.
- » *participation*. La participation aux processus de normalisation à tous les niveaux doit être permise aux personnes ou organisations matériellement et directement intéressées, dans un processus cohérent.
- » *cadre hiérarchique*. En plus de tout ce qui précède, une exigence clé de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est l'existence d'un cadre hiérarchique entre les normes internationales, régionales et nationales.

Comme la demande de normes environnementales et sociales augmente, il y a également une expérience grandissante sur certaines questions spécifiques relatives à l'élaboration de ces types de normes. L'Alliance ISEAL, dont le FSC est un membre, a utilisé cette expérience pour élaborer «Le Code de Bonnes Pratiques pour l'Etablissement de Normes Sociales et Environnementales» (ISEAL, 2004). Ce code incorpore une grande partie des directives du Guide 59, mais aborde également certains des aspects supplémentaires à prendre en considération pour l'élaboration de normes qui traitent de questions sociales et environnementales complexes.

Un autre facteur important à considérer dans l'élaboration des normes et de leur contenu concerne les exigences de l'OMC qui établit les règles internationales sur le commerce et définit ce qui constitue un Obstacle Technique au Commerce (OTC). Toute personne engagée dans l'élaboration d'un système de certification doit être consciente des exigences de l'OMC (Fern, 2003; Nussbaum et Simula, 2005).

Cependant, alors que cela constitue un point de départ utile, il y a quelques questions particulières qui rendent l'élaboration de normes forestière de performance particulièrement compliquée et, ainsi, accroissent les exigences supplémentaires pour le processus d'établissement de la norme.

Processus

Puisque les normes forestières sont très complexes à élaborer, les processus d'élaboration des normes nationales pour la foresterie ont pris plusieurs années dans de nombreux pays; par exemple au Ghana et dans le Bassin du Congo. Les processus impliqués dans l'élaboration de normes sont longs. La section suivante décrit brièvement le long processus impliqué dans l'élaboration de normes FSC.

- » Mettre en place le Groupe de Travail sur l'Elaboration des Normes (SDWG) composé d'acteurs représentant les groupes d'intérêts environnementaux, sociaux et économiques.

- » Informer les acteurs que le SDWG est en cours d'établissement.
- » Elaborer et adopter de règles de procédures.
- » Examiner et clarifier les exigences et P & C du FSC et identifier les problèmes clés de gestion que le SDWG devra aborder.
- » Mettre en place si besoin des sous-comités.
- » Informer les acteurs que l'élaboration des normes est sur le point de commencer.
- » Préparer le premier projet de norme.
- » Consulter les acteurs sur le premier projet de norme
- » Préparer le second projet de norme, également basé sur les commentaires, les préoccupations et les contributions des acteurs.
- » Consulter les acteurs sur le deuxième projet de norme.
- » Entreprendre des essais de terrain sur le deuxième projet de norme.
- » Produire un rapport des résultats des essais de terrain aux diversss acteurs.
- » Préparer le troisième projet de norme en tenant compte des résultats des essais de terrain ainsi que des commentaires, préoccupations et suggestions des acteurs.
- » Préparer le quatrième et dernier projet de norme, dans certains cas, avec l'aide du ou des consultant (s).
- » Soumettre le de norme projet final au FSC pour examen et approbation
- » Selon que des questions devraient ou pas emerger du FSC sur le projet de norme et les processus suivis par le SDWG, un certain temps peut écouler avant que le projet final de norme soit approuvé par le FSC

Défis

Nassubaum et Simula (2005) ont déclaré que les normes de performance élaborées pour les forêts sont particulièrement compliquées à définir comparativement aux normes destinées aux autres secteurs pour trois raisons:

1) *information incomplète*: la plupart des normes sont fondées sur des informations factuelles précises. Par exemple, une norme spécifiant la force minimale d'un casque de motocyclette est basée sur des données scientifiques et techniques qui peuvent être utilisées pour définir de façon précise ce qui est assez fort pour être en sécurité en cas d'accident. Cependant, nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires pour comprendre et modéliser en détail le fonctionnement des forêts, ou leur réponse aux interventions de gestion. Il existe de nombreuses lacunes où l'information est incomplète ou absente. Par conséquent, nous devons fonder la norme sur la meilleure information disponible, combinée avec les décisions humaines portant sur ce qui doit être fait lorsque des incertitudes surviennent. En outre, la gestion des forêts est un processus

adaptatif dans lequel la connaissance est constamment accumulée par l'expérience qui doit être prise en compte dans l'élaboration et l'actualisation des normes

2) *exigences contradictoires*: les définitions données à la GDF varient, mais elles toutes s'accordent sur le principe de base que cela implique un équilibre entre les exigences économiques, environnementales et sociales. Cependant, il est souvent impossible de répondre simultanément à toutes ces exigences et souvent des conflits apparaissent. Par exemple, il est impossible de répondre simultanément dans la même zone à une exigence économique de récolter les arbres et une exigence environnementale de mettre de côté les arbres afin de créer une forêt vierge. De même, il peut ne pas être possible de protéger simultanément la faune à des fins de conservation, tout en répondant à un impératif social pour permettre la chasse de subsistance. Par conséquent, le processus de normalisation doit faire face à des exigences contradictoires.

3) *variabilité*: les normes forestières doivent faire face à la grande variabilité existante entre les forêts de par le monde. La plupart des autres normes sont également applicables partout. Par exemple, la force requise d'un casque de motocyclette afin d'assurer la protection de toute personne qui la porte est la même partout; par conséquent, une norme élaborée pour la sécurité du casque de motocyclette peut être directement appliquée dans tous les pays. Cependant, les forêts présentent une énorme variabilité dans leur biologie, climats, sols et leur contexte social et économique, même à l'intérieur d'un pays. Ainsi, les SCF doivent inclure des mécanismes garantissant l'adaptation de la norme aux conditions écologiques, sociales et économiques de la zone où elle est appliquée. Pour ces raisons, toutes les normes forestières doivent être élaborées en utilisant une combinaison de: (i) meilleures informations scientifiques et techniques disponibles et des connaissances sur les forêts, leur fonctionnement et comment elles sont affectées par la gestion; et (ii) la prise de décision sur la façon de combler les lacunes dans les informations disponibles et la façon d'équilibrer les différentes demandes faites sur les forêts.

CHAPITRE 7

CONDITIONS PROPICES À LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Les conditions propices à la Certification Forestière (CF) comprennent la politique/la législation et les exigences institutionnelles, la capacité à promouvoir la CF, à savoir les ressources humaines, financières et matérielles, la capacité technique et les marchés, et la commercialisation des produits et services certifiés, qui sont toutes discutées ci-dessous.

POLITIQUE/LÉGISLATION ET EXIGENCES INSTITUTIONNELLES

Promouvoir la gestion forestière responsable à travers la CF comme un outil de marché, consiste à résoudre les problèmes courants que rencontrent les ressources forestières, tels que la politique, le marché et les échecs institutionnels, le régime inadéquat, la croissance démographique et leurs exigences, la fragmentation de la propriété forestière, ainsi que les infrastructures, la technologie et les compétences inappropriées (Upton et Bass, 1995). Cela nécessite que des décisions politiques soient prises au niveau national et international.

Au plan national, des initiatives politiques de base sont nécessaires pour faire la transition vers une gestion forestière responsable. Elles doivent faire face aux nombreux problèmes forestiers qui ont leurs racines dans la législation et la réglementation abusives ou contradictoires, et mettre en œuvre des mesures incitatives pour les différents acteurs. La façon dont les décisions politiques sont prises est également importante. Une approche stratégique et participative pour la politique forestière nationale, mettant l'accent sur l'amélioration continue au fil du temps est nécessaire. La transition vers la durabilité, nécessitera plusieurs «tours» d'un cycle d'établissement d'objectifs, de planification et de renforcement des capacités, de gestion sur le terrain, de suivi, d'évaluation de l'information et de révision des objectifs.

Upton et Bass (1995) ont discuté des divers aspects des exigences de la politique au niveau national pour assurer une gestion forestière responsable dans le cadre des besoins majeurs suivants:

- » établissement de la participation de multiples acteurs aux décisions sur les forêts;
- » politique et législation appropriées;
- » établissement d'un accord sur la mise en place et la gestion d'un Domaine Forestier Permanent (DFP); le DFP devra couvrir les classifications juridiques de la production forestière (naturelle et plantée), la protection forestière (pour la biodiversité, la culture et la conservation des bassins versants) et des catégories d'utilisation mixtes des terres
- » choix des politiques qui sont des incitations efficaces à la gestion forestière responsable;
- » sécurisation de la tenure et des droits sur les ressources forestières;

- » définition des rôles plus appropriés pour les acteurs, à savoir le gouvernement, les agriculteurs, les communautés locales et le secteur privé;
- » renforcement des capacités à répondre aux besoins actuels et évolutifs de la forêt;
- » amélioration de l'information forestière, du suivi, de l'évaluation et de la recherche;
- » coordination au niveau des pays d'initiatives forestières internationales; et,
- » amélioration de l'environnement financier pour la conservation et la gestion des forêts.

Upton et Bass (1995) ont également réitéré les rôles internationaux appropriés comme: (i) l'appui international aux processus nationaux; (ii) le règlement des questions mondiales; et (iii) accord mondial sur (i) et (ii).

Le soutien international aux processus nationaux vise à assurer:

- » l'assistance financière aux pays pauvres pour couvrir les coûts supplémentaires de l'amélioration de la gestion des forêts et de l'investissement à long terme, ainsi qu'une meilleure coordination entre les pays fournissant l'aide financière;
- » l'assistance technique pour le renforcement des capacités et le développement des compétences; le partage de l'information, la recherche et la technologie;
- » l'harmonisation des protocoles de données et des normes; et,
- » l'amélioration des mesures commerciales afin que les réformes dans un pays ne soient pas entravées par la crainte de perdre des parts de marché par rapport à d'autres pays.

Le traitement des questions forestières ayant des répercussions mondiales importantes est fait à travers:

- » la définition des principes et l'harmonisation des normes pour la foresterie durable afin de soutenir le commerce des produits forestiers: les efforts internationaux sont nécessaires pour produire des normes internationales afin d'harmoniser le commerce, mais aussi pour assurer la cohérence avec les besoins environnementaux;
- » la poursuite du débat et du dialogue sur les questions forestières mondiales vis-à-vis des préoccupations nationales et locales; et,
- » les paiements pour les services mondiaux - soutenir les activités qui génèrent des avantages au-delà des frontières individuelles des nations, par exemple la gestion des zones transfrontalières protégées, les forêts de stockage de carbone, les zones de très grande biodiversité, les forêts sur les franges du désert et dans les bassins versants régionaux.

Les accords mondiaux se réfèrent, par exemple, à la CITES, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), les Conventions sur les Changements Climatiques et la Désertification et l'Accord International sur les Bois Tropicaux.

En général, de nombreuses politiques actuelles ont été définies pour servir à des fins limitées, statiques et simples, et en gros, concentrées sur le contrôle du gouvernement. Les politiques

pour la transition vers la GDF devront, cependant, être plus dynamiques et se concentrer sur les groupes autres que le gouvernement, notamment le secteur privé et les communautés.

Ci-après, les principaux éléments constitutifs de l'environnement politiques/législatifs propices à la CF:

- » intégration de la CF comme un outil pour la promotion de la GDF dans les cadres politiques et juridiques existants dans différents pays africains, comme cela a été fait dans la politique/législation forestière en Namibie, en Afrique du Sud et en Ouganda.
- » renforcement des capacités et des mécanismes d'application des réglementations forestières et la gouvernance (FLEG).
- » révision des politiques et lois forestières/environnementales pour fournir davantage de soutien à la CF, aux entreprises forestières et à tous les autres acteurs de la CF.
- » mise en place des politiques de marchés publics qui soutiennent/priorisent clairement l'approvisionnement des produits forestiers certifiés.
- » capacité d'élaboration des normes et procédures de certification.
- » renforcement de la capacité des décideurs à travers la formation et la sensibilisation sur la CF.
- » un leadership fort, engagé: un nombre suffisant de partisans bien formés et engagés, pour la gestion responsable au sein du gouvernement, des ONG, des entreprises et des organismes de soutien, ou comme une solide organisation dirigeante.

Les éléments suivants constituent les aspects majeurs des accords institutionnels propices à la CF:

- » mise en place des structures de certification forestière couvrant adéquatement l'Afrique, à savoir les bureaux régionaux et sous-régionaux, les bureaux nationaux/ représentants/points focaux, les organismes de certification basés en Afrique (de préférence d'appartenance Africaine), les Groupes d'Elaboration des Normes (DSG)/ Groupes Nationaux de Travail (GNT), etc., et renforcer les capacités de ceux qui existent déjà.
- » établissement des groupes responsables de la promotion de la certification, comme les DSG/GNT dans les pays africains ayant un statut juridique clair et une reconnaissance par les autorités de l'administration forestière et les différents SCF et avec le soutien nécessaire pour fonctionner de manière efficace et efficiente
- » appui aux groupes intéressés basés en Afrique pour devenir des OC pour la CF.
- » fourniture aux institutions publiques chargées de la gestion des forêts du personnel adéquat doté de ressources matérielles et financières nécessaires, et de capacités techniques, afin qu'elles puissent assumer leurs responsabilités au cours du processus de CF.
- » institutionnalisation des cours sur la CF dans les établissements d'enseignement supérieur au niveau national pour combler le déficit de connaissances de la CF.
- » développement et renforcement des partenariats publics-privés entre les différents acteurs, qui jouent un rôle dans la promotion de la CF.

CAPACITÉ DE PROMOTION DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Pour que la CF apporte les réalisations souhaitées, les capacités nécessaires aux acteurs à différents niveaux doivent être construites et les cadres institutionnels et organisationnels appropriés devront être mis en place. Les acteurs comprennent, entre autres, des responsables étatiques et privés chargés de prendre des décisions en matière de gestion forestière, des représentants des acteurs, des professionnels forestiers, des entrepreneurs et d'autres opérateurs, des propriétaires forestiers, des auditeurs, ainsi que les organismes de certification et d'accréditation.

La promotion réussie de la CF en Afrique exige des capacités nécessaires, qui peuvent être généralement classées selon les ressources financières, matérielles et humaines, la capacité technique, l'environnement favorable à la politique/législation, les accords institutionnels appropriés ainsi que les structures de marketing et les systèmes d'information pour les produits/prestations de services forestiers certifiés. Sur la base des études réalisées dans les sous-régions africaines orientale et australe (Kalonga, 2015), centrale (Mbolo, 2015a), septentrionale (Mbolo, 2015b) et occidentale (Ahimin, 2015), les besoins en matière de renforcement des capacités pour promouvoir la CF en Afrique sont résumés ci-dessous.

Ressources Humaines

- » Augmenter le nombre d'auditeurs qualifiés pour chaque pays dans le processus de la CF.
- » Des auditeurs internes qualifiés dans les entreprises forestières pour la gestion forestière (GF) et les processus de certification CoC, à savoir pour la préparation des audits externes ainsi que l'encadrement et la formation du personnel et la supervision régulière du travail.
- » La formation des acteurs au développement technique des normes nationales pour la foresterie durable, la gestion des certifications et des bases de l'entrepreneuriat (par exemple le développement de plans d'affaires).
- » Sensibiliser sur les avantages et les inconvénients de la CF, son rôle potentiel en tant qu'instrument de politique pour la Gestion Forestière Responsable (GFR) et le marketing.
- » L'évaluation et l'intégration des besoins sociaux, y compris l'accès aux ressources, les besoins et les droits des travailleurs et le développement communautaire.

Ressources Financières

- » Pour avoir des initiatives de GDF qui emploient la CF comme un outil, il est nécessaire d'avoir des institutions financières au niveau national ou sous-régional pour soutenir ces initiatives visant à compléter les efforts des entreprises privées et ONG environnementales. Le Fonds Forestier Tanzanie (FFT) est un exemple de ces institutions financières.
- » Mettre en place des mécanismes de financement bien coordonnés pour aider les acteurs à tous les niveaux du secteur forestier dans le développement et la promotion de la CF. Les bons exemples de la GFTN du WWF et de l'OIBT devraient être expérimentés et généralisés, ou soit, des initiatives seront nécessaires pour mettre en place des mécanismes similaires pour soutenir les compagnies volontaires pour aller vers la CF.

- » Il faut encourager les partenariats entre les principaux distributeurs de produits et producteurs certifiés pour les soutenir financièrement grâce à de meilleurs prix ou des subventions directes.
- » Les efforts des communautés économiques régionales (CER) africaines, par exemple la COMIFAC, la CEDEAO et la SADC pour promouvoir la GDF et la CF devraient être pris en charge par les organismes donateurs.
- » Le FSC devrait établir et financer les bureaux nationaux dans les différentes sous- régions de façon similaire à ses efforts dans les pays du Nord.

Ressources Matérielles

- » Les Initiatives Nationales (IN) / GNT / SDG qui seraient responsables du développement de la FSS et de la promotion de la CF devraient être établis avec des bureaux nationaux adéquatement meublés, équipés et dotés de personnel.
- » En outre, la présence physique des SCF, démontrée par la présence de personnel, de bureaux équipés, meublés et opérationnels, est nécessaire en Afrique pour promouvoir la CF.

Capacité Technique

- » L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation sur la CF ciblant les différents acteurs à tous les niveaux, y compris les employés du gouvernement.
- » Le renforcement des capacités techniques des acteurs dans les domaines suivants:
 - les régimes de certification forestière et leurs systèmes de certification;
 - les techniques de gestion forestière, y compris l'élaboration de plans de gestion forestière;
 - les données géographiques et les systèmes d'évaluation, par exemple le Système d'information géographique et la Télédétection;
 - les connaissances traditionnelles et les services socio-culturels associés aux ressources forestières;
 - la conduite d'études sur le potentiel économique des zones forestières;
 - la restauration des ressources forestières, y compris le reboisement des zones ciblées;
 - la gestion des conflits;
 - la valorisation des produits forestiers, en commençant par les plantes médicinales et aromatiques;
 - les techniques d'exploitation forestière à faible impact;
 - l'identification de grande valeur de conservation dans les forêts gérées;
 - l'établissement et la gestion d'un système de traçabilité des produits forestiers (CoC); et,

- les techniques forestières d'audit ainsi que la commercialisation et la promotion des produits certifiés.
- » Le renforcement des capacités des producteurs (agriculteurs, communautés, concessionnaires et gouvernements), des petites et moyennes entreprises, des régulateurs (systèmes publics de vulgarisation), des évaluateurs / auditeurs, des organismes de certification et d'accréditation, des petites et grandes entreprises de bois d'œuvre, de l'industrie du bois et des PFNL, des banques urbaines/rurales (développement), etc. pour mettre en œuvre la GFR et se conformer aux normes connexes.
- les propriétaires forestiers, les gestionnaires et le personnel de terrain pour comprendre et mettre en œuvre les exigences de GFR, y compris la formation et un soutien adéquat.
- » La capacité d'effectuer des vérifications internes et l'établissement d'un processus efficace d'audit externe.
- » Les connaissances et compétences/techniques nécessaires pour comprendre la ressource forestière, y compris la dynamique forestière, le volume sur pied, la croissance et le rendement, ce qui implique la gestion forestière responsable ou durable, y compris la planification de la gestion, la récolte, la sylviculture et la construction de routes.
- » La fourniture d'une formation sur la protection de l'environnement, la planification de la conservation et de l'identification, la protection et la surveillance des espèces en voie de disparition et des forêts à haute valeur de conservation.

Marchés et Structures de Marketing et Systèmes d'Information

Le développement et le maintien des structures de marché/systèmes d'information qui lient les propriétaires/exploitants forestiers africains, les producteurs et négociants primaires aux différents marchés actuels et potentiels sous-régional, régional et international des produits/services forestiers certifiés, qui reconnaissent, encouragent et récompensent la gestion responsable des forêts.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS ET SERVICES CERTIFIÉS

La CF a été acceptée comme un instrument fondé sur le marché qui vise à sensibiliser et à fournir des incitations aux producteurs et consommateurs vers une utilisation plus responsable des forêts (Upton et Bass, 1995; Barklund et Teketay, 2004; Nussbaum et Simula, 2005; Nukpezah et al., 2014). Par conséquent, la disponibilité et l'accessibilité aux marchés des produits et services forestiers certifiés sont extrêmement importants pour le succès de la CF au niveau mondial et, en particulier, en Afrique (Nukpezah et al., 2014). Pour rendre les marchés des produits et services forestiers certifiés disponibles et accessibles aux producteurs, aux consommateurs et aux autres acteurs, il est absolument nécessaire, non seulement de développer des marchés, mais aussi de mettre en place des structures de commercialisation associées et des systèmes d'information par les responsables de la promotion de la certification forestière. En effet, les avantages des instruments fondés sur le marché, tels que la CF, sont faibles là où les gens ne demandent pas des produits certifiés, là où ils ne peuvent pas payer pour les produits certifiés ou lorsque les marchés sont sous-développés (Upton et Bass, 1995).

Dans la section suivante, les efforts faits par les différents SCF pour le développement des marchés et la mise en place des structures de commercialisation associées et les systèmes d'information sont discutés.

Efforts du FSC dans la Commercialisation des Produits Forestiers Certifiés

Le FSC utilise son Unité de Développement des Affaires pour guider ses efforts pour engager le secteur privé dans ses activités à tous les niveaux⁴³. Le FSC fonctionne avec tous les détenteurs existants et potentiels de certificats dans la chaîne d'approvisionnement et de gestion des forêts et du commerce en détail pour construire et soutenir le développement des marchés des produits certifiés FSC. Pour atteindre cet objectif, le FSC utilise différents moyens, y compris le soutien des marques, la Gestion des Budgets Clés, le Partenariat Mondial, le Développement des marchés FSC et les programmes du marché FSC.

Programme d'Appui aux Marques

Le Programme d'Appui aux Marques (PSM) assure la fourniture d'une garantie aux consommateurs⁴⁴ par le biais de ses marques. Les marques de commerce FSC, qui sont présentés à la section 4.1.6.8, fournissent une garantie aux consommateurs que les produits qu'ils achètent proviennent de sources responsables, à savoir les forêts bien gérées, de sources contrôlées ou recyclées. Elles permettent aux consommateurs de choisir des produits qui soutiennent la conservation des forêts, offrent des avantages sociaux, et permettent au marché de fournir une incitation pour une meilleure gestion des forêts. Elles sont donc essentielles pour l'ensemble du système FSC. Pour cette raison, le FSC a un PSM dédié à fournir des services pour l'utilisation de la marque. Il est extrêmement important pour l'intégrité et la crédibilité du système FSC que ses marques soient correctement utilisées.

Programme de Gestion des Budgets Clés

Le Programme de Gestion des Budgets Clés (PGBC) est destiné à la création de partenariats et de synergies par le FSC⁴⁵. Le PGBC vise à: (i) maximiser les opportunités pour le réseau FSC pour s'engager avec des partenaires commerciaux dans le monde entier; (ii) soutenir le développement stratégique de la fourniture de matériaux certifiés FSC; et, (iii) développer des canaux de communication avec les principaux clients pour leur fournir des informations sur les tendances du marché liées aux produits certifiés FSC.

Grâce à des activités et des campagnes conjointes, le FSC travaille à augmenter la valeur de sa marque et augmenter la demande pour les produits certifiés. En travaillant avec les grands comptes, le FSC facilite l'accès à son réseau mondial et aux informations sur les marchés pour les produits certifiés. Le PGBC vise à construire et à entretenir des relations solides et productives avec les principaux clients qui sont dévoués et sont engagés envers le FSC. Grâce à la collaboration, le FSC peut partager des compétences et des ressources, et promouvoir des approches novatrices pour améliorer la gestion des forêts. Les principaux clients du FSC dirigent l'offre et la demande pour les produits certifiés FSC, et ces efforts ont conduit à une augmentation phénoménale de la superficie de forêts couvertes par des certificats FSC et le nombre de certificats de chaîne de traçabilité CoC ainsi que la sensibilisation accrue au sujet de la certification FSC. Grâce à un marketing et à la sensibilisation, le FSC vise également à intégrer son système dans les politiques d'approvisionnement des clients clés. Pour les clients clés du FSC, le PGBC est conçu pour aider à surmonter les goulots d'étranglement de l'offre et de la demande de produits FSC en reliant les chaînes d'approvisionnement disparates, et fournit une occasion élargie pour échanger des

informations sur les besoins du marché. En travaillant en partenariat avec le FSC, les principaux clients communiquent leur engagement à la GRF aux consommateurs et à d'autres entreprises

Programme de Partenariat Mondial

Le Programme de Partenariat Mondial (PPM) vise à établir des partenariats de haut niveau qui démontrent un engagement exceptionnel envers le FSC et à sa mission⁴⁶. Il sensibilise à la certification FSC et attire l'attention sur les approches novatrices du FSC sur les questions environnementales, sociales et économiques dans la gestion des forêts. Le PPM est étroitement aligné avec les objectifs de la stratégie globale du FSC pour assurer le leadership dans la promotion de la GRF, assurer un accès équitable aux avantages du régime FSC, développer le marché des produits certifiés FSC et renforcer le réseau mondial du FSC.

Par exemple, en 2010 le FSC a signé son premier accord de partenariat mondial avec AkzoNobel, leader mondial dans le développement durable et la plus grande entreprise de peintures et de revêtements dans le monde entier. Les principaux objectifs du partenariat sont de mettre en évidence l'importance vitale des forêts et d'accroître la sensibilisation sur la mission du FSC de promouvoir la GRF dans le monde entier. AkzoNobel soutient les efforts de sensibilisation du FSC en sensibilisant les clients et aide à stimuler la demande de produits certifiés FSC. Il se concentre sur l'augmentation de l'accès à la certification FSC pour les petits exploitants et les producteurs communautaires de bois et de PFNL, et en accroissant les avantages de la certification FSC pour ces producteurs grâce à de nouvelles initiatives de marketing. Avec le soutien de AkzoNobel, le FSC a été en mesure de lancer un certain nombre de projets avec les petits exploitants et producteurs communautaires. En 2011, le partenariat a été lancé au Royaume-Uni, au Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse, au Brésil, au Danemark et en Suède avec un large éventail d'activités. Le FSC prévoit étendre les activités de la société, entre autres, au Canada, en République tchèque, en Russie et aux États-Unis.

Programme de Développement des Marchés

Le Programme de Développement des Marchés (PDM) fonctionne à travers des bureaux régionaux du FSC et des partenaires du réseau pour favoriser l'expansion des marchés pour les produits FSC dans les pays et régions⁴⁷ clés. Le FSC vise à accroître la prise de conscience de son système sur ces marchés clés, travaillant à la fois pour stimuler la reconnaissance des consommateurs finaux et la demande pour les produits du FSC, et pour promouvoir la Gestion Forestière FSC et la certification CoC. Fort de sa recherche du marché et de sa compréhension de l'image de marque dans des domaines clés, le FSC travaille avec le PGBC pour développer et exécuter des campagnes et des initiatives de sensibilisation du marché. Le PDM se concentre actuellement sur des projets au Japon, au Commonwealth, en Russie et en Amérique du Nord.

Programme du Marché (PM)

Lancé en tant que pilote en 2011 dans un certain nombre de pays, le marché FSC (accessible @<http://marketplace.fsc.org/>) qui est une plate-forme internationale en ligne pour connecter les acheteurs et les vendeurs de matériaux et produits certifiés FSC, est conçu pour créer des connexions à travers la chaîne d'approvisionnement mondiale⁴⁸. Il fournit des informations sur des milliers de différents produits et matériaux certifiés FSC, et favorise des opportunités et une égalité mondiales dans le commerce en aidant les utilisateurs à trouver des fournisseurs certifiés FSC et des acheteurs à travers les frontières internationales. Il génère des informations commerciales pour le régime FSC, qui n'a pas été précédemment disponible et améliore l'accès aux produits axés sur l'industrie.

Pays ayant des Produits Forestiers Certifiés FSC

Les produits portant le logo FSC (produits de construction, produits forestiers/papier et emballage), indicatif de la certification FSC, ont été trouvés dans les différentes régions du monde (voir la liste dans <http://www.ecolabelindex.com/ecolabel/forest-stewardship-council-fsc-chain-of-custody-certification>, consulté le 26/10/2014). Le FSC a une présence mondiale, avec des représentations dans 80 marchés. Grâce à une chaîne ininterrompue de la Gestion Forestière et de la certification CoC, le FSC maintient son système de crédibilité. Avec 44 organisations nationales partenaires, le FSC travaille pour promouvoir la gestion forestière responsable et doter les magasins de produits et de matériaux certifiés FSC provenant de forêts. Les rapports d'enquête sur le marché des FSC peuvent être accessibles à partir de son site Web49. Le papier certifié FSC (Figure 7) est vendu et utilisé dans toute l'Afrique par Mondi, une entreprise en Afrique du Sud. Cependant, très peu de gens savent que le papier qu'ils utilisent est certifié FSC, portant le logo FSC. Les autres produits certifiés FSC en Afrique comprennent les matériaux de l'emballage des produits laitiers (Figure 7).

Efforts du PEFC dans la Commercialisation des Produits Forestiers Certifiés

Comme le FSC, le PEFC maintient des bases de données complètes (consultée: [@http://www.pefc.org/find-certified/certified-certificates](http://www.pefc.org/find-certified/certified-certificates)) pour assurer un accès facile aux informations pertinentes sur les titulaires de certificat, le logo et l'étiquette des utilisateurs, des produits certifiés, les organismes de certification accrédités et les programmes nationaux de certification approuvés par le PEFC50. Le PEFC est également engagé dans une gamme d'activités aux niveaux mondial, régional et local visant à maintenir et à renforcer le marché des produits certifiés, de la promotion de la certification CoC aux entreprises pour contribuer à inventer un marché aux PFNL tels que les champignons.



Figure 7: Papiers certifiés FSC (A) et matériaux d'emballage pour les produits laitiers (B) vendus à Gaborone, Botswana (photo par Demel Teketay).

Les produits portant le logo PEFC (produits de construction, bâtiments, produits forestiers/papier, meubles et emballages), indicatif de la certification PEFC, ont été trouvés dans les différentes régions du monde (voir la liste sur <http://www.ecolabelindex.com/ecolabel/programme-for-the-endorsement-of-forest-certification-schemes-pefc>, consulté le 26-10-2014).

CHAPITRE 8

CERTIFICATION FORESTIÈRE DANS LA PRATIQUE

PROCESSUS IMPLIQUÉS DANS LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Les discussions sur la façon dont la CF fonctionne dans la pratique peuvent être trouvées dans diverses publications (par exemple: Upton & Bass, 1995; Nussbaum & Simula, 2005) et sites web (www.ic-fsc.org, <http://www.accreditation-services.com>, www.pefc.org). Un résumé de la façon dont fonctionne dans la pratique la CF est ci-dessous présenté sur la base des informations obtenues à partir de ces sources et d'autres. Les principales étapes suivies dans le processus réel de CF par les différents systèmes de certification sont plus ou moins similaires et, en général, impliquent l'accréditation, la certification et le marquage / l'étiquetage (Figure 8)

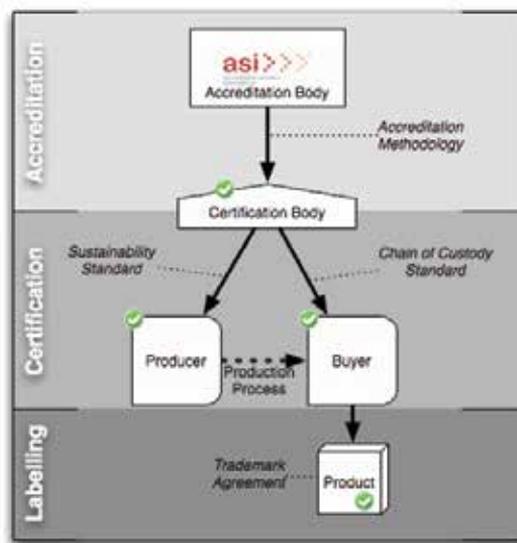


Figure 8: Le processus de CF impliquant l'accréditation, la certification et l'étiquetage (source: adaptée de <http://www.accreditation-services.com/wp-content/uploads/2011/07/accreditation.png>, consulté le 08-12-2014)

Le processus d'accréditation dans la CF a déjà été abordé ci-dessus (voir section 4.6). Les étapes réelles impliquées dans le processus de CF comprennent la soumission d'une demande par l'opérateur / propriétaire forestier au SCF suivie d'une visite exploratoire, d'un examen des documents, de l'évaluation sur le terrain, de l'examen par les pairs, de la certification, de l'étiquetage et de l'examen périodique par les SCF (tableau 9).

Tableau 9: Les processus impliqués dans la certification forestière

Responsabilités de l'organisme de certification	Plan de certification forestière	Responsabilités des opérateurs/ propriétaire forestiers
Interview, discussion et présentation, évaluation préliminaire de la politique et des objectifs (normes)	Demande	Fourniture par l'opérateur / propriétaire forestier des renseignements de base, la description du site et des activités, le remplissage du questionnaire d'entretien
Visite du site par l'auditeur principal, sélection finale de l'équipe de vérification en fonction des conditions locales, la méthodologie de l'audit et le plan de travail finalisé	Visite exploratoire	Réunions avec le personnel dirigeant, compréhension du processus de certification, fourniture de la documentation préliminaire de gestion, audit logistique
Vérification de l'adéquation et de la conformité aux normes, identification des priorités clés, évaluation des systèmes de gestion et évaluation de l'exigence en ressource	Revue documentaire (Examen)	Fourniture d'une documentation détaillée
Vérification des indicateurs clés et de l'adéquation des ressources, validation du système de gestion, interview des acteurs externes	Evaluation sur le terrain (Examen ou Validation)	Fourniture de l'accès au site, à la documentation et au personnel
Validation technique des procédures d'audit et des résultats	Examen par les pairs (Validation)	
Emission du certificat et explication des limites d'utilisation	Certification	Reception du certificat et acceptation des conditions d'utilisation

Organisation et mise en œuvre des inspections de la chaîne de traçabilité	Etiquetage	Engagement à ne pas étiqueter sans inspection de la chaîne de traçabilité
Vérification de conformité continue et du non-abus du certificat, évaluation des progrès accomplis «Amélioration continue»	Examen périodique	Fourniture de l'accès au site, à la documentation et au personnel

Upton et Bass (1995) ont fourni un résumé de ce qu'un gestionnaire forestier devrait envisager et accomplir (auto-évaluation) avant de soumettre la demande d'accréditation au SCF afin de déterminer si l'exploitation forestière en question est prête pour la certification. Quatre étapes principales sont considérées, à savoir:

- » étape 1. Évaluer les besoins pour la CF, qui comprend: (i) les attentes du marché pour des pratiques forestières écologiquement acceptables; (ii) les exigences exprimées des actionnaires / clients pour la démonstration des pratiques forestières écologiquement acceptables; (iii) les exigences réglementaires pour les pratiques forestières écologiquement acceptables; et, (iv) évaluer si les avantages l'emportent sur les coûts?
- » étape 2. Entreprendre des analyses préliminaires, incluant: (i) la sélection des normes; (ii) l'interprétation des normes en fonction des conditions locales; et, (iii) l'évaluation de référence pour mesurer la performance environnementale actuelle des pratiques forestières à la lumière des normes;
- » étape 3. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un système de gestion environnementale (SGE) pour atteindre une foresterie de qualité, incluant: (i) l'adoption d'une politique forestière et environnementale et la définition des objectifs; (ii) le développement d'un système de gestion pour atteindre les objectifs définis; et, (iii) le suivi et l'évaluation interne de la redéfinition du programme forestier, des objectifs et du système de gestion comme exigé (retour); et,
- » étape 4. Inviter à la certification des pratiques forestières de qualité, y compris: (i) l'évaluation des procédures documentaires et (ii) la vérification sur le terrain des activités forestières. Cette étape est généralement couplée avec le choix des SCF les plus appropriés et l'un de ses organes de certification accrédités, généralement à travail les lancements et le traitement d'une offre destinée à cette fin

La dernière étape est déterminante pour relancer le processus réel de certification résumé dans le tableau 9.

Soumission de la Demande par l'Opérateur/Propriétaire Forestier

Après avoir accompli les activités inscrites dans les quatre étapes ci-dessus décrites, le gestionnaire de la forêt adresse une demande formelle à un OC accrédité par le SCF choisi. La demande inclut une évaluation préliminaire, souvent accompagnée d'une interview, de la discussion et de la présentation de ce qui est impliqué. L'OC demande à l'exploitation forestière de soumettre des copies de la politique forestière ou une déclaration précisant les objectifs environnementaux de l'exploitation. L'OC demandera également une documentation préliminaire, ce qui démontre que

les questions environnementales contenues dans la politique sont abordées. Si un plan de gestion a déjà été préparé, une copie sera également exigée par l'organisme de certification. Cet examen initial de la politique forestière et environnementale de l'exploitation permet à l'OC d'évaluer si l'entreprise est immédiatement prête pour la certification ou si la poursuite du développement de pratiques de gestion est nécessaire. Un tel procédé dispense l'exploitation de l'utilisation des fonds rares, en passant par le processus de certification avant d'être en mesure de recevoir potentiellement un certificat. Si l'OC estime que les pratiques de gestion forestière de la forêt sont susceptibles de répondre aux exigences du FCS, le processus de certification est mis en marche (Upton et Bass, 1995).

Au cours de l'étape de la demande, l'OC s'engage formellement à maintenir la confidentialité complète à l'égard de la forêt et à fournir des détails formels des conditions attachées au SCF (Upton et Bass, 1995). Celles-ci, en général, comprennent:

- » le champs d'action du SCF envisagé par l'OC;
- » le statut juridique et l'organisation de l'OC;
- » les conditions générales pour obtenir et conserver un certificat, comme la fourniture d'informations pertinentes et l'acceptation des mesures correctives peuvent être nécessaires entre l'évaluation et l'attribution du certificat
- » l'obligation de nommer un membre désigné du personnel pour assurer la liaison avec l'OC;
- » la propriété et la validité du certificat - normalement la propriété du certificat est conservée par l'OC;
- » le droit d'accès pour les visites de surveillance de l'OC;
- » les notifications, par exemple pour une réévaluation ou des changements importants dans le système de gestion de la forêt faites au cours de la période de validité du certificat;
- » la publicité de l'attribution du certificat et de l'étiquetage des produits provenant des forêts certifiées;
- » les circonstances dans lesquelles la suspension, le retrait et l'annulation du certificat se produiraient; et,
- » les appels et procédures de plaintes.

Visite Exploratoire et Pré-Évaluation

Une fois qu'une demande est acceptée, l'OC peut visiter la forêt en question. Ceci est effectué par un auditeur principal avec l'objectif de finaliser la méthodologie d'évaluation, en veillant à ce que l'équipe sélectionnée possède des compétences appropriées pour le site particulier et la finalisation du plan de travail avec la direction sur le terrain. La sélection de l'équipe d'évaluation doit veiller à ce que les compétences professionnelles adéquates soient disponibles pour faire face aux effets environnementaux et sociaux prioritaires de l'exploitation forestière. La visite exploratoire se déroule souvent la première fois que l'OC entre en contact avec la forêt et que l'équipe de gestion du site rencontre un personnel de l'OC. Une partie importante de la visite exploratoire est constituée des réunions approfondies avec le personnel principal

de terrain pour s'assurer une compréhension complète du processus de certification et que la logistique de l'évaluation soit réalisable dans le temps et avec les ressources allouées. Au cours de ces discussions, le responsable d'audit procédera à un examen préliminaire des documents de gestion afin de se familiariser avec le «style» et la «culture» particulière de l'exploitation ainsi que pour veiller à ce que la couverture soit adéquate. L'auditeur principal bénéficiera également d'un bref aperçu de l'organisation / entreprise, de ses services, de sa structure et de sa répartition géographique dans la zone forestière.

Plus précisément, une visite exploratoire viserait:

- » une introduction à l'OC et la présentation du processus et du contexte de la certification;
- » la confirmation de la portée de la certification requise;
- » l'explication de l'évaluation, y compris à la fois de la revue documentaire et de l'évaluation sur le terrain, et la nécessité d'ouverture;
- » la nomination de, et un accord sur, le membre du personnel forestier qui aura en charge d'accompagner les évaluateurs dans leur travail;
- » l'explication qu'au cours de l'évaluation, l'évaluation est réalisée par prélèvement d'échantillon(s) et que des problèmes non détectés lors de l'évaluation initiale peuvent par la suite émerger;
- » la confirmation de confidentialité;
- » l'explication des requêtes majeures et mineures pour des mesures correctives, et dont l'apparition ne signifie pas nécessairement une réévaluation; et,
- » la fixation de date pour le démarrage de l'évaluation.

Revue Documentaire

Les exigences de base d'une évaluation commencent par l'examen des documents des systèmes de gestion. Le gestionnaire de la forêt fournit tous les documents nécessaires à l'OC, qui tient un registre de ceux soumis. L'évaluation commencera seulement après une visite exploratoire réussie ou si des discussions avec le gestionnaire forestier indiquent que la forêt est prête. En particulier, le rapport de la visite exploratoire peut recommander que les lacunes identifiées soient corrigées avant l'évaluation. Une fois que la notification a été reçue du propriétaire forestier que tous les aspects du rapport de la visite exploratoire ont été abordés, l'évaluation peut commencer. La où une visite exploratoire a eu lieu, un grand nombre des articles énumérés dans la section précédente seraient traités lors d'une réunion d'ouverture avec l'équipe de gestion des forêts. Par ailleurs, au cours de la séance d'ouverture, l'équipe d'évaluation devrait enregistrer la présence et décider d'une date et d'un lieu pour la réunion formelle de clôture. Après la séance d'ouverture, une tournée de familiarisation est faite dans les locaux avant le début de l'évaluation formelle. Dans certains cas, l'équipe de gestion de la forêt aurait déjà fourni des copies des documents clés à l'OC avant l'évaluation. Cela a souvent lieu lors de la visite exploratoire. Dans de telles circonstances, l'étude des documents pertinents peut commencer avant l'évaluation. Cette documentation pourrait comprendre les versions finales de la politique environnementale, du plan de gestion forestière, et / ou des procédures d'exploitation. Lorsque la documentation peut être fournie avant l'évaluation, le délai imparti pour l'examen des documents sur le site peut être

plus court et est, en général, plus productif en ce sens que l'évaluateur aura plus de temps pour examiner les documents soumis et pour consulter d'autres points particuliers avant d'arriver sur le site.

La liste des documents demandés aurait été incluse et acceptée plus tôt, soit dans le rapport exploratoire de visite ou dans la correspondance adressée à l'OC. L'OC évalue la documentation soumise pour le respect des normes de certification. Les effets environnementaux et sociaux clés doivent avoir été identifiés et hiérarchisés, les systèmes de gestion doivent être clairement décrits, y compris les objectifs et les cibles, et une évaluation faite des besoins en ressources. En particulier, l'équipe d'audit vérifie que:

- » la politique environnementale de l'organisation / entreprise est adéquate;
- » les documents satisfont les exigences réglementaires nationales;
- » les éléments sociaux ont été pris en compte;
- » l'exploitation forestière permet une utilisation optimale des ressources forestières extraites et la réduction des déchets à partir de ressources externes utilisées;
- » l'impact environnemental de l'exploitation forestière est correctement pris en compte; et,
- » les systèmes de gestion des forêts sont assez robustes pour réaliser les objectifs et les cibles fixés par la direction.

Pour faciliter le travail, l'évaluateur utilisera un questionnaire fourni par l'OC. Le questionnaire est signé par l'évaluateur qui complète l'évaluation et toutes omissions ou non-conformités détectées sont répertoriées ainsi que toutes les autres requêtes. Celles-ci sont adressées au gestionnaire forestier par écrit le plus tôt possible. Dans des circonstances exceptionnelles, la quantité de travail corrective nécessaire peut être importante. L'évaluateur principal peut alors recommander qu'aucun autre travail d'évaluation ne soit effectué jusqu'à ce que l'organisation / entreprise ait pris les mesures correctives nécessaires et ait soumis à nouveau la documentation nécessaire.

Evaluation sur le Terrain

La deuxième partie de l'évaluation comporte un examen des indicateurs internes et externes des sites et une validation du système documenté de gestion (voir Upton et Bass, 1995 : pages 94-95, Figure 8.3). Les indicateurs internes de site comprendraient des programmes de recherche en cours, placettes permanentes, des sites de conservation clés, etc. Les indicateurs externes de site comprennent des entrevues avec des acteurs externes directement affectés par les activités de l'organisation / entreprise. Ils peuvent également inclure des effets en aval dans les zones importantes de captage d'eau. La validation du système de gestion comprend le contrôle d'un échantillon des procédures décrites pour assurer la mise en œuvre adéquate sur le terrain. Dans le cadre de l'examen des documents, l'équipe d'évaluation serait amenée à produire un certain nombre de listes de contrôle d'évaluation. Elles sont basées sur les documents examinés et non sur les normes de certification. L'objectif des listes de contrôle est de permettre une évaluation logique et structurée de la mise en œuvre sur le terrain. Les éléments à vérifier doivent être référencés à la documentation concernée et communiqués à l'équipe de gestion du site. Chaque liste de contrôle d'évaluation est signée par l'évaluateur qui l'a rempli et contresignée par l'auditeur principal.

La communication des listes de contrôle à l'équipe de gestion du site permet de convenir et de préparer, entre l'équipe d'évaluation et l'organisation / entreprise un itinéraire d'évaluation. Les listes de contrôle ont tendance à mettre plus l'accent sur l'inventaire et d'autres résultats de l'évaluation des ressources, les activités de récolte et de construction de routes, le traitement des cours d'eau et l'incorporation des besoins de conservation spéciale. Dans tous les cas, les évaluateurs consultent le personnel travaillant dans l'organisation / entreprise, responsables des procédures en cours d'évaluation. Ceci est dans le but de déterminer le niveau de compréhension des procédures et du plan de gestion et, surtout, le niveau de respect des procédures. Les faits objectifs, incluant les rapports et les preuves du site, sont examinés pour justifier la pertinence de la conformité à la fois avec la documentation de l'organisation / entreprise et les normes de certification. A tout moment, l'équipe peut envisager d'annuler la cotisation due à un niveau élevé de non-conformité en preuve. Cette décision est prise par l'auditeur principal, en consultation avec les autres membres de l'équipe d'évaluation, et basée à la fois sur le degré et la quantité de non-conformité. Si l'organisation / l'entreprise demande que le processus d'évaluation continue, alors, cela est acceptable à condition qu'il convient que l'évaluation actuelle est techniquement annulée et qu'une nouvelle évaluation complète aura lieu à une date ultérieure.

À la fin de l'évaluation sur le terrain, l'équipe se réunit pour déterminer la conformité à la norme de certification et pour préparer un projet de rapport d'évaluation. Le rapport d'évaluation doit démontrer:

- » qu'une évaluation a eu lieu;
- » la manière dont le processus d'évaluation a été mené;
- » les résultats et les conclusions du processus d'évaluation; et,
- » la décision si oui ou non il est recommandé l'attribution d'un certificat.

Les résultats de l'évaluation initiale sont présentés et discutés avec l'équipe de gestion forestière avant le départ de l'équipe d'évaluation lors d'une réunion de clôture. La réunion de clôture devrait généralement aborder:

- » la présentation des résultats et des rapports sur les décisions;
- » l'explication des décisions concernant les actions majeures et mineures nécessitant une correction;
- » l'obtention d'une signature d'un représentant autorisé de l'organisation / entreprise sur toutes les actions convenues à corriger;
- » l'obtention d'une confirmation signée de l'organisation / entreprise que l'évaluation a eu lieu;
- » l'explication du processus d'examen par les pairs; et,
- » l'enregistrement de tout désaccord avec les conclusions.

Suite à la réunion de clôture, un ensemble de documents d'évaluation est produit pour la présentation à l'organisation / entreprise et soumis à l'examen par les pairs. L'ensemble des documents contiendrait le rapport d'évaluation, les demandes de mesures correctives (voir les détails dans Upton and Bass 1995: Page 96, encadré 8.3), des copies des listes de contrôle

d'évaluation, l'itinéraire d'évaluation, le questionnaire, le rapport de la visite exploratoire et la correspondance pertinente.

Examen par les Pairs

Le rapport d'évaluation et la documentation associée sont envoyés pour examen par au moins trois spécialistes indépendants. Les spécialistes indépendants sont sélectionnés pour leur expérience et leur connaissance du type de forêt en question, l'expertise technique et la réputation internationale. La fonction principale du processus d'examen par les pairs est d'attester de la crédibilité technique de la méthodologie d'évaluation d'un exercice particulier de certification et d'examiner les conclusions de l'équipe d'évaluation. Le processus d'examen par les pairs est donc essentiel dans l'ajout d'un deuxième niveau d'expertise professionnelle à l'évaluation avant que la décision ne soit prise quant à savoir si un certificat peut ou ne peut être attribué. Le rôle de l'examen par les pairs est de veiller à ce que le rapport d'évaluation ait le contenu nécessaire pour agir en tant que base d'attribution d'un certificat et confirmer que l'équipe d'évaluation a :

- » procédé à une évaluation objective et professionnelle;
- » enquêté toutes les sources d'information pertinentes et les voies d'investigation;
- » obtenu une conclusion appropriée sur la base des éléments de preuve présentés; et,
- » préparé un rapport concis et de qualité qui résistera à l'examen public.

Le processus d'examen par les pairs souscrit à la qualité du travail de l'évaluateur et aide à fournir la décision d'évaluation avec le soutien qui donnera le certificat de crédibilité internationale. Les personnes à inclure comme examinateurs doivent être approuvées par le conseil d'administration de l'OC. Afin de maintenir la qualité et la cohérence du processus d'examen par les pairs, l'organisme de certification doit définir et documenter un ensemble de procédures qui couvrent le champ de l'examen par les pairs.

Certification

Après l'approbation des recommandations de l'évaluation par le processus d'examen par les pairs, l'organisation / entreprise peut se voir attribué un certificat. Ceci est accompagné de la responsabilité de son entretien, et il exige un engagement à l'amélioration continue de la performance environnementale et sociale, et un engagement à remplir toutes les conditions requises pour les mesures correctives immédiates qui ont été recommandées. Le certificat reste la propriété de l'OC et ne doit pas être copié ou reproduit de quelque manière sans l'approbation préalable de l'OC. Toute modification de pratiques de gestion forestière ou des zones forestières de l'unité de gestion des champs locaux (LFMU) doit être signalée à l'OC qui déterminera si oui ou non les modifications notifiées nécessitent une évaluation supplémentaire. Le défaut d'aviser l'OC peut entraîner la suspension du certificat.

L'organisation / l'entreprise a le droit de publier que la forêt en question a été certifiée et d'appliquer la marque de certificat sur la papeterie et le matériel promotionnel. Ce faisant, l'organisation / entreprise doit veiller à ce qu'aucune confusion ne surgisse entre les zones forestières certifiées et non certifiées. L'organisation / entreprise ne devrait pas faire de réclamation qui pourrait amener à croire qu'un produit provient d'une forêt certifiée alors qu'elle ne l'est pas. L'OC peut suspendre le certificat pour une période limitée lorsque les demandes d'actions correctives n'ont pas été signées dans le temps convenu ou lorsque des références incorrectes ou trompeuses ont été

faites en ce qui concerne le certificat. Dans le même temps, l'OC doit indiquer les conditions dans lesquelles le certificat peut être remis en vigueur. Si ces conditions ne sont pas remplies, le certificat devrait être retiré. En tout temps, l'organisation / entreprise a le droit de faire appel. La notification de l'intention d'un tel appel doit être faite par écrit à l'OC, habituellement, dans un délai déterminé dès la notification du retrait du certificat. Les appels sont jugés par un sous-comité du conseil d'administration composé d'au moins trois membres non exécutifs. L'OC est tenu de présenter des preuves à l'appui de sa décision. La décision du sous-comité devrait être définitive et contraignante pour les deux, l'organisation / entreprise et l'OC

Étiquetage ou Marquage

Lorsque le gérant et / ou les acheteurs de bois d'une forêt certifiée souhaitent identifier le bois provenant d'une source certifiée, il est nécessaire de souscrire à des inspections de la CoC. Comme avec la certification de la zone forestière, il est important de faire la différence entre un système de CoC, qui est installé par les différents acteurs de la chaîne, et l'évaluation des CoC qui se rapporte aux activités de l'OC afin de fournir une vérification de l'origine des produits (voir les détails dans Upton et Bass, 1995: pages 100, Figure 8.4 et page 101, encadré 8.4). À des degrés divers, la CoC exige que les produits soient identifiés et séparés, et accompagnés d'un système d'enregistrement, qui peut être facilement interprété. La CoC doit être en mesure pour fournir des preuves matérielles que le produit certifié provient d'une source particulière, ce qui nécessite un système de capture de données et de communication sécurisée, qui se déroule en parallèle avec des liens avec les éléments de preuve physique. Dans une certaine mesure, il y a un compromis entre la nécessité d'identifier et de séparer les produits certifiés. Un système d'identification et d'enregistrement efficace et facilement reconnaissable peut réduire la nécessité d'une ségrégation. Dans tous les cas, l'application des systèmes de traçabilité devrait utiliser des techniques et des technologies qui sont appropriées au produit. Par exemple, le transport et la fabrication de produits à forte valeur ajoutée à base de bois pour de grands registres peuvent justifier un système d'identification et d'enregistrement des produits sophistiqués liés à des pièces individuelles. En revanche, les produits de bois composite utilisant des matériaux de faible qualité, souvent sous forme de particules, requiert un système qui met l'accent sur la ségrégation des produits et l'identification du lot.

La CoC est un élément essentiel de tout le SCF, car elle fournit le lien entre les acheteurs et les vendeurs depuis la forêt jusqu'au point de vente final. Il est important, pour le maintien de la crédibilité, que la CoC reste intacte tout au long, en particulier à des stades où les responsabilités pour les marchandises changent. Essentiellement, la CoC est un exercice de contrôle des stocks, qui exige que les marchandises soient sécurisées et exige la transparence pour faciliter l'inspection. La chaîne elle-même consistera en un certain nombre de liens dont le nombre dépend de l'étendu des sources, la complexité du processus de fabrication et le type de marché dans lequel le produit est vendu (voir exemple à Upton and Bass 1995: la page 102, Encadré 8.5).

Chaque organisation de la chaîne devrait établir et maintenir des procédures appropriées à son échelle pour identifier les produits ou les lots individuels provenant de sources particulières. Chaque identification de produits doit être unique et enregistré. A travers l'identification et les documents connexes, il devrait être possible de retracer le produit à sa source immédiate, l'expédition d'origine et / ou par lots et la source certifiée de l'origine. Il devrait également être possible d'effectuer une vérification d'entrée / sortie à chaque organisation dans la chaîne. La quantité de matière certifiée achetée par l'organisation devrait se rapprocher de la quantité vendue après avoir tenu compte des pertes de transformation. Habituellement, un facteur de conversion approprié et la limite de tolérance acceptable sont convenus entre l'organisation dans la chaîne et l'OC. Le cas échéant, chaque organisation dans la chaîne devrait allouer une

nouvelle identification au moment de la réception des marchandises. Lorsqu'un processus de production par lots est utilisé, il peut être plus approprié d'allouer une nouvelle identification à la fin du cycle de production et le faisceau d'emballage. Dans de telles circonstances, il devrait être possible de tracer le produit à un cycle de production particulier et, par conséquent, à travers la documentation associée aux différentes matières premières utilisées dans le processus.

Les produits certifiés devraient idéalement être stockés séparément des produits non certifiés. Des procédures écrites appropriées à l'échelle de l'organisation devraient exister pour veiller à ce qu'un produit non certifié soit empêché d'entrer par inadvertance dans le processus de production. De bons rapports sont un élément clé pour réussir l'évaluation de la CoC. Tous les documents doivent être lisibles et facilement identifiables pour le produit en question. Chaque organisation de la chaîne devrait viser à maintenir l'achat, le matériel, la production et les documents de vente (Upton et Bass, 1995).

Le matériel publicitaire utilisé et les revendications faites par l'organisation en ce qui concerne la source d'origine du produit vendu seraient également vérifiés dans le cadre de l'évaluation. Les premières réunions entre l'organisation / entreprise dans la chaîne et l'OC devraient convenir sur les procédures acceptables pour l'identification des produits, la ségrégation et la tenue des dossiers. Le coût des évaluations peut être réduit si l'organisation / entreprise met en œuvre de son propre gré un programme structuré pour les audits internes du système convenu. Ces audits doivent être planifiés à l'avance et documentés. Ils devraient également viser à vérifier que les activités menées au sein de l'organisation / entreprise sont conformes aux dispositions prévues et accords documentés, et à mesurer leur efficacité à atteindre les objectifs déclarés. Dans des situations complexes, un programme d'audits internes serait essentiel.

Examen Périodique ou Surveillance

La fréquence de l'examen périodique requise est déterminée par le rapport d'évaluation et, en particulier, par le nombre et le degré de demandes de mesures correctives. Le rapport d'évaluation établira le calendrier initial des visites de surveillance requises, ainsi que les aspects particuliers des activités de l'organisation / entreprise qui nécessitent une attention. L'évaluateur qui doit procéder à la visite de surveillance devrait obtenir le précédent rapport de surveillance (ou le rapport d'évaluation si elle est la première visite de surveillance), les détails des demandes de mesures correctives et des plaintes ou des appels, qui sont passés dans le dossier depuis la dernière visite de surveillance. L'évaluateur doit communiquer avec le client afin de prendre des dispositions pour une date. Une fréquence semestrielle de visites devrait généralement être maintenue par l'OC avec des visites autorisées avoir lieu deux mois avant et après la date nominale. Une visite de surveillance devrait :

- » couvrir au moins 20% du système de gestion de l'organisation / entreprise et, en particulier, devrait répondre à toutes les modifications qui ont été apportées depuis la précédente visite; l'évaluateur devrait également essayer de couvrir les domaines du système de gestion, qui ne sont pas abordés dans les visites précédentes;
- » vérifier que toutes les observations faites au cours de l'évaluation initiale ont été suivies;
- » vérifier que toutes les demandes de mesures correctives mineures ont été traitées;
- » vérifier les procédures de l'organisation / entreprise pour le contrôle interne;

- » viser à consulter le personnel de l'organisation / entreprise responsable des procédures en cours d'évaluation;
- » valider l'efficacité avec laquelle le système de gestion évaluée est mis en oeuvre;
- » examiner le matériel promotionnel pour vérifier qu'il n'y a pas de fausses utilisations du certificat; et,
- » relever les non-conformités sous la forme de demandes de mesures correctives le cas échéant.

À l'issue de la visite de surveillance, un rapport doit être produit, et signé par l'évaluateur et un représentant de l'organisation / entreprise. Les visites de surveillance peuvent également inclure des inspections CoC et / ou des contrôles afin de déterminer si les changements nécessaires au système CoC ont été faits.

Approche Modulaire

L'approche modulaire, aussi connu comme approche pas à pas ou approche progressive, a vu le jour dans la CF pour aider les propriétaires / gestionnaires et concessionnaires forestiers, qui ont des difficultés à obtenir la certification complète en une seule fois en raison des obstacles liés à la capacité, la gouvernance et les problèmes de réglementation. Une approche modulaire de certification peut aider à surmonter ces problèmes en divisant le plein respect des normes de CF en une série de phases grâce à l'utilisation des ressources limitées disponibles pour une ou deux tâches à la fois, au lieu d'essayer de commencer toutes les activités nécessaires à la fois. Certains OC, par exemple SmartWood qui exécute "SmartStep", un programme de la Rainforest Alliance SmartWood de (Rainforest Alliance, 2007), ont commencé à fournir des approches modulaires à leurs clients.

Comme indiqué ci-dessus, le respect de l'ensemble des Principes et Critères du FSC exige un haut niveau de performance pour les organismes de gestion forestière. De nombreux gestionnaires forestiers, en particulier les petits exploitants et ceux dans les pays tropicaux, perçoivent la certification FSC comme prohibitive et inaccessibles à moins que des avantages intermédiaires soient disponibles le long du parcours de certification qui justifient leurs efforts et leurs investissements⁵². En réponse, le SCF a approuvé une politique sur les approches modulaires pour la CF (FSC-POL-10-003) en 2005 et a lancé un programme d'approche modulaire (MAP) (FSC, 2005b, 2013). Cette politique définit des critères minimaux pour les systèmes progressifs crédibles. La politique a également fixé l'intérêt propre du SCF dans l'exploration des systèmes progressifs et en collaborant avec les entités qui gèrent des systèmes progressifs crédibles.

Le MAP du FSC est une nouvelle initiative visant à fournir un cheminement structuré pour obtenir la certification du FSC en vérifiant les étapes définies, à partir du droit légal de bénéficier de toute la certification FSC. Le MAP fournit un niveau d'entrée inférieur au système FSC et permet une approche plus pro-pauvre à la certification⁵³. Il est également la réponse du FSC aux nouvelles demandes de vérification juridique, mais dans un cadre qui incite les Organisations de Gestion Forestière (FMO) à continuer à améliorer leurs pratiques et non pas seulement à lutter pour le minimum. Le MAP crée un lien de conformité efficace entre chaque étape afin que chaque amélioration progressive augmente à la fois la capacité d'atteindre l'étape suivante ainsi que la capacité globale de répondre à la norme complète. Enfin, le MAP est conçu avec un système de réclamations qui permet des prestations de marché limitées aux étapes intermédiaires.

Le FSC a élaboré des normes du MAP (gestion des forêts, chaîne de traçabilité et des exigences d'accréditation), planifié l'intégration des services de soutien aux petits exploitants, et développé un système de M & E. En outre, le FSC a réalisé des essais sur le terrain et des consultations tout au long de l'année 2013 dans le cadre d'un lancement «contrôlé». Grâce au MAP, la certification FSC complète est réalisée en trois étapes assorties de délais et vérifiées de manière indépendante, en commençant par la vérification de la légalité, puis, la certification du bois contrôlé, et se terminant avec la certification FSC complète dans un délai de cinq ans.

Il y a 5 éléments principaux dans le MAP du FSC: (i) *la demande* - un modèle soumis à un OC FSC, y compris une auto-évaluation de la conformité avec les exigences de base pour participer au MAP; (ii) *l'évaluation de base* - comme une pré-évaluation, cela est organisé et accepté par l'Organisation et effectuée par un OC accrédité; (iii) *le plan d'action* - mis au point par l'Organisation en réponse aux résultats de l'évaluation de base, soumis à l'OC pour la vérification; le plan d'action détaille ce que le participant au MAP fera pour obtenir la certification FSC, et constitue la base pour mesurer les progrès réalisés dans les audits annuels; (iv) *la participation officielle* au MAP, y compris des audits annuels de l'OC et les rapports publics; et, (v) *les trois étapes assorties de délais* (juridique, bois contrôlée, FSC complet), à satisfaire dans une période de cinq ans.

Certification De Groupe

Bien que la certification individuelle fonctionne bien pour la plupart des entreprises de moyenne et grande taille, elle peut être un défi majeur pour les petites entreprises, si ce sont des petits propriétaires forestiers ou de petits producteurs de produits du bois. Ils ne disposent pas d'économies d'échelle que leurs grands concurrents ont. Par conséquent, le coût et la complexité de la compréhension et de la mise en œuvre de la norme et le recrutement d'un OC peut être un obstacle majeur à la CF (Nassbaum et Simula, 2005).

En conséquence, la plupart des systèmes de certification proposent un mécanisme qui permet la certification par le biais d'un système de groupe. Un système de groupe est géré par un gestionnaire de groupe qui est chargé de veiller à ce que tous les membres du groupe, qu'ils soient propriétaires forestiers ou petits producteurs, comprennent et mettent en œuvre les exigences de la norme. Ainsi, le gestionnaire de groupe, engage l'organisme de certification et gère le processus de certification au nom des membres.

Les petites entreprises obtiennent deux avantages majeurs dans la recherche de la certification par une certaine forme de système de groupe. Tout d'abord, le gestionnaire du groupe prend le défi de comprendre et d'interpréter les exigences de la norme et peut aider les membres du groupe à comprendre et à les mettre en œuvre dans la pratique. En second lieu, en subissant l'évaluation de la certification en tant que groupe, des économies d'échelle sont faites de sorte que le coût par petite entreprise est considérablement réduit. Par conséquent, toute entreprise de petite ou moyenne taille qui souhaite devenir certifiée devrait examiner les avantages d'obtenir la certification à travers à un système de groupe.

Certification Des Forêts Gérées À Petite Ou A Faible Intensité (SLIMF)

Le FSC définit un petit producteur en termes de superficie de leurs forêts ou de volume de bois qu'il récolte chaque année. Une forêt gérée à petite faible intensité (SLIMF)⁵⁴, peut se qualifier pour les procédures de vérification simplifiées qui réduisent le coût de l'audit, par exemple, la réduction de l'échantillonnage au cours de l'audit. Les procédures permettent également des

audits au service dans les années où un petit producteur n'a pas récolté. Le FSC a des lignes directrices d'admissibilité pour les SLIMF que les organismes de certification utilisent pour déterminer si une forêt est admissible ou non. Pour obtenir la certification en vertu des procédures simplifiées pour les SLIMF, une unité de gestion forestière doit être soit «petite» ou gérée à «basse intensité» selon les définitions du FSC (FSC, 2005c, 2009).

En général, une unité de gestion forestière est classée comme petite en superficie lorsqu'elle est inférieure à 100 ha. Toutefois, les offices nationaux peuvent postuler pour augmenter ce maximum à 1000 ha. Dans tous les pays, les unités de gestion forestière peuvent être classées comme de faible intensité quand elles sont conformes à au moins un des deux critères suivants: (i) le taux de récolte est inférieure à 20% de la croissance annuelle moyenne du bois (accroissement annuel moyen ou MAI), et la récolte annuelle ne dépasse pas 5000 m³; et, (ii) la forêt est gérée exclusivement pour les PFNL (FSC, 2005c, 2009).

Certification Forestière Pour Les Services Écosystémiques

Grâce au soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (2,8 millions USD), les partenaires internationaux⁵⁵ collaborent sur un projet (2011-2015), *la certification forestière pour les services écosystémiques* (ForCES)⁵⁶, visant à la recherche, l'analyse et les essais sur le terrain des moyens novateurs sur comment évaluer et récompenser la fourniture de services écosystémiques essentiels, tels que la conservation de la biodiversité, la protection des bassins versants et le stockage et la séquestration du carbone.

Des essais pilotes sont effectués sur dix sites forestiers (au Chili, au Népal, en Indonésie et au Vietnam⁵⁷) dans différentes conditions socio-politiques et environnementales. Ce projet contribuera à l'objectif global qui est que la biodiversité des forêts est conservée par un processus où la certification FSC volontaire intègre les normes mondiales et nationales de gestion élargie et améliore des forêts, qui sont appliquées sur les marchés émergents pour la conservation de la biodiversité et d'autres services écosystémiques. Ce but aura été atteint dans tout l'objectif du projet: *«conduire un essai étend et améliore les normes environnementales mondiales et nationales appliquées aux marchés émergents pour la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques comme une première étape pour la mise à niveau des modèles réussis de certification FSC»*. Cet objectif sera atteint à travers la mise en place de la certification FSC comme un outil de marché pour un large éventail de services écosystémiques, par exemple la séquestration du carbone, l'approvisionnement en eau, les forêts à haute valeur de conservation, etc., qui ne sont actuellement pas suffisamment couverts pour la gestion durable des forêts. En outre, l'essai pilote dans les quatre différents pays caractéristique démontrera l'applicabilité pratique du système FSC et permettra aux deux indicateurs nationaux et internationaux de conformité d'être développés. Le projet comporte également un volet pour assurer l'appropriation communautaire de l'information à travers la mise en place de systèmes de surveillance communautaire.

Les résultats suivants sont attendus du projet: (i) l'élaboration d'indicateurs testés scientifiquement et des indicateurs vérifiables sur les services écologiques pour évaluer le respect des critères de certification; (ii) la certification pour les services écosystémiques pour au moins un site pilote dans chaque pays, avec six autres unités de gestion forestière certifiées ou en voie de certification; (iii) la vérification des modèles d'affaires FSC viables pour le marketing des services écosystémiques par le biais de la certification; (iv) les systèmes de partage de renseignements sur la propriété communautaire développés; (v) l'intérêt concret du secteur privé démontrant la promptitude à payer pour la certification des services écosystémiques; et, (vi) le personnel du FSC et des agences techniques (par exemple les organismes de certification et les agences de développement) formés à informer sur la certification des services écosystémiques.

En outre, les indicateurs d'impact nouvellement développés sont utilisés pour démontrer les résultats positifs et la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux. À la fin de 2015, le FSC aura en place un système mondial renforcé pour les gestionnaires forestiers, qui cible les principaux services écosystémiques avec un potentiel du marché actuel ou futur et le FSC aura certifié avec succès les sites de démonstration pour les services écosystémiques

Nussbaum et Simula (2005) ont résumé les potentiels domaines de synergies entre la certification de la gestion forestière et la séquestration du carbone comme suit:

- » si les méthodologies sont communes, les définitions et les concepts peuvent être développés;
- » le renforcement des capacités, qui est nécessaire pour les deux instruments;
- » savoir si la certification de la gestion forestière et d'autres outils de gestion peuvent contribuer à la préparation d'inventaires précis grâce à la fourniture de données relatives aux changements dans l'utilisation des terres et les changements dans l'évolution du stock;
- » savoir si davantage développée, la certification de la gestion forestière peut vérifier la mise en œuvre de mesures ou si l'absence de mesures, à la fois positif et négatif, affecte les puits;
- » si les procédures de vérification pourraient être complémentaires pour la gestion forestière et la certification des puits, même si les deux instruments exigent des protocoles et accréditation distincts
- » si les procédures générales des organismes d'accréditation existants (par exemple ISO 9000 et ISO 14000) pourraient également être applicables - tout comme pour les procédures de gestion des forêts - pour la validation des puits, des systèmes de vérification et de certification, après avoir été amendées pour traiter spécifiquement des projets de puits;
- » comment la certification de groupe peut réduire les obstacles (tels que les coûts) pour les propriétaires forestiers individuels (petits) à mettre en œuvre des systèmes de certification de gestion forestière et faciliter la mise en œuvre (fourni) des activités de puits; et;
- » si, et dans quelle mesure, tout retour sur investissement des puits de crédit peut fournir un soutien financier supplémentaire au secteur privé pour la mise en œuvre également des systèmes de certification de gestion forestière (par exemple la gestion de bouchon), ou l'inverse, lorsque la certification de la gestion forestière peut donner de plus-value et des avantages commerciaux supplémentaires de la séquestration du carbone,

Suivi Des Exigences Des Produits Forestiers Certifiés

Pour certains gestionnaires forestiers, le but de la certification est de leur permettre de faire des réclamations immédiates quant à la qualité de leur gestion forestière. Ceci est particulièrement important lorsque la demande de certification provient d'investisseurs, des gouvernements, des actionnaires ou des communautés locales. Cependant, le plus grand déterminant de la CF reste la demande du marché pour les produits qui proviennent de forêts bien gérées. Il est donc nécessaire d'avoir un mécanisme qui relie les produits à la forêt où l'arbre d'origine (ou PFNL) a été cultivé. Ceci est connu comme la traçabilité des produits, la gestion de la chaîne logistique ou, le plus souvent, la chaîne de traçabilité (Nussbaum et Simula, 2014).

Faire des réclamations au sujet des produits fabriqués avec des matières premières provenant

de forêts certifiées est plus complexe. Les procédés de fabrication dans le secteur des produits forestiers sont souvent très compliqués. Une fois qu'une bûche quitte la forêt, il peut passer par une gamme de procédés de fabrication avant de devenir un produit final. Le bois peut être coupé, épluché, ébréchée ou décomposé en fibres, divisé en charges distinctes, va probablement changer de possession plus d'une fois, et sera généralement traité et retraité. A l'une de ces étapes, il y a le risque qu'il puisse être mélangé avec du matériel provenant de forêts non certifiées.

La matière première peut provenir de plusieurs fournisseurs, dont chacun, à son tour, provenant de plusieurs fournisseurs, et ainsi de suite. Dans la pratique, de nombreux transformateurs ont des matériaux qui ont des dizaines ou même des centaines de sources. Toutefois, si une revendication de produit crédible doit être faite, il est nécessaire d'avoir un contrôle suffisant sur la chaîne de production pour être en mesure de faire des allégations claires et précises sur la source de la matière dans le produit final. Cela nécessite une certaine forme de traçabilité des produits ou la *chaîne de traçabilité*. Une chaîne de traçabilité est un système vérifiable de traçabilité du bois certifié ou autre matériau à chaque étape à travers laquelle il passe de la forêt au produit final. Chaque fois que des changements ou des transformations du matériau sont entrepris, un autre lien est ajouté à la chaîne. Il est important de démontrer à chaque étape que la matière transportée, transformée ou vendue est certifiée, et qu'elle n'a pas été mélangée avec ou «contaminée» par le matériel provenant d'autres sources. Ceci vise à assurer une séparation claire ou la démarcation des produits forestiers certifiés et non certifiés, à tous les stades, y compris les sites forestiers, la transformation, le transport, la fabrication, et les stades de commercialisation en gros et de distribution (FSC, 1994a et b; Nussbaum et Simula, 2014).

État Global De La Certification Forestière

Les principaux résultats pertinents à la CF sont rapportés dans le chapitre 4, qui met l'accent sur les «mesures politiques visant à accroître les avantages liés à la forêt» dans le rapport publié récemment sur «l'État des forêts du monde» (FAO, 2014). Ceux-ci sont ci-dessous présentés.

- » Tous les pays qui ont révisé leurs programmes forestiers nationaux (PFN) ou normes forestières depuis 2007 ont inclus la GDF comme un objectif politique.
 - la GDF en tant que concept et terme est devenu populaire dans les politiques forestières nationales et, en particulier, les rapports nationaux.
 - les pays utilisent une conception large de la GDF comme indiquée dans l'instrument Forestier, qui met l'accent sur une approche équilibrée des avantages économiques, sociaux et environnementaux et reconnaît les rôles multiples des forêts pour les différents acteurs.
 - les pays continuent de modifier leurs politiques et cadres juridiques forestiers, en mettant la GDF au centre.
 - Depuis 2007, au moins 37 pays (10 africains) ont adopté et promu de nouvelles politiques en faveur de la GDF visant le développement socio-économique.
 - En outre, au moins six pays (un africain) ont déclaré avoir des critères et des indicateurs plus élaborés comme un moyen d'opérationnaliser la GDF, en soutenant l'élaboration de politiques, de suivi et du rapportage.

- » Les pays ont développé de nombreuses politiques et mesures visant à promouvoir la GDF depuis 2007, dont beaucoup ont le potentiel d'accroître les avantages socio-économiques.
 - Il y a une tendance vers l'intégration de la GDF comme un large but national, pour accroître la participation des acteurs, et une plus grande ouverture aux approches volontaires et fondées sur le marché.
 - Cependant, il est nécessaire de renforcer les capacités de mise en œuvre, de sorte que le potentiel d'amélioration des avantages socio-économiques soit réalisé.

Les principales conclusions directement liées à la CF incluent: (i) la certification volontaire est maintenant bien établie comme un instrument privé largement appliqué qui complète les instruments de politique forestière publique; (ii) les gouvernements des pays développés continuent de renforcer les systèmes de passation des marchés publics et des programmes de construction écologique; ainsi, du renforcement des incitations latérales de la demande en produits provenant de sources durables; et, (iii) la vérification de la légalité du bois récolté est en expansion progressive, le renforcement du rôle du secteur privé dans le renforcement de la gestion durable des forêts (FAO, 2014).

La CF et les programmes de promotion ont été mentionnés dans plus de deux tiers des plans forestiers nationaux (PFN) récemment révisés et les trois quarts des rapports nationaux, et à partir de 2013, les forêts publiques ont été certifiées dans 61 pays.

- » La CF est l'instrument volontaire le plus largement connu dans le secteur forestier, la proportion de l'offre mondiale de bois rond provenant de forêts certifiées est estimée à 28,3%, soit 501 millions de m³ (CEE-ONU / FAO, 2013; FAO, 2014).
- » Les gouvernements nationaux sont souvent impliqués à différentes étapes dans le développement et la gestion des SCF volontaires.
- » Les normes nationales pour la CF ont été élaborées pour le SCF dans 39 pays à travers le monde, et 32 normes nationales ont été approuvées par le PEFC.
- » Bien qu'il n'y ait pas d'obligation formelle par le SCF ou le PEFC d'associer les représentants des gouvernements nationaux aux organes normaux d'élaboration, les normes sont nécessaires pour répondre à la législation nationale et dans la pratique, ces organes tiennent compte des politiques publiques nationales pertinentes.
- » Dans certains pays, comme la Chine et l'Indonésie, la certification fait partie de la politique forestière de l'Etat.
- » Les gouvernements peuvent aider à promouvoir la certification comme un instrument volontaire pour encourager la GDF.
 - Par exemple, la politique forestière nationale du Nicaragua encourage la certification à des fins de gestion durable des forêts.
 - Les gouvernements provinciaux canadiens fournissent des fonds pour aider les entreprises à atteindre la certification CoC.

- La politique forestière nationale du Honduras comprend un sous-programme pour le développement économique en foresterie, qui vise à promouvoir les processus de certification.
 - Au Pérou, le WWF coordonne le développement de la CF et le gouvernement la promeut comme un outil de GDF.
- » Lorsque la certification est déjà développée, elle est souvent utilisée comme une politique «off the shelf» de gestion durable des forêts pour les forêts domaniales et les zones protégées.
- Par exemple, la majorité de la superficie certifiée FSC du Guatemala est dans la Réserve de la biosphère Maya.
 - La Lituanie fait état de progrès dans la gestion durable des forêts dans les forêts domaniales certifiées FSC.
 - A partir de 2013, il y a 61 pays qui ont eu des forêts publiques certifiées par le FSC et environ 30 pays dont les forêts publiques ont été certifiées par le PEFC, principalement en Europe et en Amérique du Nord.
- » Quelques 20 pays, principalement aux économies de marché développées, continuent de promouvoir et de renforcer les achats écologiques et les systèmes de certification des bâtiments verts, y compris les critères qui favorisent le bois provenant de sources durables.
- Les gouvernements des pays développés ont favorisé les politiques d'approvisionnement écologique comme un moyen d'augmenter la demande pour le bois et les produits légaux et durables.
 - A la fin de 2010, un total de 14 pays dans le monde entier avait des politiques d'approvisionnement du secteur public opérationnelles au niveau du gouvernement central pour le bois et les produits à base de bois (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nouvelles Zélande, Norvège, Suisse, Royaume-Uni) (comité forestier permanent de l'UE, 2010).
 - Les pays où les politiques ou les lois respectives existaient en 2013 sont l'Australie, la Chine, l'Inde, l'Italie, la République de Corée et la Slovaquie.
 - De même, des programmes de construction volontaires verts, des codes et des normes favorisent légalement et durablement des produits ligneux récoltés.
 - Par exemple, sous la conduite des ONG internationales américaines, le Code de construction verte a été finalisé en Mars 2012 et a été adopté en totalité ou en partie par dix Etats dans ce pays.
 - Le leadership volontaire pour le programme de certification du modèle énergétique et environnementale de construction (LEED) est largement reconnu aux Etats- Unis, tout comme le Centre de recherches pour la méthode de construction d'évaluation environnementale (BREEAM), qui dispose de régimes spécifiques à chaque pays dans sept pays européens (Autriche, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Royaume-Uni).

- » Les instruments volontaires autres que la CF ont été explicitement traités dans seulement 4 des 22 PFN ou normes forestières émises depuis 2007, et par seulement 35% des rapports des pays, tandis que les systèmes pour vérifier et certifier la légalité du bois échangés sont de plus en plus mis en œuvre dans les pays d'importation et d'exportation.
- Les principaux instruments de vérification de la légalité sont le Plan d'action FLEGT de l'UE, les Modifications de 2008 de la Loi Lacey aux États-Unis, et la Loi Australienne de 2012 sur l'interdiction de l'exploitation illégale de Bois, qui interdit également l'importation de bois exploité dans l'illégalité en provenance de l'étranger, avec effet à partir de Novembre 2014.
 - Dans le cadre du Plan d'action FLEGT de l'UE, la vérification de la légalité est soutenue tout le long du processus par l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans les pays qui souhaitent exporter vers l'UE.
 - En 2013, six pays étaient au stade de la mise en œuvre d'un APV (Cameroun, République centrafricaine, Ghana, Indonésie, Libéria, République du Congo), tandis que neuf négociaient un APV, et plusieurs autres menaient la préparation ou la consultation sur elle.
 - L'exigences du Règlement sur le bois de l'UE (RBUE) «diligence raisonnable», qui est entrée en vigueur en Mars 2013, interdit la mise sur le marché européen du bois ou des produits qui sont dérivés du bois récolté en violation de la législation applicable dans le pays d'origine.
 - Quiconque met du bois sur le marché pour la première fois doit exercer une diligence raisonnable afin de minimiser le risque d'introduction de bois illégal.
 - La plupart des États membres de l'UE ont maintenant désigné une autorité compétente responsable de la mise en œuvre du RBUE.
 - conforme au RBUE est reconnu un bois qui porte une autorisation FLEGT - ou un permis CITES.
 - En 2015, aucune licence FLEGT unique n'avait été délivrée.
 - Les pays exportateurs ont commencé à incorporer des éléments du système d'assurance de légalité telles que le suivi et la vérification dans leurs PFN ou politiques, y compris le Canada, la Côte d'Ivoire, la Guyane, le Honduras, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, le Suriname et l'Ouganda.
 - Les pays qui améliorent leurs cadres organisationnels et leurs systèmes d'information pour suivre le bois récolté légalement à travers les chaînes de valeur ajoutée et améliorent la transparence du marché sont le Brésil, le Ghana, l'Indonésie et le Libéria.
 - En Août 2012, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont signé un accord sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale et la promotion de la GDF, la promotion, entre autres, des systèmes de vérification de la légalité du bois et des produits du bois en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans la région Asie-Pacifique.

Les instruments volontaires, tels que la CF, sont de plus en plus acceptés comme des outils utiles pour soutenir et compléter les politiques gouvernementales vers la GDF. Ils aident également à renforcer le rôle du secteur privé en tant que partenaire responsable. Cependant, de nombreux défis politiques demeurent, notamment le coût élevé de la certification pour les petits producteurs, résorber le manque de la demande intérieure pour les produits qui sont plus coûteux que les produits de l'exploitation, en utilisant le pouvoir d'achat des gouvernements sur les marchés, et la lutte contre la déforestation et l'exploitation forestière illégale (FAO, 2014)

.

CHAPITRE 9

CONTRIBUTIONS DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Plusieurs auteurs ont discuté de la contribution actuelle et potentielle de la certification forestière (CF) (e.g. Upton et Bass, 1995; NAFA, 1996; Vogt et al., 2000; Ozinga, 2001, 2004; Bass et al., 2001; FERN, 2001, 2004; Cashore, 2002; Collier et al., 2002; Cashore et al., 2003, 2004; Markopoulos, 2003; Meidinger et al., 2003; Pearce et al., 2003; Rametsteiner et Simula, 2003; Tollefson, 2003; Thornber, 2003; Eba'a Atyi, 2004; Ham, 2004; Ros-Tonen, 2004; Smith, 2004; World Bank, 2004; Hirschberger, 2005; Nussbaum et Simula, 2005; Spilsbury, 2005; Cashore et al., 2006a and b; Yadav et al., 2007; ITTO, 2008; Karmann et Smith, 2009; Peña-Claros et al., 2009a & b; Teitelbaum, 2009; van Kuijk et al., 2009; ETRN, 2010; Peña-Claros et Bongers, 2010; Marx et Cuyper, 2010; Sheil et al., 2010; Tikina et al., 2010; Kaechele et al., 2011; Newsom et Hughell, 2011; UNESCO, 2011; van Hensbergen et al., 2011; Muthoo, 2012; Rae et Godden, 2012; FSC Sweden, 2013; Dillon, 2013; Cerutti et al., 2014; Karmann, 2014; Nukpezah et al., 2014; Lewis et Davis, 2015; van Kreveld et Roerhorst, undated; sites web58,59). Les informations obtenues à partir des différentes sources peuvent être généralement classées comme économique, social, environnementale et transversale.

Contributions Économiques

La certification est un instrument économique basé sur le marché, qui vise à sensibiliser et à fournir des incitations aux producteurs et aux consommateurs vers une utilisation plus responsable des forêts. La contribution économique potentielle de la certification forestière (CF) peut se résumer comme suit:

- » fourniture d'un meilleur accès aux marchés du bois de première classe (là où ils existent);
- » forte volonté des consommateurs à payer les coûts supplémentaires associés à la CF, prenant généralement la forme de prix plus élevé, ce qui peut être réalisé lorsque des aspects environnementaux supplémentaires sont reconnus comme améliorant la qualité des produits;
- » les gains à moyen terme en efficacité et en productivité;
- » protection des parts de marché et des possibilités de commercialisation accrues grâce à la différenciation des produits;
- » réduction des risques environnementaux, entraînant un meilleur accès aux marchés financiers pour les prêts, les questions de droits, assurances, etc.;
- » meilleur contrôle des stocks;
- » amélioration de l'image sur les marchés «verts» et avec les employés;
- » un meilleur avantage commercial des entreprises du bois par rapport aux concurrents, par exemple

l'accès préférentiel aux nouveaux clients ou l'augmentation des parts de marché ou de meilleurs prix grâce à la vente directe ou la segmentation;

- » amélioration du profil de l'entreprise dans les marchés où le «vert» est associé à l'«attitude» du producteur plus qu'au contenu du produit, conduisant à des avantages en termes d'amélioration de la performance commerciale;
- » réduction du nombre d'intermédiaires et, par conséquent, une augmentation de la proportion du prix de vente final attribuée au propriétaire forestier en améliorant l'efficacité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement;
- » de meilleures perspectives d'approvisionnement de produits associés à la CF peuvent être particulièrement bénéfiques aux plus petites exploitations forestières, en termes de fourniture, d'accès direct au marché et d'obtention de meilleurs prix pour les produits du bois;
- » système /contrôle de gestion amélioré, y compris les mécanismes internes de planification, de suivi, d'évaluation et de rapportage, associés à la CF en termes de transparence et des systèmes qui fonctionnent de manière efficace, une condition préalable pour que la CF soit rentable;
- » de bons systèmes associés à la CF fournissent également des informations précises et en temps opportun, ce qui aide la direction à prendre de meilleures décisions et à améliorer le contrôle sur ce qui se passe dans la forêt;
- » des prix élevés et l'accès aux marchés, les principaux avantages économiques de la CF;
- » recouvrement plus élevé des recettes nationales où les revenus forestiers sont évités;
- » promotion de multiples avantages, par exemple les PFNL, qui sont sources de moyens de subsistance et de culture des populations locales;
- » appui aux gestionnaires forestiers dans la mobilisation des fonds et l'accès aux financements à faible taux d'intérêt en réduisant les risques environnementaux associés aux investissements dans la foresterie;
- » amélioration de l'image de l'entreprise de gestion forestière au niveau local et sur les marchés connexes
- » importantes améliorations économiques en Allemagne, en Lettonie, en Russie, en Suède et au Royaume-Uni, par exemple: (i) dans des endroits où il y a un conflit entre l'effectif des daims et les objectifs de gestion forestière, la certification a amené les gestionnaires à élaborer des stratégies de gestion de chasse pour réduire au minimum les dommages économiques ; (ii) l'amélioration de la planification de la gestion (cartes et plans de gestion), et en particulier la préparation des objectifs de gestion, les plans forestiers à long terme et la planification de la récolte durable à long terme; (iii) la consultation avec les gestionnaires des forêts voisines sur la récolte a permis d'améliorer la planification et la coordination locale; (iv) le suivi formel des objectifs a été mis en œuvre, ce qui permet des mécanismes de rétroaction; (v) l'amélioration de la commercialisation des produits forestiers et du revenu en faisant mieux correspondre la production aux exigences du marché; (vi) l'amélioration de la capacité à prévenir l'exploitation

forestière illégale; et, (vii) des avantages récréatifs des forêts ont été améliorés grâce à la conservation des sites d'importance historique et culturelle, complétés par un accès meilleur et plus sécurisé du public

Contributions Environnementales

Les contributions environnementales potentielles de la CF peuvent être résumées comme suit:

- » fourniture aux entreprises d'un mécanisme pour réduire les risques environnementaux et les effets commerciaux négatifs qu'un haut risque environnementale implique sans cesse, c'est à dire:
 - l'incapacité à réduire ce risque environnemental peut entraîner une augmentation des coûts, affectant les rendements commerciaux de ces sociétés identifiées comme ayant des impacts directs et indirects sur les forêts;
 - l'augmentation des coûts et la réduction des recettes commerciales sont probablement le résultat de plusieurs facteurs, notamment une mauvaise image environnementale, la difficulté à maintenir des parts de marché et à obtenir de nouveaux marchés, la faible motivation du personnel, la rotation élevée du personnel et la fuite du personnel de qualité au profit des concurrents et l'augmentation des coûts d'assurance et de financement.
- » grand potentiel de promotion des paiements pour les services écosystémiques / environnementaux
- » validation des pratiques de gestion forestière;
- » assurance des actionnaires d'une gestion durable de la terre;
- » préservation de l'environnement;
- » maintien et amélioration de la biodiversité;
- » influence de la santé et de la viabilité des sites du patrimoine mondial voisins aux forêts certifiées;
- » contribution à la délimitation et à l'évaluation, à la conservation, au maintien et à l'amélioration de la haute valeur de conservation des forêts (FHVC);
- » amélioration des FHVC;
- » protection des espèces rares, menacées ou en danger et/ou de leurs habitats à travers le développement de corridors fauniques qui peuvent faciliter leur mouvement;
- » minimisation du mouvement des espèces envahissantes;
- » prévention ou maîtrise des incendies de forêt à travers l'acquisition d'équipements de lutte contre l'incendie et la formation du personnel à son utilisation,
- » utilisation de l'exploitation forestière à impact réduit; et.

- » importantes améliorations écologiques en Allemagne, en Lettonie, en Russie, en Suède et au Royaume-Uni, par exemple (i) la mise en œuvre cohérente des évaluations d'impact environnemental; (ii) l'identification, la cartographie et la gestion/protection des rétentions à long terme, des réserves naturelles, des habitats et les biotopes clés; (iii) l'augmentation du niveau du bois mort favorisant la diversité des espèces grâce à la régénération naturelle, soins et éclaircie; et, (iv) le rétablissement des types de forêts menacées, comme les forêts décidues et humides

Contributions Sociales

Les potentielles contributions sociales de la CF peuvent être résumées comme suit:

- » meilleures conditions de travail et de vie pour les travailleurs et leurs familles;
- » meilleure inclusion et meilleure gouvernance des institutions pour les négociations entre les populations locales et les compagnies forestières;
- » aide à la mobilisation des ressources financières pour les communautés locales par les entreprises de bois à travers la création de mécanismes d'appui financier ou en nature aux communautés locales à des fins diverses, y compris, la consultation, le renforcement des capacités et le développement économique;
- » meilleure gestion et efficacité des mécanismes de partage des avantages;
- » accords formels entre les entreprises forestières et les communautés locales, conduisant à vérifier si leurs intérêts et préoccupations sont pris en compte dans le plan de gestion des forêts certifiées;
- » contribution au renforcement des processus de consultation, ce qui est important à la fois au niveau politique, où les communautés souhaitent influencer directement sur la nature et la portée de la gestion des ressources sur leurs territoires traditionnels, et au niveau opérationnel, où les communautés souhaitent avoir leurs besoins en ressources respectés et protégés;
- » contribution au rehaussement de la sensibilisation sur les problèmes des communautés locales au sein des entreprises forestières;
- » des moyens novateurs pour faire face aux problèmes liés à la violation des droits coutumiers;
- » rehaussement de la conscience et du moral des employés de l'entreprise;
- » participation accrue des acteurs à la GDF et à la CF;
- » promotion de nouveaux rôles institutionnels, à savoir des mécanismes ordonnés pour d'autres groupes, et les gouvernements, à jouer leur rôle légitime, avec l'incitation à jouer ces rôles à un niveau élevé et rentable;
- » réponse aux préoccupations environnementales et sociales du public dans la gestion des forêts;
- » identification d'un équilibre entre les objectifs des propriétaires forestiers, des autres acteurs et de la société;

- » autonomisation des pauvres et des moins favorisés;
- » réduction de la pauvreté;
- » participation communautaire;
- » conditions améliorées en matière de santé et de sécurité, des droits et des conditions de vie des salariés (et de leurs familles);
- » contribution à la protection des sites d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse particulière pour les communautés locales;
- » aide à la structuration des politiques internes des entreprises forestières dans le domaine des relations avec les communautés locales grâce à une meilleure identification des rôles et responsabilités de leurs employés en ce qui concerne les communautés locales, à la formalisation de certaines relations avec les communautés locales et au renforcement de leurs politiques relatives aux communautés locales.
- » meilleure protection des PFNL;
- » potentiel de bénéfice économique et de renforcement des capacités pour les communautés locales;
- » relation entre les collectivités locales et l'industrie forestière améliorée;
- » action pour réduire les conflits sociaux dans et autour des forêts certifiées;
- » aide à la sécurisation foncière et des droits d'usufruit (dans les forêts communautaires certifiées);
- » une plus grande voix aux groupes autochtones qui ont été historiquement exclus du débat sur les forêts;
- » création d'un espace pour une large participation et une adaptation continue aux efforts de gestion / conservation des forêts;
- » rassemblement inopiné de l'industrie, de la communauté de l'environnement et de la communauté locale;
- » compagnies, communautés et propriétaires forestiers réinventant leurs entreprises, améliorant leurs produits et mettant en place de nouveaux partenariats;
- » importantes améliorations sociales en Allemagne, en Lettonie, en Russie, en Suède et au Royaume-Uni, par exemple (i) l'amélioration dans les six pays de la mise en œuvre de la législation sur la santé et la sécurité, y compris la fourniture de meilleur équipement et la formation, l'utilisation des procédures de sécurité et de dépendance à l'égard des travailleurs forestiers dûment qualifiés; (ii) la sécurité publique a également augmenté grâce à la mise en œuvre des évaluations des risques et une meilleure signalisation des zones de travail; (iii) l'amélioration des conditions sociales des travailleurs forestiers, par exemple en favorisant l'emploi des populations locales; (iv) la formation formelle d'emploi a augmenté, conduisant à une meilleure conformité aux exigences sociales / juridiques; (v) la dérobade des cotisations

sociales et les droits d'emploi évitée; et, (vi) le développement rural a été renforcé par l'implication et la participation des voisins, des acteurs locaux et des communautés locales dans la planification forestière a amélioré les conditions sociales;

- » pour les travailleurs forestiers, à travers la mise en œuvre de la législation en matière de santé et de sécurité et la favorisation d'un emploi favorable pour les populations locales;
- » partage plus équitable des avantages; et,
- » contribution à la réduction durable de la pauvreté.

Contributions Transversales

Les contributions potentielles de la CF, qui sont transversales aux avantages économiques, sociaux et environnementaux, peuvent être résumées comme suit:

- » aide à promouvoir la gestion durable des forêts, plus généralement, par le dialogue entre le secteur privé, les organismes gouvernementaux, les ONG et la société civile;
- » crée un climat nouveau pour la politique et la réforme législative;
- » incitation à harmoniser les normes de gestion forestière entre les pays et à améliorer la coordination de la prise de décision en définissant une priorité pour la GDF;
- » renforcement de la capacité de GRF;
- » efficacité et efficience améliorées des gestionnaires forestiers;
- » contribution à la réforme politique puisque une politique et une législation adéquates doivent être en place pour aider la certification;
- » développement de nouvelles compétences et capacités puisque la GDF exige de nouvelles compétences pour les acteurs dans la quasi-totalité des forêts et de nouvelles capacités pour les organisations impliquées dans la foresterie;
- » contribution au développement professionnel des forestiers;
- » éducation et augmentation de la conscience des consommateurs et du public;
- » amélioration de l'influence gouvernementale et de la politique de l'entreprise;
- » accroissement de la crédibilité de l'entreprise avec les groupes de l'environnement;
- » les lacunes identifiées au cours de la CF peuvent conduire à une recherche forestière plus appropriée et à la répartition des ressources de recherche;
- » amélioration d'un meilleur rapportage public comme résultat de la fourniture de bilans indépendants sur l'état et la condition des forêts: le principe de la vérification par des tiers;

- » suivi des structures institutionnelles existantes et aide à leur développement afin de mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui en incluant tous les acteurs et en fournissant des évaluations indépendantes sur les activités forestières dans les forêts; et,
- » amélioration d'une meilleure coordination internationale nécessaire pour répondre aux nombreux problèmes de la forêt, ainsi qu'à la surveillance des forêts, à la responsabilité internationale et aux normes harmonisées pour la GDF lorsque la certification gagne une reconnaissance internationale.

CHAPITRE 10

ETAT DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE EN AFRIQUE

L'Afrique se caractérise par de très diverses conditions écologiques, allant des forêts humides aux déserts et des forêts montagnardes tempérées aux mangroves côtières. Cette diversité écologique supporte des niveaux évolutifs d'interaction humaine qui sont façonnés par des accords politiques et institutionnels, des conditions économiques et des contextes socio-culturels. Ces mélanges de facteurs résultent en une mosaïque de paysage dynamique (FAO, 2003, 2014; Barklund et Teketay, 2004; Njuki et al., 2004; Kowero et al, 2009). L'Afrique abrite également le deuxième plus grand bloc de forêt dense après l'Amazonie. Elle abrite plus de 15% (180 millions d'hectares) des forêts tropicales. Plus de 90% des 1,2 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dépendent des forêts pour une partie de leurs moyens de subsistance⁶¹. Les ressources forestières sont des contributrices majeures aux économies nationales de la plupart des pays du continent, notamment des pays du bassin du Congo.

Les forêts africaines ont rempli et continuent de remplir des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles importantes (Barklund et Teketay, 2004; Njuki et al., 2004; Kowero et al, 2009; FAO, 2014). Comme le continent subit des transitions politiques, économiques et sociales rapides; des changements qui pourraient prendre d'ampleur au cours des prochaines décennies, les relations société-forêts seront redéfinies, modifiant l'importance relative des différentes fonctions de la forêt. À l'heure actuelle, les forêts et la foresterie en Afrique font face à un certain nombre de problèmes, y compris une baisse rapide du couvert forestier, la dégradation des forêts, la perte de la biodiversité et une variété d'utilisations non durables qui jettent l'incertitude sur le flux future des biens et services. Par conséquent, les acteurs à différents niveaux sont confrontés à des questions relatives à l'état actuel et futur des ressources forestières et leur capacité à contribuer au développement durable.

Divers mécanismes ont été proposés et essaient au fil des années de promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) dans le monde entier. Parmi ceux-ci, la certification forestière a été considéré comme un outil potentiel pour améliorer la gestion responsable des forêts (Barklund et Teketay, 2004). Les efforts de promotion de la CF sont en cours depuis un certain temps maintenant, et les activités passées et actuelles de CF menées par différents Systèmes de Certification Forestière et d'autres organisations sont présentées ci-dessous

EFFORTS PASSÉS ET ACTUELS DE CERTIFICATION FORESTIÈRE

Systèmes de Certification Engagés dans la Certification Forestière

Deux groupes différents émergés au fil des ans font la promotion et mettent en œuvre la certification forestière en Afrique. Le premier groupe promeut la gestion forestière, la chaîne de traçabilité, et la certification du bois contrôlé, par exemple le FSC et le PEFC. Dans le FSC, l'ASI est chargé de vérifier la conformité de l'organisme de certification avec les règles et procédures du FSC grâce à une combinaison d'audits sur le terrain et au bureau. Dans le cas du PEFC, les

organismes de certification sont accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou tout autre membre de l'organisme d'accréditation de European Accreditation (EA) ou du Forum International d'Accréditation (IAF) selon un programme spécifique, qui définit les exigences que les organismes d'accréditation doivent respecter en ce qui concerne la certification PEFC de la gestion forestière, en se basant sur la norme ISO 17021.

Les organismes de certification suivants ont été engagés dans la certification forestière en Afrique: (i) Bureau Veritas (BV) (à la fois FSC et PEFC accrédité); (ii) Systèmes Scientifiques de Certification (SCS) - agissant comme SCS, Global Services (à la fois FSC et PEFC accrédité); (iii) Smartwood (Rainforest Alliance) (FSC-accrédité); (iv) Société Générale de Surveillance (SGS) (à la fois FSC et PEFC accrédité); (v) Quality Assurance Training (QAT) (PEFC accrédité); (vi) Woodmark Soil Association (WSA) (à la fois FSC et PEFC) (Kalonga, 2015; Mbolu, 2015a et b; Ahimin, 2015).

Le deuxième groupe promeut la vérification de la légalité du bois, des produits dérivés du bois, dont certains en plus de la gestion forestière, de la chaîne de traçabilité et de la certification du bois contrôlé, par exemple l'Origine et la Légalité des Bois (OLB) développée par BV, la vérification de la légalité et de la traçabilité du bois (TLTV) par la SGS France, la Vérification de l'origine légale (VLO) et la Vérification de la conformité juridique (VLC) développée par SmartWood, le programme de certification de l'Alliance pour les forêts denses, et le plan d'action de l'Union Européenne pour l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et du commerce (UE-FLEGT).

Forest Stewardship Council (FSC)

Le FSC est l'une des principales organisations pionnières de la certification forestière en Afrique à travers la promotion de la certification des différents types de forêts dans différents pays africains; le recrutement et la recommandation de personnes ressources pour servir de fer de lance au processus d'élaboration de normes et de certification forestière dans leurs pays respectifs; l'établissement d'un bureau régional africain (FSC Afrique); et le renforcement des capacités des pays et des acteurs de la gestion responsable des forêts.

Conscient des réalités objectives de la GDF et de la certification sur le terrain et après un examen attentif des conclusions et recommandations de l'étude qu'il a commanditée (Eba'a Atyi, 2003), le FSC a décidé d'augmenter sa présence en Afrique en nommant le premier Directeur Régional, responsable de la coordination du projet et des activités générales du FSC à la fin de 2003. Ceci a été suivi par la création de son premier bureau régional africain, FSC Afrique, au Ghana (Août 2004 - Juin 2009) et la mise en oeuvre d'un projet intitulé «*Renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts et la certification forestière en Afrique*» (Boetekees, 2002) grâce au financement du Danemark, des Pays-Bas et du Novib (Oxfam-Pays-Bas) (Barklund et Teketay, 2004). La mise en oeuvre réussie de la gestion responsable des forêts et de la CF consiste à mettre en place les capacités nécessaires, à savoir le personnel qualifié et compétent, les ressources matérielles et financières, les accords institutionnels appropriés ainsi qu'un environnement politique et une législation propices.

L'objectif de développement du projet mis en oeuvre par le FSC Afrique était d'assurer que les forêts africaines soient bien gérées et que le bois qui en est extrait ait un bon accès aux marchés du Nord. Il vise à améliorer la gestion des forêts dans quelques pays sélectionnés en particulier et en Afrique en général en créant et en favorisant l'environnement pour la certification forestière et améliorer par conséquent l'accès aux marchés du Nord, sans destruction des forêts et des moyens de subsistance des communautés de la région. Les objectifs immédiats du projet étaient les suivants: (i) disséminer et informer sur les caractéristiques de la gestion responsable des forêts

dans la région africaine et le programme du FSC pour encourager la gestion responsable des forêts; (ii) mettre en place des groupes de travail participatifs multi-acteurs visant à élaborer des normes de gestion forestière; (iii) appuyer la mise en œuvre de la CF en fonction des normes nationales FSC approuvées pour la gestion forestière élaborées par des groupes nationaux de travail ouverts, équilibrés, participatifs et représentatifs dans les pays sélectionnés; et, (iv) améliorer la capacité de gestion des ressources naturelles des communautés locales et des gestionnaires forestiers à travers la formation et le renforcement des capacités (Boetkees, 2002; Barklund et Teketay, 2004).

Ci-dessous énumérées, sont les principales réalisations du FSC Afrique de 2004 à 2009 (Teketay, 2004-2008).

- » Le premier directeur régional du FSC Afrique a été nommé et un bureau régional FSC Afrique légalement constitué (FSC-ARO) a été créé au Ghana avec un Responsable Social (basé à Yaoundé pour servir le bassin du Congo), un Responsable administratif et financier bilingue (anglais et français), un Secrétaire bilingue, deux agents de sécurité et un bureau entièrement meublé.
- » Une étude visant à identifier tous les acteurs pertinents dans les pays sélectionnés a été réalisée et les rapports ont été produits.
- » Plusieurs ateliers de rencontre des acteurs et de formation sur la CF ont été organisés au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, au Kenya, au Libéria, au Maroc, en République du Congo et en Zambie.
- » Des outils de communication et d'information pour promouvoir la bonne gestion des forêts ont été développés.
- » Les documents suivants ont été traduits en français et distribués aux acteurs en Afrique francophone: (i) Principes et Critères du FSC et les 18 normes FSC approuvées; (ii) Etat de la CF; (iii) Règlements du FSC; (iv) Manuel des Initiatives Nationales (78 pages); (v) Stratégie sociale du FSC; (vi) 10 Notes de Synthèse du FSC; (vii) une brochure préparée pour le 10ème anniversaire du FSC, qui fournit les résultats obtenus dans la première décennie d'existence et d'activités du FSC; (viii) Toutes les consultations du site Web du FSC; (ix) Présentations des différentes Unités du FSC: Unité des Politiques et des Normes (PSU), Accréditation Business Unit (ABU)/Accréditation Services International (ASI), Unité de Marketing et de Communication (MCU) et le FSC Afrique; et, (x) Autres documents: Normes génériques de Petite Forêt pour l'Afrique (FSC-DIS- 01-012), Projet de document de politique de consultation commune et les Questionnaire sur le marché par le FSC.
- » Le Manuel des Initiative Nationales FSC traduit en français a été révisé par un consultant de francophone en raison de son importance en tant que document de base du FSC;
- » Les 16 personnes ressources nationales du FSC (PCN) ont été identifiées au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo (RDC), en Ethiopie, au Gabon, au Ghana, au Kenya, au Maroc, en Mozambique, en République du Congo (RDC), au Sénégal, en Afrique du Sud, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie, et leurs demandes ont été traitées et approuvées par le FSC.
- » Les bureaux nationaux du FSC ont été modestement meublés et les équipements mis en place au Cameroun, au Gabon, au Ghana et en RC.

- » Le FSC et les PCN et quelques membres ont été parrainés par le BRA-FSC pour participer au 10ème anniversaire du FSC et aux Assemblées Générales du FSC.
- » Les Groupes Nationaux de Travail (GNT) ont été établis au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, au Kenya, au Maroc, en RC, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Zambie pour élaborer des normes nationales et promouvoir le FSC et la CF.
- » Les normes nationales d'intendance forestières ont été développées par les GNT au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Ghana, au Kenya, au Maroc, au Mozambique, en RC, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Zambie et testées sur le terrain par les GNT au Cameroun, au Ghana, au Maroc et au Mozambique.
- » Le GNT du Ghana et la norme FSC qu'il a développée ont été approuvés par le FSC.
- » Un sous-groupe régional de travail (SRWG) pour le bassin du Congo, composé de représentants du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de la République du Congo, et d'autres acteurs pertinents établis pour élaborer des normes sous-régionales d'intendance forestière et promouvoir la CF établie.
- » Le projet des normes d'intendance forestière du bassin du Congo élaboré par un expert commis, discuté et approuvé par le SRWG a été approuvé par le FSC en tant que FSC- STD-CB-01-2012- Plantations et forêts naturelle régionales du bassin du Congo: approuvé en Avril 2012.
- » De larges consultations nationales, régionales et internationales des acteurs ont été réalisées sur la CF en Afrique.
- » Les études rapportées ont été produites sur «*Ressources forestières, communautés rurales et perspectives d'une gestion durable des forêts et de la certification*» au Cameroun, au Gabon, au Ghana et en République du Congo.
- » De nombreuses présentations ont été faites lors des ateliers / réunions nationales, régionales et internationales dans différents pays d'Afrique et d'ailleurs sur l'état de la CF, du FSC et du SCF en Afrique.
- » Un rapport intitulé «*Certification forestière: un outil potentiel pour promouvoir la gestion durable des forêts en Afrique*» (Barklund et Teketay, 2004) a été préparé pour le projet «*Enseignements tirés de la Gestion Durable des Forêts en Afrique*», mis en œuvre conjointement par le KSLA, l'AFORNET/l'AAS et la FAO.
- » Le BRA-FSC a participé et contribué activement en tant que membre à la «Réunion régionale du groupe d'experts (REGM) sur l'élaboration d'un programme Africain d'étiquetage écologique» et a dirigé le groupe de discussion sur la certification forestière. Une présentation sur «Le rôle du FSC dans la promotion de la foresterie responsable» a été faite au REGM et un extrait de la présentation a été incluse dans la brochure intitulée «*Ecoétiquetage comme outil potentiel de marketing des produits africains: un aperçu des opportunités et défis*».
- » Le bureau régional Afrique du FSC a participé à un projet financé par le FEM intitulé «*Systèmes améliorés de certification pour la gestion durable des forêts tropicales*», qui regroupe le Cameroun, le Brésil et le Mexique. Le but de ce projet était de développer des outils et des éléments de motivation pour aider les petits gestionnaires forestiers, les communautés et les

collecteurs de PFNL sous les tropiques à identifier et protéger la biodiversité dans les forêts qu'ils gèrent à travers la certification, tout en continuant à répondre à leurs propres objectifs de gestion.

- » Le bureau régional Afrique du FSC en partenariat avec la GIZ/GTZ a mis en œuvre un projet de partenariat entre les secteurs public et privé au Cameroun (PPP-Cameroun) sur «*Adaptation des approches de certification aux forêts du Conseil et aux autres petites et moyennes unités forestières des priorités permanentes et amélioration de leur accès au marché international*». Le projet a contribué au développement de la norme communautaire SLIMF au Cameroun (FSC-STD-CAM-01-2010), qui a été approuvée par le FSC en Décembre 2010.
- » Le bureau régional Afrique du FSC et Svensk SkogsCertifiering AB (SSC-Forêts) ont entrepris une mission conjointe dans quatre pays francophones - Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo - avec les principaux objectifs de (i) se renseigner sur l'état actuel des ressources et des politiques forestières dans les pays; (ii) tenir une réunion avec différents groupes d'acteurs dans ces pays et discuter sur comment promouvoir la GRF et la CF, en particulier des PFNL; (iii) explorer les opinions, les attentes et les stratégies des différentes organisations présélectionnées sur la GRF et la CF, en particulier sur le programme de formation offerts par la SSC-Forestry et le FSC; et, (iv) la sélection des thèmes de formation et des prochains candidats pour le programme de formation SSC- Forestry avec les organisations pré-sélectionnés.
- » Le bureau régional Afrique du FSC a organisé les toutes premières réunion et formation des initiatives nationales FSC (NEI) en Afrique.
- » Le Site Web du FSC Afrique a été conçu et mis en ligne sur le site Web FSC.
- » Le bureau régional Afrique du FSC a participé à deux ateliers sous-régionaux, l'un à Addis-Abeba (Ethiopie) et un autre à Douala (Cameroun) sur les «Leçons et perspectives sur la gestion durable des forêts en Afrique orientale» organisés par le Projet de Gestion Durable des Forêts en Afrique (Numéro II) en partenariat avec l'AFORNET et le KSLA. Une présentation sur «La certification forestière et le FSC / FSC Afrique» a été faite. Les objectifs de cet atelier étaient les suivants: (i) examiner les principales conclusions du projet «Les leçons apprises sur la gestion durable des forêts en Afrique»; (ii) identifier les questions clés des leçons et, (iii) élaborer des notes conceptuelles et amorcer l'élaboration de propositions de projets pour cinq questions clés. L'atelier a contribué à échaffauder la mise en place du **Forum Forestier Africain (AFF)**.
- » Les Initiatives Nationale FSC (maintenant renommé Bureaux Nationaux) en Afrique sont passées de quatre en 2004 (FSC, 2004) à 16 en 2009.
- » Le nombre de membres du FSC en Afrique est passé de trois en 2004 à 130 en 2008.
- » Les forêts certifiées FSC ont augmenté d'environ 1,9 million d'hectares dans six pays en 2004 (FSC, 2004) à environ 5 millions d'hectares dans huit pays en 2008-2010 (Blaser et al., 2011).

Malheureusement, avec la fin du financement du projet, le BRA-FSC a dû être fermé à la fin de Juin 2009, coïncidant également avec la crise économique mondiale. Cela a conduit à la fermeture subséquente des bureaux nationaux établis avec l'appui du projet et, également à l'arrêt des activités initiées dans les différents pays.

En Août 2010, le deuxième directeur régional a été nommé et le BRA-FSC a été rouvert au Cameroun (Hakizumwami, 2011). Les principales réalisations de 2010 à 2012 incluent:

- » la sensibilisation des acteurs clés, y compris les décideurs pour créer des conditions pour l'appui du gouvernement à la promotion de la foresterie responsable;
- » la capacité des acteurs clés renforcée (auditeurs, personnel des entreprises d'exploitation, personnel de l'administration public, particuliers experts, etc.);
- » les liens commerciaux créés entre les producteurs et les acheteurs (les pays et les entreprises individuelles) pour le bois certifié FSC;
- » la promotion de la transparence et de la communication dans la CF;
- » les cadres de consultation et de dialogue sur la CF crédible établis;
- » les normes régionales FSC d'intendance forestière élaborées et approuvées par le FSC,
- » la norme SLIMF élaborée et approuvée pour le Cameroun; et.
- » les normes de vérification de la légalité du bois promues.

Le deuxième directeur régional Afrique du FSC a quitté le FSC et, par conséquent, le BRA- FSC a dû être fermé une fois encore en 2012. Cependant, en 2013, le BRA-FSC a été rouvert à nouveau avec la nomination du troisième directeur régional FSC Afrique, cette fois à Johannesburg, en Afrique du Sud, et deux bureaux sous-régionaux de coordination pour le bassin du Congo et l'Afrique orientale basés respectivement à Brazaville en République du Congo et à Nairobi, au Kenya. Après la deuxième réouverture du BRA-FSC, les activités suivantes ont été réalisées:

- » la rencontre table ronde du FSC Afrique orientale a eu lieu en Tanzanie en Novembre 2014 pour trois jours au cours desquels 26 participants ont participé à une visite de terrain menée par le Kilombero Valley Teak Company (KVTC). Au nombre des participants pouvons-nous citer: le Directeur de la politique FSC, le directeur régional Afrique et le coordinateur sous-régional Afrique orientale, les membres du FSC, les membres du SDG, les titulaires actuels et futurs de certificat et le représentant du Comité Permanent des Peuples Autochtones d'Afrique FSC (PIPC).
 - Des mises à jour ont été faites par le FSC à l'endroit des acteurs sur les progrès réalisés depuis la table ronde 2013 tenue en Ouganda, le partage des réflexions du FSC GA tenu en Espagne, les projets IGI et FoRCES.
 - Les représentants des groupe d'élaboration de normes (SDG) de l'Ouganda et de la Tanzanie ont fourni une mise à jour sur les progrès et les plans pour 2015.
 - L'événement a été clôturé avec l'identification et la priorisation par les participants des domaines prioritaires pour 2015.
- » Le Bureau FSC du bassin du Congo a fourni une assistance au gouvernement gabonais dans la planification d'un atelier national de deux jours. Tout le secteur du bois gabonais avait assisté aux présentations faites par le gestionnaire national des normes FSC et le coordonnateur FSC du bassin du Congo.

- Différents systèmes des régimes de certification de la gestion forestière ont été présentés et le plan d'action pour promouvoir la certification forestière au Gabon a été lancé.
 - Le bureau FSC du bassin du Congo soutiendra cette initiative et travaillera en étroite collaboration avec le ministère gabonais en charge des forêts afin d'assurer une mise en œuvre crédible et efficace de ce plan d'action.
- » Quatre réunions nationales ont été organisées dans le bassin du Congo, modérées et organisées par le Bureau FSC du bassin du Congo avec l'appui financier du Programme régional pour l'Afrique centrale du Fonds mondial pour la nature (WWF-CARPO). Les acteurs du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de la République démocratique du Congo et du Gabon sont maintenant engagés dans l'élaboration de normes nationales en conformité avec la version 5 de nos principes et critères et la version finale future de l'IGI.
- » La plus grande concession forestière contiguë des tropiques est maintenant certifiée FSC. L'Industrie Forestière d'Ouessou (IFO) qui fonctionne comme une filiale de la société de bois Danzer en République du Congo, a reçu les certificats Gestion Forestière (GF) et Chaîne de traçabilité (CoC) à la fin de 2014, suite à une évaluation indépendante réussie. La concession IFO couvre 1,16 millions d'hectares. Cela porte la superficie totale certifiée FSC à 1,7 millions d'hectares en République du Congo et à 4,8 millions d'hectares dans l'ensemble du bassin du Congo.
- » Un chargé de politique et des normes du bassin du Congo a été nommé pour le bassin du Congo en Janvier 2015. Le chargé de politique et des normes assure la qualité de l'élaboration et la révision des normes nationales de gestion forestière et de l'évaluation des risques nationaux des bois contrôlée dans le bassin du Congo.

Programme de Reconnaissance des Systèmes de Certification (PEFC)

Comme indiqué précédemment, le PEFC a soutenu l'établissement et a approuvé le PAFC Gabon et le PAFC Cameroun dans leur processus de reconnaissance par le PEFC. Cependant, il n'y a pas de forêt, produit ou service encore certifiés par le PAFC Gabon ou le PAFC Cameroun.

Autres SCF Vérifiant la Légalité du Bois et des Produits Dérivés

Comme indiqué à la section 4.2.6, différents SCF sont engagés dans la vérification de la légalité du bois et des produits dérivés provenant des sous-régions d'Afrique centrale et occidentale. Ces SCF sont brièvement présentés ci-dessous (voir les détails dans Mbollo, 2015a et b, et Ahimin, 2015).

L'UE a développé son *plan d'action sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et le commerce (FLEGT)* en 2003, lequel plan prévoit un certain nombre de mesures visant à exclure des marchés le bois illégal, améliorer la fourniture de bois légal et augmenter la demande en produits dérivés du bois provenant de sources légales. Les deux principaux éléments de ce plan d'action sont le règlement de l'UE sur le bois (RBUE) et les Accords de Partenariat Volontaire (APV) entre les pays producteurs de bois et l'UE.

- » Le Cameroun a commencé la négociation de l'APV avec l'UE en 2003, et il a été signé et ratifié, respectivement en 2010 et en 2011. Le Cameroun développe les systèmes nécessaires pour contrôler, vérifier et imposer une licence sur le bois légal.

- » La RCA a signé l'APV avec l'UE et développe les systèmes nécessaires pour contrôler, vérifier et imposer une licence sur le bois légal. Elle utilisera ces systèmes pour le bois et les produits dérivés exportés non seulement vers l'UE, mais aussi vers d'autres destinations dans le monde entier.
- » La RDC, le Gabon et la Côte d'Ivoire sont en train de négocier l'APV avec l'UE.
- » La RC a ratifié un APV avec l'UE, et développe les systèmes nécessaires pour contrôler, vérifier et imposer une licence sur le bois légal. Elle utilisera ces systèmes pour couvrir le bois et les produits dérivés exportés non seulement vers l'UE, mais aussi vers d'autres destinations dans le monde entier. Les systèmes seront également appliqués aux bois et produits dérivés vendus dans le pays.
- » Le Ghana (en 2008) et le Libéria (en 2011) ont signé et ratifiés l'APV et développent les systèmes nécessaires pour contrôler, vérifier et imposer une licence sur le bois légal.

Le Bureau Veritas a développé le système OLB, un système international fondé sur une exigence de légalité complète et stricte pour la traçabilité adaptée aux entreprises

forestières et au suivi simple et efficace du bois (CoC), pour tenir compte des demandes de certification officielle et des tiers sur la légalité de leur bois. Ceci est un service exclusif de la certification par le Bureau Veritas. L'OLB est basée sur un certificat pour les opérateurs / gestionnaires forestiers et un certificat de CoC pour les industriels et les commerçants. Le certificat de légalité du bois repose sur le respect de la norme de certification par les compagnies forestières. Le certificat présente les dispositions pour assurer la conformité avec les lois relatives à la gestion et l'exploitation du bois, à l'emploi et à la sécurité des personnes et au respect de l'environnement. Aussi, aborde-t-il largement les questions de traçabilité du bois depuis l'entreprise jusqu'à la vente ou la transformation primaire. La certification des entreprises de transformation et de commercialisation du bois est basée sur le respect de la norme CoC. Le certificat présente les dispositions pour satisfaire le droit d'utilisation de la marque OLB sur les produits des entreprises.

Le Bureau Veritas a certifié une superficie totale de 628 212 ha de forêts naturelles dans deux entreprises en Côte d'Ivoire grâce à son système OLB.

Le Système de vérification de la traçabilité et de la légalité du bois (TTLV) de la Société Générale de Surveillance (SGS) a été développé pour améliorer la traçabilité et la gestion des forêts en utilisant la technologie pour retracer le mouvement du bois et surveiller les flux financiers. Il a transformé la transparence dans le secteur forestier. Assurer un contrôle efficace sur les mouvements de bois garantit la légalité du bois exporté ou distribué localement et la traçabilité améliorée garantit que les données de la chaîne d'approvisionnement sont précises à 100% depuis la forêt jusqu'au point d'exportation. En utilisant la technologie pour améliorer la gestion des forêts, l'on sera en mesure de tracer, suivre et certifier le bois au fur et à mesure qu'il grandit. La présence importante de la SGS dans le secteur forestier mondial a offert à ce dernier un aperçu sur la façon dont l'audit régulier, la surveillance continue et la vérification indépendante de la production de bois d'une entreprise peuvent améliorer les chaînes d'approvisionnement et la durabilité. Les solutions de la SGS offrent une amélioration à long terme dans la gestion et la vérification des informations sur les forêts et contribuent à une meilleure gouvernance dans le secteur forestier.

La Rainforest Alliance (RA) SmartWood a élaboré des normes et des procédures de vérification

par une tierce partie indépendante qui assurent que le bois a été récolté et / ou commercialisé légalement. Les normes de vérification de la légalité de la RA vérifient la légalité du bois au niveau de la forêt et assurent la traçabilité du bois légal à tous les points de la chaîne d'approvisionnement (CoC). La RA offre aux entreprises de produits forestiers, la vérification volontaire indépendante par une tierce partie du statut juridique des sources de matières premières utilisées dans leurs produits. Elle a d'abord développé son programme de vérification de la légalité comme un système progressif, à deux vitesses dans lequel les entreprises commencent avec la vérification de l'Origine Légale (VLO) et évoluent vers la vérification de la conformité légale (VLC).

La VLO s'assure que le bois provient d'une source, que l'exploitant a un droit juridique de récolte documenté, conformément aux lois et règlements du gouvernement ou de la juridiction. Les fournisseurs de bois VLO doivent suivre et maintenir des systèmes de traçabilité documentés. La VLC assure que les exigences administratives d'autorisation, de planification, des taxes ou frais et de récolte, ainsi qu'un large éventail de lois et règlements applicables et pertinents liés à la foresterie ont été respectés. La différence entre «origine légale» et «conformité légale» est importante. La vérification de l'origine légale signifie uniquement qu'une entreprise a satisfait aux exigences administratives d'autorisation, de planification, de taxes ou frais et de récolte dans des zones définies. La conformité légale englobe un large éventail de lois sur la protection de l'environnement, de la faune, de l'eau et de la conservation des sols, des codes et des pratiques de récolte, de la santé et de la sécurité des travailleurs et de l'équité pour les communautés.

Soutiens Passés et Actuels à la Certification Forestière en Afrique

Les divers soutiens passés et actuels fournis à la CF pourraient être classés en renforcement des capacités / formation, en élaboration de normes et en financement (voir aussi les détails dans Mbolu, 2015a et b; Ahimin, 2015; Kalonga, 2015).

Soutien à Travers le Renforcement de Capacité/la Formation

Le projet des bureaux régionaux et sous-régionaux africains FSC sur «le renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts et la CF en Afrique» se concentrant principalement sur quatre pays - le Cameroun, le Gabon, le Ghana et la République du Congo - avec l'appui financier de la DANIDA, du DGIS et de Novib (Oxfam Pays-Bas) a déjà été décrit dans la section 6.1.1.1 (Teketay, 2004-2008). En outre, le Centre International FSC gère actuellement le FSC Smallholder Fonds pour soutenir les petits propriétaires forestiers à certifier leurs forêts. Un projet pilote est soutenu en Ouganda par le biais de ce fonds.

Svensk SkogsCertifiering AB (SSC-Forestry) a organisé un programme international de formation sur la certification forestière financé depuis 1996 par l'Agence suédoise de développement international (Sida). Plus de 600 spécialistes de la certification de plus de 60 pays, dont plusieurs pays d'Afrique (environ 100 en provenance des pays de la sous- région Ouest-Africaine), ont été formés par SSC-forestry (van Hensbergen et al., 2011). Le BRA-FSC s'est allié pour faire des présentations sur la certification FSC et l'engagement du FSC Afrique durant certaines de ces sessions de formation.

Au cours des 10 dernières années, l'*AB Training/ Centre pour la modernisation des opérations (CMO)* a été impliqué dans la formation de plus de 500 auditeurs FSC de diverses manières, à savoir la formation de nouveaux et le recyclage, formation des auditeurs FSC, GF et CoC ainsi que la formation aux techniques d'audit basées sur la norme ISO STD 19011. Parmi les participants, environ 75 étaient de l'Afrique. En outre, plus de 50 cours ont été donnés aux étudiants en industrie et en foresterie au cours de cette période, formant plus de 1700 forestiers/ étudiants forestiers

dans le processus. La formation a eu lieu au Ghana, au Libéria, au Mozambique, en Afrique du Sud, en Tanzanie, en Ouganda et au Zimbabwe (Michal Brink, communication personnelle).

Chaque année depuis 2010, le **Bureau Veritas** délivre aux stagiaires des cours de formation payant sur l'audit forestier. Jusqu'à présent, il a formé plus de 30 auditeurs forestiers dans la sous-région de l'Afrique centrale (RCSA).

La Smartwood (Rainforest Alliance) a déroulé un programme gratuit de formation pour les auditeurs FSC dans la RCSA depuis 2006. Elle a organisé quatre sessions de formation, soit deux au Cameroun en 2006 et 2012, un en RC en 2013 et un au Gabon en 2014. Avec une moyenne de 15 stagiaires par session de formation, ce programme a formé plus de 60 et 40 auditeurs FSC respectivement dans les sous-régions d'Afrique centrale et occidentale.

L'initiative «**Centre d'Excellence Sociale (CES)**» de l'ONG «The Forest Trust» (TFT), lancée en 2008 au profit des pays de la RCSA, offre une formation professionnelle pour les jeunes diplômés africains sur les aspects sociaux de la gestion durable des forêts. Avec l'établissement d'enseignement basé au Cameroun, le CES a pour objectif de promouvoir l'excellence et d'améliorer la compréhension et les liens entre les entreprises forestières et les communautés autochtones vivant dans les forêts du bassin du Congo, en encourageant le dialogue et les pratiques de gestion forestière durable. Le CES propose un programme unique d'un an, enseigné en salle de classe et appliqué sur le terrain couvrant un large éventail de sujets de gestion sociale, d'ethnographie et de sylviculture, y compris les techniques de cartographie participative qui visent à intégrer les points de vue et les droits des populations autochtones vivant dans et autour des concessions forestières. Ceci non seulement permettra aux communautés autochtones d'avoir une voix dans l'utilisation des ressources locales, mais aussi aidera les entreprises forestières à travailler à la réalisation de la certification FSC. Avec une moyenne de 10 élèves par année, le CES qui est un programme permanent basé à Yaoundé au Cameroun, a formé plus de 40 jeunes diplômés de l'Afrique centrale.

Building and Wood Workers' International (BWI), un syndicat international engagé dans les secteurs du bâtiment et du bois, a organisé un atelier international intitulé «Création et renforcement des capacités et le rôle des syndicats dans le processus de certification forestière» à Nairobi, au Kenya, en 2007 (Teketay, 2008). Les objectifs de l'atelier étaient les suivants: (i) identifier les opportunités et les défis auxquels sont confrontés les syndicats en tant que partenaires sociaux dans le processus de CF et comment les meilleurs syndicats peuvent être impliqués dans le processus / initiative; (ii) partager les expériences et les enseignements tirés des actions sur diverses initiatives de certification / processus afin d'améliorer le rôle des syndicats dans la défense des questions sociales et du travail dans le processus de CF; (iii) identifier des stratégies sur les mécanismes pour la participation des syndicats et sur la façon de s'engager et de négocier avec d'autres acteurs sociaux afin d'assurer un travail décent dans le secteur forestier; et, (iv) proposer les perspectives et plan d'action pour la participation des syndicats dans le processus de CF en Afrique.

Les délibérations ont porté sur les opportunités et les défis pour la CF, les expériences de divers pays et les partenaires sociaux d'engagement. A la fin de l'atelier, un plan d'action pour la période 2007-2009 a été proposé. D'après les notes de clôture, il était évident que les syndicats de la foresterie et du bois en Afrique doivent participer activement au processus de CF. Ils ont besoin de se joindre à des conseils, des organismes et des comités, des groupes de travail sur la certification forestière, des partenaires dans le processus avec d'autres acteurs et parties prenantes. Leur absence continue implique que les questions relatives aux travailleurs seront rangées hors des discussions portant sur la stratégie sociale dans la GDF. La réunion a identifié la nécessité de

mettre en œuvre le plan d'action proposé et de travailler à la réalisation des activités proposées. Un résultat initial était que le représentant du BWI au Kenya a rejoint le groupe de travail sur les normes nationales de ce pays.

En Août 2010, le BWI a organisé en Tunisie le séminaire de planification stratégique de l'Afrique et de la région du Moyen-Orient sur le thème: «*Construire la solidarité mondiale pour un avenir durable dans les secteurs de la construction, du bois et de la foresterie*». L'objectif global de ce séminaire était de formuler le Plan d'action régional du BWI pour la nouvelle période de congrès 2010-2013 sur la base de la Stratégie mondiale et des défis spécifiques auxquels sont confrontés les travailleurs de la construction et de la foresterie. Une présentation sur les «*Perspectives de la certification forestière dans le renforcement de l'Agenda du travail décent dans le bassin du Congo et l'amélioration de la participation institutionnelle dans la gestion durable des forêts*» a été faite. A la fin du séminaire, les réalisations suivantes ont été atteintes: (i) les affiliés du BWI dans la région de l'Afrique de l'Est et du Moyen-orient ont acquis une compréhension commune du contexte actuel influant le travail syndical aux niveaux mondial, régional et national; (ii) les meilleures pratiques et stratégies concrètes ont été mises en exergue pour guider les actions des affiliés du BWI dans la région; (iii) les objectifs sous-régionaux et les résultats qui ont contribué au Plan stratégique du BWI ont été générés; et (iv) le plan d'action régional pour la période du congrès a été élaboré et adapté.

Le BWI a organisé la même formation en RDC en 2008, au Cameroun en 2010 et au Gabon en 2011. Les participants étaient principalement des membres des syndicats dans le secteur forestier. Les principaux objectifs de ces formations étaient de sensibiliser les travailleurs dans les secteurs de la foresterie et de l'industrie sur les questions de CF et leur implication pour soutenir les activités de CF dans les entreprises qui emploient leurs membres.

La ***Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et le Centre international d'agriculture*** ont organisé deux ateliers régionaux dans le but d'établir un réseau régional sur la CF. Malheureusement, l'initiative régionale n'est pas allée au-delà de ces ateliers (Owino, 2003; Kalonga, 2015).

La CF est incluse dans le plan de convergence de la ***Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)*** (COMIFAC, 2005). A cet effet, de nombreux programmes et projets liés à la CF sont mis en œuvre, i.e: (i) réunion de réflexion sur la CF dans la RCSA à Douala au Cameroun (Février 2009) avec le soutien financier du BMZ, de la coopération espagnole, de l'UE, de l'USAID et du WWF; (ii) le programme en cours sur la «Promotion de l'exploitation forestière certifiée» financé depuis 2010 par la Banque allemande KfW; (iii) le programme en cours sur «le partenariat pour la promotion de la gestion responsable des forêts dans la RCSA» financé par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC); (iv) le groupe de travail de la COMIFAC sur la gouvernance forestière, établi depuis 2013; et, (v) l'analyse de la FAO sur les perspectives de certification des PFNL dans les pays membres de la COMIFAC, avec l'appui technique du projet GCP / RAF / 398 / GER, en 2006.

Le FSC et la GIZ soutiennent un projet public-privé (PPP), qui a été mis en œuvre sur le Besso Council Forest, géré dans un partenariat entre Industrie et production du Bois (INPROBOIS) et la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) en Côte d'Ivoire au cours des années 2007 à 2009. L'objectif principal de ce projet était d'aider les forêts du Conseil (CF) dans la gestion durable de la forêt et dans la demande de la certification FSC. L'un des principaux résultats de ce projet était que tous les participants impliqués dans le projet ont reconnu qu'il était urgent d'aller à la certification FSC alors que de nombreuses

conditions préalables ne sont pas remplies par la société. Enfin, sur la base de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ce projet, INPROBOIS a décidé d'aller étape par étape et a commencé avec la certification OLB et travaille vers la certification FSC. Un projet ultérieur GIZ PPP dans le but de renforcer la représentation FSC dans le bassin du Congo, ainsi que d'autres régions du pays du Sud a été initié en 2008 et a promu la toute première norme régionale FSC (précédemment mentionnée). Le projet a également financé divers ateliers dans la région.

Grâce à un partenariat entre **HCEFLCD, l'Agence de développement social, le WWF, le PNUD et le Corps de Paix des États-Unis**, le projet pilote «Gestion Intégrée des Forêts du Moyen Atlas (GIFMA)» pour la gestion intégrée des forêts du Moyen Atlas a été lancé au Maroc à travers les PPP suivant une approche innovante basée sur la continuité, la bonne gouvernance, le suivi des procédures et la certification dans la gestion des zones forestières. Lancé en Mars 2008 par le HCEFLCD, le projet GIFMA, avec un budget de 3,11 millions de dollars (23,5 Dirham marocain), a été mis en œuvre au Maroc. Les municipalités rurales de Skoura (province de Boulmane) et de Tanourdi (province de Khénifra) ont été choisies comme les municipalités pilotes pour la mise en place et la validation des modèles de gestion fournis par le projet. Une stratégie de reproduction et d'adaptation de ces modèles a été plus tard préconisée dans d'autres municipalités rurales dans la zone du projet, sur une superficie de plus de 1 million d'hectares, couvrant en partie les régions de Fès-Boulmane, de Meknès-Tafilalet et de Taza-Al Hoceima-Taounate.

S'étalant sur une période de cinq ans, le projet GIFMA vise la mise en œuvre de la gestion intégrée des écosystèmes forestiers du Moyen Atlas pour restaurer leurs fonctions écologiques et pour contribuer au développement socio-économique durable des populations rurales. Le projet a assuré le développement de modèles de gestion participative, multi-fonctionnelle et l'auto-financement des forêts en organisant la population en groupes, et en mettant en place des mécanismes pour la gestion des zones forestières qui favorisent la participation des acteurs locaux, la préservation de l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème forestier, l'amélioration de la productivité et la lutte contre l'érosion sylvo-pastorale. Ce projet pourrait contribuer au renforcement des capacités des populations locales des zones forestières et de tous les acteurs et parties prenantes, y compris à travers l'organisation de sessions de formation au profit des associations, des municipalités, des associations de pêche, des services forestiers et des partenaires institutionnels, afin d'assimiler, développer, reproduire et adapter ces modèles aux corridors et bassins versants les plus vulnérables.

Le **Group Chèque Déjeuner France** est une coopérative qui intègre la certification PEFC à son approche de responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'engage au respect de la gestion durable des forêts et s'étend en Europe et dans la sous-région de l'Afrique du Nord (NASR). Depuis 1964, le groupe fonde son originalité sur sa structure coopérative et défend un modèle de responsabilité sociale des entreprises (RSE), avec l'efficacité des organisations et une meilleure vie des personnes au centre de ses préoccupations. Le Groupe défend et incarne les valeurs de proximité, d'intégrité, de transparence et d'efficacité. Désormais présent dans 13 pays européens, dont la France, la NASR et la Turquie, il a fait de sa croissance internationale un axe majeur de sa stratégie de développement. Grâce à la certification PEFC, le Groupe a enregistré son activité dans le respect de la gestion durable des forêts et renforce sa politique de RSE. Le Groupe exige des imprimeurs des titres de l'Imprimerie nationale des fournitures de papiers PEFC, qui eux-mêmes imposent à leurs fournisseurs, de mettre en place le CoC PEFC.

Soutien à Travers l'Elaboration de Normes d'Intendance Forestière

Parallèlement à l'élaboration des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de l'**Organisation Africaine du Bois (OAB)**, l'**Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)**, qui a été

la première organisation à proposer un ensemble de critères et indicateurs pour la gestion des forêts tropicales en 1992 a révisé et actualisé cette ensemble sur la base de l'expérience acquise dans le domaine, et publié une nouvelle série de critères et indicateurs en 1998. Pour les pays membres de l'OAB et de l'OIBT, les deux ensembles de PCI ont été harmonisés et validés à Yaoundé (Cameroun) en mai 2003, dans un texte intitulé «Principes, critères et indicateurs de l'OAB / OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique» (OAB / OIBT, 2003; Mbolu, 2015a). Des projets ont également été mis en œuvre par l'OAB et l'OIBT pour développer des PCI pour la promotion de la GDF en Afrique, conduisant au PAFC Gabon et au FCS Cameroun (voir section 4.2.4).

L'ATO, l'OIBT et le CIFOR: A la suite du Sommet de Rio en 1992, l'ATO qui a quatorze pays membres - Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Libéria, Nigeria, RCA, RDC, Guinée équatoriale, Gabon et RC - en coopération avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a développé deux ensembles de Principes, Critères et Indicateurs (PCI) au cours de la période 1995 à 2001 pour la gestion durable des forêts naturelles en Afrique pour être utilisés au niveau national et de l'UGF. Des essais sur le terrain de ces PCI ont été menés entre 1995 et 1998 au Cameroun (1996), au Gabon, en Côte d'Ivoire (1996) et en RCA (1998). A la fin de ces tests, les PCI de l'OAB ont été élaborés en accord avec les principes et critères FSC et ont été validés en Décembre 2000 à Libreville (Gabon).

Appuyée par le **FSC**, la **GTZ** et le **PNUD**, l'Initiative Nationale FSC au Cameroun a mis en œuvre un partenariat public-privé (PPP) sur les forêts du Conseil en 2007-2009. L'objectif principal de ce projet était d'amener les détenteur des forêts du Conseil et des Unités de gestion forestière à gérer durablement leurs forêts ou de les certifier par le FSC. L'un des principaux résultats de ce projet a été la description de la chaîne de traçabilité des produits en provenance des forêts du Conseil. Un projet connexe financé par le PNUE / FEM en 2008 a visé à évaluer l'appréciation propre des communautés au Cameroun, au Mexique et au Brésil, des valeurs élevées de conservation. Un résultat a été la norme SLIMF pour le Cameroun, approuvée en 2010. Ce projet a également jeté les bases du projet ultérieur FSC des services écosystémiques.

La **Commission européenne (CE)** a facilité l'effort national d'harmonisation et de reconnaissance politique des normes des systèmes de certification privés compatibles avec les exigences de l'APV / FLEGT au Congo pour assurer la légalité de son bois sur le marché international, avec le soutien technique de l'Institut Forestier Européen (EFI). En outre, avec l'appui technique de l'EFI, la CE a facilité l'effort national d'harmonisation et de reconnaissance politique des normes de systèmes de certification privés compatibles avec les exigences de l'APV / FLEGT au Ghana pour assurer la légalité du bois sur le marché international. La Côte d'Ivoire avait pris la décision de participer à la négociation de l'APV en Septembre 2013. La discussion entre les deux parties a commencé et ils ont prévu signer l'APV à la fin de 2016 ou au début de 2017.

En Novembre et Décembre 2014, le **Bureau sous-régional FSC du bassin du Congo** a organisé une série d'ateliers nationaux au Cameroun, au Gabon, en RDC et en RC visant à informer les parties prenantes sur le processus d'élaboration des normes nationales FSC avec le soutien financier du WWF-CARPO. Dans chacun de ces pays, un forum consultatif et un groupe national de travail pour l'élaboration de normes seront mis en place (Mbolu, 2015a; FSC bassin du Congo, 2015).

Le projet conjoint 124/01 Rev.2 (M) de **l'OAB / l'OIBT** «Promotion de la gestion durable des forêts africaines» a été financé et lancé en 2003. Ce projet, qui est encore en cours d'exécution, avait appuyé 7 pays (le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Mali, le Nigeria et le Togo) dans la sous-région Ouest-Africaine (WASR) et 5 pays dans la RCSA à mettre en place au niveau des

pays, un groupe national de travail et à élaborer des normes nationales pour la GDF à la fois pour les forêts naturelles et les plantations forestières.

Soutien à Travers le Financement

Les bureaux des programmes sous-régionaux du Fonds mondial pour la nature (WWF) soutiennent la CF grâce au financement et divers autres moyens tels que résumés ci- dessous:

- » Le WWF – Réseau Forêts et Commerce d’Afrique Central (WWF-CAFTN) met en œuvre un programme visant à promouvoir le FSC dans la RCSA à travers les activités suivantes: (i) appui financier et technique aux entreprises forestières pour traiter et obtenir la certification FSC; (ii) organisation d'un séminaire de haut niveau sur le commerce responsable des produits forestiers entre l'Espagne et les pays de la RCSA (Février 2006); (iii) organisation d'une visite d'orientation et d'information de la délégation du Gabon en Europe du Nord sur la certification, l'étiquetage des bois et les besoins des consommateurs, des industries et des gouvernements européens (mai 2006); (iv) organisation d'un séminaire d'affaire pour la promotion des marchés responsables des bois tropicaux entre l'Espagne et les pays de la RCSA à Brazzaville (Octobre 2007); et (v) appui pour l'évaluation de l'impact social du système de certification FSC dans la RCSA, avec l'appui technique du CIFOR (Juin 2014).
- » WWF - Bureau du Programme régional pour l'Afrique de l'Est (WWF-EARPO): (i) a fourni un financement pour la sensibilisation des intervenants sur la CF et aux processus d'élaboration des normes; (ii) a appuyé un programme sur la CF au Kenya en 2005, qui a impliqué des sociétés de coopératives de sculpture dans l'utilisation d'autres «bons bois» cultivés dans les îlots boisés des fermes pour soulager la pression sur les forêts naturelles, qui a également été appuyé par le Programme l'Homme et les Plantes de l'UNESCO; (iii) a appuyé les initiatives de CF au Madagascar en 2000 - malheureusement, l'initiative n'a pas livré des résultats positifs parce que peu d'acteurs ont été impliqués dans le processus et le secteur privé n'y avait pas participé; (iv) à travers le WWF, le bureau de la Tanzanie (TCO) a repris l'initiative de CF au niveau national en 2006 et soutient / facilite le processus de CF en cours en Tanzanie, à savoir la participation des acteurs potentiels avec le Groupe d'Elaboration des Normes (GEN) et l'IGI et les processus d'harmonisation des normes; et (v) à travers le WWF, le - Bureau de l'Ouganda (UCO) apporte un soutien au GEN à participer aux IGI et aux processus d'élaboration des normes à travers la réalisation des consultations des parties prenantes.
- » Le WWF - Programme Méditerranéen (WWF-MedPO): facilite l'initiative pilote pour le développement de la certification FSC dans les pays de la sous-région d'Afrique du Nord (NASR) en: (i) ouvrant le débat sur les questions liées à la gestion des forêts et la CF dans ces pays, par le biais de pré-évaluation de la gestion forestière et l'organisation d'ateliers de communication sur l'intérêt pour la certification forestière des forêts de chênes-lièges, de l'arganier et du bois Thuya (Araar), en collaboration avec l'Association Woodmark sol (WSA) et avec l'appui des institutions forestières du Maroc et de la Tunisie; (ii) promouvant la certification FSC au Maroc afin de mieux protéger la biodiversité, améliorer les conditions sociales des communautés locales et promouvoir l'accès aux marchés des produits forestiers, tels que le liège et l'huile d'argan depuis 2003; (iii) promouvant plusieurs projets de CF (depuis 2003) en collaboration avec l'ONG espagnole, Institut de Promotion et d'Appui au Développement (IPADE), la branche marocaine de l'Association Européenne de la Dialyse et du Transplante (EDTA) et le Haut Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), y compris: (a) le projet de certification des forêts étatiques qui a choisi les forêts de Kourt Malha (province de Chef chaouen) et de Ain Tamaloukt (province d'Agadir) comme sites pilotes pour l'importance de leurs PFNL, à savoir le liège et l'huile

d'argan, et comme ils ont un plan de gestion; et (b) la pré-évaluation FSC des deux forêts en 2010.

- » WWF - Programme régional Afrique de l'Ouest (WWW-WARPO): (i) a mis en œuvre un programme visant à promouvoir le FSC dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (WASR) à travers son réseau Forêts et Commerce du monde; et (ii) a mené les activités suivantes: (a) appui financier et technique aux sociétés forestières pour traiter et obtenir la certification FSC; (B) organisation d'un séminaire de haut niveau sur le commerce responsable des produits forestiers entre les pays européens et principalement le Ghana et la Côte d'Ivoire; et (c) organisation d'un séminaire d'affaires pour la promotion des marchés responsables des bois tropicaux entre l'Espagne et les pays de la WASR.

En 2010, le **FSC Denmark** a soutenu et facilité l'initiative de CF qui a débuté en 2006 avec l'appui de sociétés forestières privées. Au cours de ce processus, une organisation de la société civile (OSC), connu sous le nom AGREF, a été légalement instituée en 2010 comme une organisation responsable du processus de CF dans le pays. Le FSC Danemark n'a pas continué avec la facilitation au-delà de 2010, entraînant un ralentissement du processus. Toutefois, le FSC Danemark est actuellement en discussion avec le Bureau régional Afrique du FSC pour relancer le processus.

Comme indiqué ci-dessus, le plan de convergence de la **COMIFAC** est la planification institutionnelle de toutes les activités à réaliser dans l'écosystème du bassin du Congo. La CF a été prise en considération dans cette planification donnant le feu vert à des acteurs pour mettre en œuvre le processus. Ainsi, en Octobre 2014, la COMIFAC a approuvé la demande de financement du FSC-IC pour soutenir la consolidation de la stratégie du FSC pour le bassin du Congo. Ce soutien institutionnel et financier permettra la coordination sous-régionale des FSC pour mener un certain nombre d'actions, y compris la poursuite de l'élaboration de nouvelles normes nationales FSC dans quatre pays, à savoir le Cameroun, le Gabon, la RDC et la RC.

Comme indiqué précédemment, ***l'appui à l'écocertification des concessions forestières en Afrique centrale (ECOFORAF)*** a financé le PEFC International pour son appui à la révision du système de certification forestière nationale gabonaise. ECOFORAF est une initiative financée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) visant à encourager et à renforcer la GDF en Afrique centrale et étendre la certification des forêts, en particulier dans la région du bassin du Congo.

Le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sûreté Nucléaire (BMU) a fourni un financement pour un projet visant à développer et à mettre en œuvre l'AEM, en mettant l'accent sur l'éco-étiquetage des quatre secteurs prioritaires, à savoir l'agriculture, la pêche, la foresterie et le tourisme (voir les détails dans la section 4.2.3).

Représentation Officielle des Systèmes de Certification Forestière en Afrique

Le FSC utilise différentes nomenclatures pour ses représentants dans les différents pays à travers le monde, à savoir les bureaux régionaux du FSC, les personnes ressources nationales (PRN) ou initiatives nationales et GNT dans le passé. Le FSC avait des PRN au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en RDC, en RC, en Ethiopie, au Gabon, au Ghana, au Kenya, au Maroc, au Mozambique, au Sénégal, en Afrique du Sud, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie.

Depuis 2013, le FSC a été restructuré en Centre International FSC, bureaux régionaux et sous-régionaux FSC, bureaux nationaux, représentants nationaux et points focaux nationaux. En

conséquence, il y a un bureau régional africain situé à Johannesburg en Afrique du Sud, deux bureaux sous-régionaux situés à Brazzaville, dans le bassin du Congo et à Nairobi au Kenya, un représentant national basé à Brazzaville en RC et un point focal national basé à Kampala en Ouganda⁶⁵. Malheureusement, toutes les autres PRN ont été dissoutes.

Les PAFC Gabon et Cameroun ont été établis comme Association Panafricaine de certification forestière du Gabon et Association panafricaine de Certification forestière au Cameroun, respectivement à Libreville au Gabon et à Yaoundé au Cameroun.

Les activités quotidiennes du Mécanisme Africain d'Eco-étiquetage sont en cours de mise en œuvre par un secrétariat hébergé au siège de l'Organisation Africaine de normalisation à Nairobi, au Kenya.

Disponibilité, Orientation et Portée des Normes Approuvées

Les P & C d'intendance forestière du FSC fournissent une norme de gestion responsable des forêts (GRF) reconnue à l'échelle internationale. Cependant, toute norme internationale de gestion des forêts doit être adaptée à un niveau régional ou national afin de refléter les conditions juridiques, sociales et géographiques diverses des forêts dans différentes régions du monde. Les P & C du FSC, par conséquent, nécessitent l'ajout d'indicateurs qui sont adaptés aux conditions régionales ou nationales afin d'être mis en œuvre au niveau des Unités de Gestion des Forêts (FMU). Les P & C du FSC avec un ensemble de ces indicateurs approuvés par le Comité des Politiques et des Normes FSC (CFP) constituent une norme forestière FSC (FSS).

Les normes⁶⁶ nationales d'intendance forestières suivantes ont été développées en Afrique et approuvées par le FSC:

- » Cameroun (FSC-STD-CAM-01-2012: Forêt naturelle et Plantations) - suit les exigences du FSC-STD-60-002 «Structure et contenu des normes d'intendance forestière» afin d'améliorer la cohérence et la transparence des décisions de certification entre les différents disjoncteurs dans la région du bassin du Congo et ainsi renforcer la crédibilité du système de certification du FSC dans la région dans son ensemble.
- » Cameroun (FSC-STD-CAM-01-2010, SLIMF) - couvert par divers types de végétation et d'écosystèmes, y compris les forêts, les savanes et steppes, répartis dans tout le pays du nord au sud. Elle a une couverture forestière de 17,5 millions d'hectares. Plus de 100 forêts communautaires existent dans le pays avec une superficie totale d'environ 500 000 ha.
- » CAR (FSC-STD-CAR-01-2012, Forêt naturelle et Plantation) ⁶⁸ - suit les exigences du FSC-STD-60-002 «Structure et contenu des normes d'intendance forestière» afin d'améliorer la cohérence et la transparence des décisions de certification entre les différents disjoncteurs dans la région du bassin du Congo et ainsi renforcer la crédibilité du système de certification du FSC dans la région dans son ensemble.
- » RDC (FSC-STD-DRC-01-2012: Forêt naturelle et Plantation)⁶⁹ - applicable à toutes les opérations forestières qui cherchent la certification FSC dans le bassin du Congo. La norme s'applique à la gestion des forêts naturelles et plantations, gérées par les grandes entreprises pour la production de bois. Des indicateurs spécifiques pour chacun des types de forêts ci-dessus seront adaptés au niveau national. La norme prend également en compte les opérations gérées avec de petites et de faible intensité (forêts communautaires, la gestion des PFNL) dans

la région du bassin du Congo. Celles-ci doivent répondre à la définition internationale du SLIMF afin de se qualifier pour l'utilisation de ces indicateurs.

- » Gabon (FSC-STD-GAB-01-2012: Forêt naturelle et Plantation)⁷⁰ - applicable à toutes les opérations forestières qui cherchent la certification FSC dans le bassin du Congo. La norme s'applique à la gestion des forêts naturelles et plantations gérées par les grandes entreprises pour la production de bois. Des indicateurs spécifiques pour chacun des types de forêts seront adaptés au niveau national. La norme prend également en compte les opérations gérées avec de petites et de faible intensité (forêts communautaires, la gestion des PFNL) dans la région du bassin du Congo. Ceux-ci doivent répondre à la définition internationale du SLIMF afin de se qualifier pour l'utilisation de ces indicateurs.
- » ROC (FSC-STD-RoC-01-2012: Forêt naturelle et Plantation)⁷¹ - définit les éléments requis contre lesquels les organismes de certification (OC) accrédités FSC évaluent les pratiques de gestion des forêts (GF) en RC.
- » Ghana (FSC-STD-GHA-01-2012, Forêt naturelle et Plantation)⁷² - suit les exigences de Structure et de contenu des normes FSC-STD-20-002 d'intendance forestière (Novembre 2004) afin d'améliorer la cohérence et la transparence des décisions de certification entre différents organismes de certification au Ghana et dans différentes parties du monde et ainsi, améliorer la crédibilité du système de certification du FSC dans son ensemble.

L'une des principales réalisations du FSC en Afrique est la ***toute première norme régionale d'intendance forestière dans l'histoire du FSC*** (FSC-STD-CB-01-2012, Norme sous-régionale) approuvée en 2012 pour les pays du bassin du Congo: Cameroun , RCA, RDC, RC, Guinée équatoriale et Gabon.

L'AEM a également développé un Système Africain d'Intendance Forestière (régional/continental) FSS (ARS AES 3-2014 Foresterier - Développement durable et éco- étiquetage - Exigences) qui a été approuvé par le Conseil de l'AEM.

Le PAFC Gabon a également développé une norme nationale PEFC approuvée pour la certification GF et CoC tandis que le PAFC Cameroun est en train de développer sa norme de CF.

Les normes internationales TTLV de la SGS, OLB du Bureau Veritas et VLC de SmartWood sont utilisées pour la vérification de la légalité et de la traçabilité.

Disponibilité et Politique/Cadre Législatif Propices à la Certification Forestière

Comme décrit à la section 4.11 ci-dessus, de nombreux pays africains ont mentionné le développement durable et la GDF dans leurs constitutions sans faire aucune référence spécifique à la CF tandis que d'autres, par exemple la Namibie, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont fait référence à la CF comme un outil pour promouvoir la gestion durable des forêts dans leurs politiques, stratégies, programmes, etc.

Accords Institutionnels sur la Certification Forestière

En dehors de la représentation officielle indiquée dans la section 6.1.3, ci-dessus, il n'y a pas de mécanismes institutionnels établis par les différents pays d'Afrique pour répondre spécifiquement à la CF.

Disponibilités de Capacités Appropriées à la Certification Forestière

Le principal goulot d'étranglement dans la promotion de la CF est soit l'absence totale ou l'insuffisance de capacité pour la CF, ce qui suggère la nécessité d'élaborer des programmes appropriés axés sur la demande de renforcement de capacités pour la CF en Afrique. Bien que les capacités spécifiques nécessaires pour promouvoir efficacement la CF soient absentes ou insuffisantes, des initiatives encourageantes émergent dans les différentes sous-régions de l'Afrique, par exemple (Voir détails dans Kalonga, 2015; Mbolu, 2015a et b; Ahimin, 2015):

- » la base des ressources forestières, y compris le deuxième plus grand bloc de forêt tropicale dans le monde, la forêt du bassin du Congo - considérée par certains comme le poumon de l'Afrique - représente une énorme capacité pour promouvoir la GDF et la CF en Afrique;
- » quoiqu'encore inadéquats, la présence et le fonctionnement des bureaux régionaux et sous-régionaux FSC pour l'Afrique respectivement, à Johannesburg et à Brazzaville, du représentant national FSC et du point focal de la RC et de l'Ouganda, des bureaux nationaux de PAFC Gabon et du Cameroun, ainsi que de plusieurs groupes de travail nationaux affiliés au FSC, au PEFC, à l'OAB / l'OIBT dans les différents pays de l'Afrique sont des capacités qui sont et seront très cruciales pour accélérer le processus de CF et de ce fait, la GDF sur le continent;
- » bien que le nombre exact ne soit pas bien connu, il y a un certain nombre d'experts formés à la CF, y compris pour l'audit / l'évaluation des ressources forestières pour la certification, dans plusieurs pays d'Afrique;
- » quoiqu'encore très peu, les normes nationales et sous-régionales d'intendance forestières (voir les détails à la section 6.1.4) qui ont été développées dans quelques pays d'Afrique et approuvées à la fois par le FSC, PEFC et l'AEM constituent des capacités qui pourraient être élargies et doivent promouvoir de crédible CF et GDF en Afrique;
- » les forêts et les produits certifiés de l'Afrique (voir les détails à la section 6.1.12 et 6.1.13) fournissent des preuves concrètes que la CF et la GDF peuvent être des réalités et être accomplies avec succès en Afrique; elles peuvent être considérées comme des capacités, ce qui peut susciter la force et de la confiance chez tous les intervenants qui cherchent à faire avancer la CF et la GDF;
- » la volonté politique croissante des gouvernements de la RCSA qui possèdent toutes les forêts, pour la CF ainsi que les efforts déployés par l'OAB et l'OIBT, la COMIFAC et les coopérations bilatérales, la Conférence des écosystèmes des Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et le Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE) spécifique au Cameroun pour promouvoir et soutenir la GDF et la CF;
- » le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC), composé de toutes les institutions qui dispensent une formation sur les questions forestières et environnementales, est un bon exemple pour cultiver les ressources humaines nécessaires pour promouvoir la gestion durable des forêts et la CF dans la RCSA; le RIFFEAC est un groupe de vingt-et-un établissements de formation de la RCSA qui vise à développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion commune et durable des ressources environnementales et forestières
- » le programme de maîtrise professionnelle sur la certification des forêts et l'audit développé par le Département de biologie végétale de la Faculté des Sciences, à l'Université de Yaoundé

au Cameroun depuis 2005 a joué un rôle dans la production de professionnels pour promouvoir la CF;

- » bien que peu, un certain nombre de programmes de formation à court terme ont été mis en œuvre pour augmenter le nombre de professionnels qualifiés pour la CF, y compris les auditeurs GF, par exemple des programmes de formation mis en œuvre par SSC - Forestry, SmartWood Rainforest Alliance, Bureau Veritas et le Centre d'Excellence Sociale (CES) (voir les détails de la section 6.1.2);
- » accroître le développement d'outils de politiques et de cadres institutionnels pour la promotion de la GDF dans la NASR;
- » l'établissement d'un GNT affilié au FSC au Maroc en 2008 après une large consultation publique et une élection finale de ses membres; même si elle n'a pas été approuvée par le FSC, ses membres ont reçu une formation sur la CF par le premier bureau régional africain du FSC et pourraient être utilisés comme des experts pour diffuser le processus dans la NASR;
- » la disponibilité des organisations légales de la société civiles, tels que Associação pela Gestão Responsável das Florestas em Moçambique (AGREF) au Mozambique et l'Association Tanzanienne pour la gestion des forêts et des produits (TAFMP); et;
- » l'expansion des marchés existants et la création de nombreux nouveaux marchés européens pour les produits forestiers d'Afrique du Nord, y compris les marchés de bouchons de bouteilles et matériaux de construction constitués de liège, en fonction de la demande croissante des pays industrialisés; ce qui a permis d'attirer des partenaires d'investissement et le financement des projets forestiers par les potentiels donateurs. L'écoulement des produits forestiers de la NASR sur ces marchés exige une reconnaissance internationale de la gestion responsable des forêts, par conséquent, de la CF,

Processus d'Élaboration des Normes de Certification Forestière

Les processus de développement des normes de CF dans les pays africains suivent les processus internationalement acceptés comme décrit dans la section 4.3.2.

Bésoin d'Adaptation des Normes de Certification Forestières aux Conditions de l'Afrique

Les normes internationales élaborées par les Systèmes internationaux de CF sont difficiles à appliquer directement pour promouvoir la CF en Afrique car elles sont génériques. Par conséquent, il est nécessaire d'adapter / de les aligner sur les réalités environnementales et sociales spécifiques en Afrique. Par exemple, les indicateurs développés par le SCF peuvent ne pas être pertinents ou applicables dans les pays de l'Afrique. Les indicateurs et leurs moyens de vérification nécessaires pour mettre en œuvre les normes sur le terrain peuvent être très spécifiques à chaque pays, exigeant leur développement spécifiquement pour les pays. En conséquence, les normes d'intendance forestières utilisées dans les pays avec les normes FSC approuvées, à savoir le Cameroun, la RCA, la RDC, le Gabon, le Ghana et la RC ainsi que la norme PEFC approuvée au Gabon (voir sous 6.1.4) ont été mis au point grâce à l'utilisation des normes internationales adaptées aux réalités objectives des pays et avec la participation de multiples acteurs et l'utilisation d'indicateurs et moyens de vérification (Teketay, 2008) propres à chaque pays.

Engagement des Acteurs et du Gouvernement dans la Certification Forestière

L'engagement des acteurs est crucial pour le succès de toute CF. C'est seulement à travers la participation de tous les acteurs intéressés qu'un système assure que: (i) toutes les informations et les connaissances sont appliquées; (ii) les expériences et les meilleures pratiques sont intégrées; et que (iii) les attentes des acteurs sont satisfaites.

Au Ghana, dans le cadre de l'élaboration de la norme nationale FSC par le GNT, le gouvernement a pris une part très active. Le secteur privé et les ONG ne sont pas laissés de côté. Les chefs traditionnels ont joué un rôle de premier plan au vu de leur influence sur la tenure foncière et la propriété foncière dans le pays. Une ouverture particulière a été faite sur les femmes pour accroître leur participation au processus (Teketay, 2007; Ahimin, 2015). En Côte d'Ivoire, où le processus d'élaboration de la norme FSC nationale a été lancée sans arriver à terme, la participation de divers intervenants, y compris du gouvernement était significative. Pour l'élaboration de normes, tant pour le FSC que pour l'OIBT, les gouvernements et d'autres intervenants ont pris une part très active à travers les GNT en tant que groupes multi-acteurs dans lesquels tous les acteurs ont été engagés (Ahimin, 2015).

Dans les sous-régions de l'Afrique orientale et australe, les gouvernements ont été et continuent d'être impliqués dans le processus de CF, y compris l'élaboration de normes de façon informelle en instituant des cadres politiques et juridiques qui créent l'environnement propice à l'adoption de la CF. En outre, comme indiqué ci-dessus, la Namibie, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont officiellement reconnu la CF comme un outil de gestion durable des forêts dans leurs cadres juridiques. Le processus d'identification et d'analyse des acteurs a été mis en place au Kenya, au Mozambique, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Ouganda. Le processus d'engagement a réuni les acteurs intéressés et touchés des gouvernements respectifs, du secteur privé, de la société civile et des organisations communautaires dans l'élaboration des normes de certification. Collectivement, ils ont désigné des gens pour les représenter dans le processus d'élaboration des normes de CF (Kalonga, 2015).

En termes d'élaboration des normes de l'ATO / l'OIBT, le processus commence par la création ou l'activation du GNT dans le pays à travers l'incitation d'une forte prise de conscience, une cartographie des acteurs impliqués dans la gestion des forêts. Un atelier des acteurs est organisé pour informer les différents acteurs sur l'ouverture du processus. A partir de ce moment, les parties choisissent leurs représentants pour servir dans le GNT. Une fois que le GNT est en place, il commence le processus d'élaboration des normes (Ahimin, 2015).

Types de Forêts Certifiées et/ou Certification en Cours

Jusqu'ici, les forêts en Afrique ont été certifiées uniquement avec les certificats GF par le biais du SCF FSC. Les types de forêts certifiées en Afrique comprennent les forêts naturelles ainsi que semi-naturelles et les plantations, les plantations de bois exotiques, durs et tendres et les savannes boisées / forêts à miombos (forêts naturelles communautaires) (FSC, 2014d; Kalonga, 2015).

Les processus de certification forestière en cours comprennent (voir détails dans Kalonga, 2015; Mbolo, 2015a):

- » 1 000 ha de plantations de Pin et d'Eucalyptus détenus par le Wild Living Resources Conservancy (WLR) passent le processus SLIMF et les processus de certification de groupe pour produire du charbon de bois certifié à Malindi / Kilifi dans la zone côtière du Kenya; la

plantation a subi l'audit principal par la WSA et par les organismes de certification accrédités FSC en mai 2014;

- » certaines plantations appartenant à Lúrio Green Resources et couvrant un total d'environ 8 000 ha passent le processus de certification dans la province de Nampula au Mozambique; une évaluation a été effectuée par la SGS, un organisme de certification accrédité par le FSC en 2014;
- » plusieurs opérations subissent le processus de certification en Tanzanie: (i) New Forests Company (Tanzanie) Ltd. qui a obtenu la pré-évaluation de ses 2 631 ha de forêts par la SGS en Juillet 2014, et la principale évaluation / certification est prévue pour Décembre 2014 ; (ii) l'Initiative pour le Développement de Mpingo a prévu certifier 7 600 ha supplémentaires de forêts naturelles dans les districts de Kilwa, Rufiji, Tunduru et de Liwale; (iii) 100 000 ha de forêts communautaires devraient être certifiés à Tunduru avant 2017, alors que certaines préparations initiales sont en cours pour certifier environ 78 000 ha de forêts en Liwale;
- » en Ouganda, trois propriétaires privés de petites forêts naturelles sur le lac Victoria à Kalangala ont été identifiés pour piloter l'Approche Modulaire (MAP) du FSC avec le soutien financier du FSC International Smallholder Fund, l'Autorité nationale des forêts de l'Ouganda est également dans le processus de certification de la Réserve Forestière Centrale de Kalinzu, l'une de ses forêts tropicales;
- » une société forestière au Cameroun (Société Forestière et Industrielle de la Doumé = SFID Djoum) et une au Gabon (Société des Bois de Lastourville = SBL) passe le processus d'obtention du certificat VLC.

Superficies de Forêts Certifiées et Nombres de Certificats Gestion Forestière et Chaîne de Traçabilité Délivrés

En Septembre 2015, la superficie totale de forêts certifiées par le FSC en Afrique était un peu plus de 7,4 millions d'hectares dans 10 pays (12,5% de tous les pays ayant des forêts certifiées FSC dans le monde entier, mais seulement environ 4% de la superficie totale – (184 millions d'ha) de forêts certifiées FSC et environ 2,8% de la superficie totale des forêts certifiées PEFC dans le monde (268 millions d'ha)) (FSC, 2015; tableaux 2 et 10; PEFC, 2015). Les superficies de forêts certifiées (avec certification GF) en Afrique ne représentent que 1,6% de la superficie totale de forêts certifiées dans le monde entier à la fois par le FSC et le PEFC (452 millions d'hectares), les deux SCF qui ont leurs empreintes en Afrique. La République du Congo (33%), le Gabon (27,8%), l'Afrique du Sud (19,6%) et le Cameroun (12,7%) ont les quatre plus grandes superficies de forêts certifiées FSC (dans l'ordre décroissant des zones de forêts) tandis que le Ghana (0,01%) a la plus faible superficie de forêts certifiées FSC en Afrique (Tableau 10). L'Afrique du Sud a la plus forte (20 = 41,6%) tandis que le Ghana a le plus faible (un = 2%) nombre de certificats GF du FSC en Afrique.

Tableau 10: Superficies de forêts certifiées FSC* et nombre de certificats de gestion forestière (GF) en Afrique.

Pays	Superficie certifiée (ha)		Nombre de Certificats GF	
	Total	Proportion (%)	Total	Proportion (%)
Cameroun	940 945	12,7	4	8,3
Gabon	2 062 494	27,8	3	6,3
Ghana	3 367	0,1	1	2,0
Mozambique	59 905	0,8	3	6,3
Namibie	137 514	1,9	4	8,3
République du Congo	2 443 186	33,0	3	6,3
Afrique du Sud	1 452 527	19,6	20	41,6
Swaziland	124 794	1,7	4	8,3
Tanzanie	142 731	1,9	3	6,3
Ouganda	38 974	0,5	3	6,3
Total	7 406 437	100,0	48	100,0

Le nombre total de certificats GF et CoC émis en Afrique par le FSC est de 48 (3,5% du total) dans 10 pays (12,5% de tous les pays ayant des certificats de GF du FSC dans le monde) (Tableaux 2 et 10) et 168 (0,6% du total) dans 12 pays (10,6% de tous les pays avec des certificats CoC du FSC dans le monde) (Tableaux 2 and 11), respectivement. L'Afrique du Sud (104 = 61,9%), l'Égypte (16 = 9,5%), le Cameroun (12 = 7,1%) et le Gabon (11 = 6,5%) ont les quatre plus grands nombres de CoC (dans l'ordre décroissant du nombre de certificats CoC) tandis que le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie (chacune avec un = 0,6%) ont le plus faible nombre de certificats CoC (Tableau 11) Tous les certificats GF et CoC en Afrique ont été délivrés par le FSC (FSC, 2015), sauf cinq certificats CoC PEFC délivrés en Égypte (deux), au Maroc (un), en Afrique du Sud (un) et en Tunisie (un) (PEFC, 2015).

Tableau 11: Certificats de Chaîne de Contrôle (CoC) FSC en Afrique.

Pays	Nombre de Certificats CoC	Proportion (%)
Cameroun	12	7,1
Egypte	16	9,5
Gabon	11	6,5
Ghana	7	4,2
Morocco	5	3,0
Mozambique	1	0,6
Namibie	3	1,8
République du Congo	2	1,2
Seychelles	1	0,6
Afrique de Sud	104	61,9

Tanzanie	1	0,6
Tunisie	5	3,0
Total	168	100,0

Les seules opérations certifiées FSC dans la sous-région ouest-africaine sont celles du Ghana, une plantation de teck couvrant 3 367 ha. En outre, Bureau Veritas a certifié une superficie totale de 628 212 ha de forêts naturelles par le biais de son système OLB (Ahimin, 2015). La légalité d'un total de 2 115 231 hectares de forêts a été vérifiée par le système OLB au Cameroun jusqu'à présent. Au Gabon, 832 305 ha ont été vérifiés par le même système jusqu'en 2013. Comme aucun certificat n'a été renouvelé, la tendance de la certification OLB au Gabon a été plutôt vers le bas. Cela indique la démotivation ou le manque d'intérêt des opérateurs économiques. De même, en RCA, une entreprise avait un total de 195 500 ha certifiés par le système OLB en 2006. Toutefois, ce certificat n'a pas été renouvelé (Mbolo, 2015a).

En 2010, la SODEFOR, une société d'exploitation forestière en RDC, a été certifiée par le VLC par le programme SmartWood de Rainforest Alliance. Le certificat a été retiré quelques mois plus tard en raison d'une plainte déposée par Greenpeace. En 2013, le certificat VLC a été délivré à six compagnies forestières au Cameroun couvrant une superficie totale de 685 351 ha (MBOLO, 2015a). Une plantation d'Eucalyptus de 20 270 ha a été certifiée FSC avec un certificat GF en 2008 au Maroc, un certificat qui n'a pas été renouvelé. Depuis lors, plus aucune superficie forestière n'a été certifiée par le FSC ou le PEFC dans la sous-région nord-africaine (Mbolo, 2015b).

D'autres détails des zones de forêts certifiées ainsi que les nombres de certificats GF et CoC délivrés dans les différentes sous-régions de l'Afrique peuvent être trouvés ailleurs (Kalonga, 2015; Mbolo, 2015a et b; Ahimin, 2015).

Types de Produits Forestiers Certifiés

Les types de produits forestiers certifiés en Afrique comprennent les journaux, le bois d'oeuvre, le contreplaqué et les tapis, les produits dérivés du bois et du papier, les papiers serviette et toilette ménagers, le papier de soie et les lingettes cosmétiques, les accessoires de cuisine comme les planches à découper, les meubles pour les chambres d'enfants, les chambres à coucher ou salles de séjour, les meubles de jardin en plein air, le bois pour la construction et les jardins, de nombreux outils avec un poignet ou un manche en bois, les sacs pour les commissions des marchés, les accessoires à griller, comme les pince-grilles ou le charbon, etc. (Kalonga 2015; Mbolo, 2015a et b).

Leçons Positives et Négatives Apprises

Les leçons positives tirées des processus de CF en Afrique comprennent (voir détails dans Barklund et Teketay 2004; Kalonga, 2015; Mbolo, 2015a et b; Ahimin 2015):

- » la disponibilité de zones considérables de ressources forestières, en particulier dans le bassin du Congo, qui aident à justifier les efforts visant la CF;
- » la nécessité de l'inclusion et de la participation active des gouvernements africains à la CF car ils sont propriétaires et régulateurs des activités liées aux ressources forestières;

- » la tendance croissante de la volonté politique dans plusieurs pays en Afrique pour promouvoir la GDF et la CF;
- » la CF est utilisée par les gouvernements en Afrique, par exemple le Gouvernement camerounais, comme un outil de communication pour démontrer les progrès vers la gestion durable de leur patrimoine forestier;
- » les institutions gouvernementales sont de plus en plus ouvertes à la participation de la société civile dans la gestion et la surveillance des forêts;
- » la contribution positive de la COMIFAC à la CF et la GDF dans la sous-région d'Afrique Centrale;
- » un certain nombre de groupes de travail nationaux pour la GDF et la CF ont été mis en place dans certains pays et sont initiés dans d'autres pays;
- » l'investissement en capital par des sociétés privées pour la GDF est en augmentation, et cela augmente l'intérêt d'un certain nombre de grandes sociétés d'exploitation forestière pour la CF;
- » les organismes donateurs intéressés par le secteur forestier envisagent la CF comme un outil positif pour la promotion de la GDF;
- » une sensibilisation accrue sur les marchés domestiques, principalement en Afrique du Sud, pour les produits forestiers provenant de forêts bien gérées;
- » les forestiers commencent à voir la CF comme un outil de gestion utile qui peut les guider dans leurs opérations quotidiennes, à savoir que la CF fournit aux forestiers un moyen de mesurer la performance de leurs propres activités, la récompense étant un certificat pour prouver qu'ils maintiennent des niveaux durables de gestion des forêts;
- » la certification a fait prendre conscience des problèmes sociaux liés à la foresterie, et de meilleurs mécanismes de communication existent entre les forestiers, leurs voisins ruraux, et les employés;
- » assurer un partage équitable des avantages économiques et sociaux des forêts bien gérées tout au long de la chaîne de valeur des produits forestiers, par exemple les avantages matériels pour les travailleurs tels que les bonnes conditions de travail, l'emploi des travailleurs locaux avec des salaires plus élevés, l'assurance maladie et l'amélioration de la formation des travailleurs; et au niveau communautaire, les avantages incluent des projets communautaires, comme le développement des infrastructures, notamment la construction des routes rurales, écoles, centres de santé et l'approvisionnement en eau dans les sous-régions;
- » une grande sécurité renforcée sur le marché international et des prix plus élevés des produits forestiers pour les propriétaires forestiers, les gestionnaires et les négociants en bois comme une incitation de marché (par exemple le prix premium) et un moteur de certification;
- » les marchés qui fournissent un revenu fiable pour les propriétaires forestiers / gestionnaires et fournisseurs locaux, en plus d'offrir des possibilités d'expansion;

- » le processus de développement des PCI au niveau national nécessite la participation de toutes les parties prenantes et la création de groupes de développement standard, ce qui a favorisé le dialogue entre les parties prenantes; en particulier entre le secteur privé, le gouvernement et la société civile;
- » les points discutés lors de l'élaboration de normes ont conduit à la prise de conscience des décideurs politiques sur la nécessité de réviser les lois et règlements afin de mieux s'adapter à la GDF;
- » dans certains pays, les audits réalisés dans le processus de CF ont permis aux entreprises privées d'améliorer leur organisation et leurs pratiques dans le domaine;
- » la formation donnée au cours du processus de développement des normes de la CF a renforcé la capacité des départements gouvernementaux, de la société civile et des opérateurs privés;
- » les programmes de formation ciblant les professionnels de la foresterie et les parties prenantes ont été révisés dans certains pays pour mieux répondre aux réalités de la GDF ou de la CF;
- » les réformes réglementaires et institutionnelles ont été entreprises dans certains pays afin de mieux superviser et aider le secteur privé;
- » la participation d'autres secteurs économiques (agriculture, mines, infrastructures, etc.) au cours du processus d'élaboration des normes de la GDF ou de la CF en Côte d'Ivoire a conduit à la prise de conscience des parties prenantes pour l'élaboration de normes pour l'agriculture durable; et,
- » au Mali, les acteurs du secteur minier ont pris conscience des dommages causés à l'environnement par l'exploitation minière et sont engagés à changer ou modifier les pratiques pour contribuer à la remise en état des sites endommagés; cet engagement a été fait lors de l'atelier de sensibilisation sur la gestion durable des forêts dans le pays.

Les leçons négatives tirées incluent:

- » la proportion de forêts certifiées reste faible en Afrique (voir 6.1.12), malgré l'encouragement des initiatives dans plusieurs pays pour promouvoir la CF, y compris les différents programmes de formation sur la CF;
- » les coûts de transaction élevés, en particulier pour les entreprises forestières des petits exploitants; par conséquent, la CF pourrait se révéler difficile pour les producteurs de micro bois qui ne peuvent pas se permettre les coûts associés à la conformité de la certification;
- » la rareté ou l'absence de prix élevés pour les produits certifiés;
- » les difficultés liées à la certification des opérations à petite échelle en raison des niveaux intensifs d'administration et de gestion demandés à des gestionnaires forestiers essentiellement analphabètes;
- » certains critères de CF sont au-dessus des normes nationales de gestion des forêts, contribuant à la résistance des gestionnaires forestiers à la certification de leurs opérations;

- » les produits forestiers certifiés ne sont pas demandés sur la plupart des marchés domestiques africains et sur certains marchés internationaux;
- » la baisse d'intérêt des entreprises forestières pour la CF, par exemple au Gabon, en raison de la disponibilité des marchés internationaux, en particulier en Asie, qui ne nécessitent pas des produits forestiers certifiés, conduisant même à l'échec des entreprises du bois à renouveler leurs certificats;
- » aucune garantie que la certification apportera une rentabilité accrue;
- » les faibles institutions forestières dans la région, en particulier pour la mise en œuvre de la réglementation forestière et de l'application des lois forestières;
- » l'insuffisance de capacités chez les acteurs de la CF à différents niveaux, y compris les organisations de la société civile, les communautés rurales et les ONG locales;
- » l'instabilité politique, par exemple en RDC, au Libéria, en Côte d'Ivoire et en RCA;
- » l'exploitation forestière illégale compromet les possibilités de promotion de la CF et de la GDF;
- » la perception de la CF comme étant un processus visant, en fin de compte, à boycotter des produits de bois africains sur les marchés internationaux et se retrouver sous la domination des ONG;
- » les informations de base insuffisantes sur les ressources forestières et la foresterie en Afrique;
- » très peu d'organismes de certification reconnus basés en Afrique, ce qui augmente le coût de la CF;
- » le mauvais état des routes et d'autres infrastructures en Afrique rendant la CF coûteuse à mettre en place et à entretenir;
- » l'environnement assez corrompu, tant dans le secteur public que privé, ce qui compromet les possibilités de lutter contre la foresterie illégale et encourager la CF et la GDF;
- » la plupart des activités de formation sur la CF sont plus théoriques que pratiques;
- » le manque de capacités nationales pour la réalisation d'audits conduisant à l'utilisation de l'expertise externe, ce qui augmente le coût de la CF,
- » les réformes au niveau international ont conduit à la suppression des initiatives nationales FSC depuis 2011; aucune organisation nationale, ne peut représenter le FSC; ce qui a conduit à un manque de motivation des membres du FSC dans les pays qui avaient de par le passé des personnes contact du FSC.
- » les membres du FSC ne reçoivent pas les avantages liés à leurs droits d'adhésion, comme par exemple bénéficier des formations, obtenir le soutien du FSC pour les activités au niveau national ou pour assister à des réunions ou des ateliers internationaux en matière de CF; cela peut décourager les membres du FSC dans leur participation active à la promotion de la CF; et;

- » malgré les différents efforts déployés par les différents pays et les acteurs pour promouvoir la CF et la GDF, la déforestation se poursuit sans relâche;

Lacunes, Défis et/ou Contraintes

Les lacunes, défis et / ou contraintes dans la promotion de la CF en Afrique comprennent (voir aussi Kalonga, 2015; Mbolo, 2015a et b; Ahimin, 2015):

- » la capacité insuffisante pour la CF à différents niveaux;
- » la disponibilité de seulement quelques normes CF;
- » le manque d'organismes d'accréditation basés en Afrique pour l'accréditation des OC pour la CF;
- » le manque d'OC africains/le nombre insuffisant d'OC accrédités basé localement;
- » le nombre insuffisant d'auditeurs forestiers;
- » l'éducation publique et la sensibilisation inadéquates sur la CF et ses avantages restent un grand défi en Afrique;
- » la mise en œuvre inadéquate et immorale de la politique et du cadre juridique pour la gestion durable des forêts (volonté politique insuffisante, corruption et évasion fiscale);
- » les marchés locaux ne font pas de différence entre un produit certifié et non certifié;
- » la création et le maintien de marchés pour les produits forestiers certifiés sur les marchés locaux / nationaux, sous-régionaux et internationaux;
- » les coûts de certification initiaux élevés, en particulier pour les petits exploitants et la sensibilisation insuffisante des préférences et des produits forestiers certifiés parmi les groupes de consommateurs;
- » les marchés locaux et sous-régionaux et certains marchés internationaux, qui ne disposent pas de traitement préférentiel pour les produits forestiers certifiés;
- » la poursuite de la déforestation et de la dégradation sans relâche des forêts;
- » l'exploitation forestière illégale dans la plupart des zones forestières en Afrique;
- » la corruption dans le secteur forestier;
- » l'instabilité politique, conduisant à l'insécurité qui entravent la promotion de la GDF et de la CF;
- » la faiblesse institutionnelle à mettre en œuvre des politiques et faire appliquer les lois, y compris le manque d'équipements et de motivation des fonctionnaires;
- » le faible niveau d'informations mises à disposition des acteurs sur les lois et règlements régissant la GDF en général et la CF en particulier;

- » l'insuffisance des capacités des acteurs, par exemple les organisations de la société civile, les communautés rurales et les ONG locales pour surveiller la GDF, traduite par très peu de vérificateurs forestiers locaux ou régionaux;
- » la perception de certains intervenants selon laquelle la CF est destinée à boycotter le bois africain sur les marchés internationaux et sous la domination des ONG environnementales militantes;
- » le lourd fardeau auxquels les exploitants forestiers, au moins dans le bassin du Congo, sont confrontés du fait de la nécessité d'établir plus d'un certificat, par exemple GF/CoC, OLB, TTLV, VLC et VLO, gérés par les OC; la multiplication de tous ces SCF a conduit à une guerre des marques et un besoin de clarification pour les consommateurs;
- » le manque de données statistiques sur les ressources forestières africaines et l'économie du bois associé;
- » le faible niveau de transformation du bois;
- » le caractère extractif du secteur forestier africain avec une faible proportion du revenu réinvesti dans des activités productives, telles que le traitement;
- » la faiblesse de la RBUE reflétée par le bois d'origine illégale encore importé en Europe malgré l'entrée en vigueur de la RBUE dans les pays importateurs;
- » le manque de tests sur le terrain de certaines des normes CF utilisées dans le bassin du Congo;
- » la concurrence entre les principaux exportateurs, en particulier sur les marchés de produits spéciaux, par exemple au Cameroun et au Gabon directement en concurrence sur le même marché de contreplaqué spécial destiné aux pays européens;
- » l'absence de certification des PFNL;
- » le rôle des gouvernements dans la gestion des terres forestières et l'accès à des concessions forestières limite l'évolution du concept de CF;
- » la publicité négative envers la CF et les SCF étant donné que la CF est considérée comme une pression des pays du Nord, une sorte d'ingérence écologique par les pays du Nord sur les forêts dans les pays du Sud; et
- » les difficultés à mettre en œuvre les exigences sociales liées à la gestion durable des forêts et à la CF.

PERCEPTIONS DES ACTEURS ET DU GOUVERNEMENT

Différents acteurs/gouvernements dans les différentes sous-régions d'Afrique ont des perceptions variées sur la CF comme décrit ci-dessous.

Sous-région Afrique Orientale et Australe

Les acteurs et les gouvernements dans les sous-régions d'Afrique orientale et australe sont impliqués et/ou envisagent de mettre en œuvre des pratiques de GDF afin de: (i) gérer durablement leurs forêts et, par conséquent, contribuer à l'amélioration du rendement et des moyens de subsistance des communautés économiques de leurs forêts; (ii) commercialiser les produits forestiers pour augmenter les ventes et les prix de ces produits; (iii) promouvoir la bonne gouvernance, qui vise à mettre fin à la corruption et le renforcement de la sensibilisation du public sur la nécessité de la GDF; (iv) promouvoir l'estime de soi, de la part de ceux qui contribuent aux efforts de conservation des forêts et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises; et, (v) donner accès à des prêts verts et à des mécanismes financiers, reliés à des réseaux internationaux avec des institutions comme la Banque mondiale pour donner des chances accrues d'attirer des fonds opérationnels pour la GDF, qui emploie la CF comme un outil de gestion (Kalonga, 2015).

Ces réponses indiquent qu'il y a une perception positive à l'égard de la CF dans les sous-régions, et que la CF fournit divers avantages qui peuvent attirer une plus grande participation des acteurs/gouvernements dans les sous-régions. Malgré le fait que la CF donne l'assurance que les activités d'aménagement forestier sont écologiquement appropriées, socialement bénéfiques et économiquement viables, les acteurs, cependant, n'ont pas apprécié le rôle de régulateur volontaire de la CF à travers sa contribution à la gestion responsable des ressources forestières

Sous-région d'Afrique Centrale et Occidentale

Les perceptions des acteurs, y compris les gouvernements, sur la CF dans les sous-régions d'Afrique centrale et occidentale sont discutés ci-dessous (Mbolo, 2015a; Ahimin, 2015).

Gouvernements

Dans les années 1990, la CF a été initiée par les ONG environnementales (par exemple WWF, Greenpeace, Amis de la Terre et Fern) qui faisaient la promotion du boycott des bois tropicaux en général et africains en particulier sur les marchés internationaux. Cela a été perçu par les gouvernements en Afrique centrale et occidentale comme un processus visant, en fin de compte, à boycotter le bois africain sur les marchés internationaux et à être sous la domination de ces ONG environnementales militantes. Après la conférence de Brazzaville en 2005, la CF a été perçue comme un outil pour: (i) améliorer la gestion durable des forêts obligeant les compagnies forestières à respecter les lois et règlements en vigueur, ce qui donne un avantage aux gouvernements dans le suivi de cet aspect de la GDF; (ii) de communiquer les efforts mondiaux déployés par les gouvernements à l'égard des forêts et la conservation durable de la biodiversité; et, (iii) de vendre du bois sur les marchés internationaux.

À l'heure actuelle, les gouvernements du Cameroun et de la République du Congo mettent en œuvre l'accréditation des programmes privés de CF pour permettre aux entreprises forestières d'accéder au marché de l'UE en respectant le RBUE. Toutefois, certains gouvernements se plaignent toujours que CF est trop tirée par les ONG européennes et internationales alors que d'autres n'ont pas intérêt.

Compagnies Forestières

Au début, comme les gouvernements, les entreprises forestières ont aussi perçu la CF comme un moyen utilisé pour boycotter les bois tropicaux et africains sur les marchés internationaux. Cependant, certains ont maintenant réalisé que la CF leur permet de garder leurs clients,

d'accéder à de nouvelles niches de marché ou de crédits et de communiquer leur progression vers la foresterie durable/responsable. Cependant, la plupart des entreprises ont encore des coûts exorbitants, en particulier la mise en œuvre des questions sociales, par exemple la construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux et de soutien aux communautés locales. Tous trouvent également des procédures standards et de certification FSC trop complexes et, par conséquent, difficiles à mettre en œuvre.

Travailleurs Forestiers et Syndicats

Initialement, la CF a été perçue par les travailleurs forestiers et les syndicats comme plus de travail pour permettre aux entreprises forestières de vendre leurs produits pour faire plus de profits sans partager les avantages avec les travailleurs. À l'heure actuelle, ils considèrent la CF, principalement la certification FSC comme un «sauveur», à savoir un outil qui améliore le bien-être du travailleur forestier, un processus qui oblige les compagnies forestières à respecter le code du travail et appliquer les conventions de l'OIT pour le secteur forestier.

Société Civile

Pour la société civile, la CF est le seul outil efficace qui assurera la gestion durable des forêts tropicales dans les forêts en général, et celles africaines en particulier. Leurs raisons de soutenir et de promouvoir la CF sont nombreuses, à savoir qu'elle: (i) réduit l'exploitation forestière illégale; (ii) réduit la corruption dans le secteur forestier; (iii) permet la participation effective des communautés locales et des populations autochtones à la gestion forestière; (iv) permet le partage des avantages de la GDF; (v) permet le respect des lois et règlements en vigueur par les entreprises forestières; et (vi) introduit de la transparence dans le secteur forestier. Néanmoins, les sociétés civiles estiment que la CF est minée par les OC plus préoccupées par l'accroissement de leurs profits que par l'amélioration de l'évaluation crédible de la GDF/GRF.

Organismes de Certification

Pour les OC, la CF est un outil qui permettra d'améliorer la gestion responsable des forêts tropicales dans les forêts en général et celles africaines en particulier. Néanmoins, ils ont signalé que les normes du FSC et du PEFC sont trop complexes et deviennent de plus en plus complexes chaque jour. Les normes comprennent trop de concepts qui conduisent à une augmentation des coûts de la CF dans leur mise en œuvre.

Sous-région Nord-Africaine

Dans la sous-région nord-africaine, les intervenants croient que la CF est un outil utile pour l'amélioration de la planification et de la gestion des forêts, fournissant un dialogue transparent et crédible entre toutes les parties intéressées dans les secteurs public et privé, tant au niveau national qu'au niveau local. Dans cette sous-région, principalement au Maroc, les contributions et l'engagement des différents acteurs, notamment les gouvernements, dans le développement de la CF et des normes sont identifiés en termes de:

- » initiation de partenariats multi-acteurs pour la réflexion et le développement de la gestion participative, les modèles multi-fonctionnels et l'auto-financement pour les forêts du Moyen Atlas, en mettant l'accent sur la continuité, la bonne gouvernance et le suivi de la certification des approches de gestion des zones forestières;
- » facilitation et de financement des organisations internationales pour le développement d'initiatives de certification pilote FSC dans les pays de la sous-région nord-africaine;

- » consultation et de participation des acteurs locaux et des partenaires dans le processus de développement et de révision des normes nationales, affiliées au FSC, au Maroc [la cartographie des acteurs, l'élaboration de normes nationales, des mécanismes d'établissement de la structure et de la gouvernance de la CF (GNT) et d'essais sur le terrain des normes];
- » appui technique au GNT dans le processus d'élaboration des normes nationales;
- » soutien politique du gouvernement au processus d'initiation, d'élaboration et d'évaluation de la norme nationale;
- » support technique de l'expertise nationale, sous-régionale et internationale au développement des normes nationales;
- » recherche scientifique pour déterminer les impacts sociaux et environnementaux potentiels de la certification FSC; et
- » communication et d'information sur le processus de CF.

MARCHÉS POUR LES PRODUITS ET SERVICES FORESTIERS CERTIFIÉS

Outre les informations de marketing sur le Web fournies par le FSC (voir section 4.8.1) et le PEFC (voir section limités 4.8.2), il n'y a pas de structures de commercialisation / systèmes d'information africains adéquats pour les produits / services forestiers certifiés provenant de toutes les sous-régions en Afrique en mesure d'informer les producteurs et les groupes de consommateurs sur les avantages économiques, environnementaux et sociaux de la CF. Sur les marchés internationaux où les produits forestiers certifiés sont plus acceptés, il y a encore des systèmes limités d'information sur les marchés reliant les propriétaires forestiers/exploitants et les producteurs primaires et les commerçants sur ces marchés (Kalonga et al, 2014;. Kalonga, 2015). En dépit de plusieurs appels à la séparation des données de production et de commerce sur les produits certifiés, les informations cohérentes sur les marchés des produits certifiés sont encore insuffisamment disponibles dans le monde entier (voir Purbawiyatna et Simula, 2008), en particulier en Afrique.

Il y a des perspectives potentielles sur les marchés locaux/nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux. Les intervenants sont prêts à acheter du bois provenant de forêts certifiées. Malgré le fait que certaines grandes entreprises, des ministères, divisions ou organismes gouvernementaux ont indiqué qu'ils étaient prêts à acheter leur bois provenant de forêts certifiées, une sensibilisation accrue sur les produits forestiers certifiés est encore nécessaire. En outre, certains intervenants de l'industrie de la construction et des meubles ont indiqué qu'il est difficile de dire dans quelle mesure ils peuvent se procurer du bois provenant de forêts certifiées, et que leurs décisions dépendront de la dynamique du marché. Cela signifie qu'il y a un besoin de formation des groupes de consommateurs de produits forestiers sur la valeur des produits forestiers certifiés afin qu'ils influent sur le marché en conséquence en changeant leurs préférences (Kalonga, 2015).

COUT DE LA CERTIFICATION FORESTIERE

La certification fournit un mécanisme pour une vérification indépendante et fiable qu'une norme particulière a été respectée. Toutefois, cela coûte aussi à la fois du temps et de l'argent. La certification dans la forêt peut être une entreprise longue et coûteuse. Il est donc important pour les gestionnaires des forêts de s'assurer que c'est une bonne décision avant de commencer. Les

avantages ne sont pas gratuits puisque la mise en œuvre des normes et le processus de certification ont des coûts. En outre, certaines des exigences de la norme peuvent conduire à renoncer à des avantages pour les propriétaires forestiers. La question de savoir dans quelle mesure les avantages potentiels peuvent être obtenus dans la pratique et comment les coûts peuvent être réduits au minimum varie d'une situation locale à l'autre en fonction de la façon dont la certification est promue et mise en œuvre. Il est important d'examiner attentivement là où les bénéfices attendus dépassent les coûts car ce sont les situations dans lesquelles la certification est la plus susceptible d'être appropriée (Upton et Bass, 1995; Nussbaum et Simula, 2005).

Les coûts de certification peuvent être divisés en coûts directs et indirects. Les principaux coûts directs sont les coûts de la certification de la gestion forestière et de la certification CoC (Upton et Bass, 1995; Nussbaum et Simula, 2005). Ces coûts sont souvent relativement plus élevés pour les forêts tropicales que les forêts tempérées, en partie parce que de nombreux certificateurs sont situés dans les pays tempérés, et en partie parce que les forêts tropicales sont complexes, à la fois écologiquement et socialement. Les coûts sont aussi relativement plus élevés pour les petites organisations que pour les grandes. Les coûts indirects sont ceux liés à la conformité à la norme, ce qui implique l'amélioration de la gestion des forêts et/ou des systèmes de traitement de bois afin de répondre aux exigences de la norme de certification. Ces efforts peuvent être relativement minimes dans les cas où la gestion forestière était déjà assez bonne avant la certification, ce qui est le cas dans de nombreuses situations tempérées. En revanche, les coûts indirects de la CF deviennent très élevés si l'entreprise ne pratique pas une bonne gestion de la forêt, comme cela est le cas dans beaucoup de concessions forestières dans les pays tropicaux.

Les coûts de la certification CoC dépendent du système de gestion de l'entreprise, en particulier les mesures et registres de contrôle. De nombreuses entreprises de transformation du bois produisent à la fois des produits certifiés et non certifiés, ce qui implique des coûts supplémentaires liés à la séparation des deux types de matières premières et de produits. Certaines entreprises opérant au niveau international sont certifiées sous deux systèmes internationaux (par exemple FSC ou PEFC), ce qui a aussi un impact sur les coûts. Cependant, le coût de la certification CoC est généralement seulement une fraction du coût de la certification de la gestion forestière.

En général, les coûts de certification ont tendance à être beaucoup plus élevés pour les producteurs primaires que pour les transformateurs, tandis que les avantages de la certification, qui concernent principalement l'accès aux marchés, ont tendance à profiter aux acteurs en aval de la chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, à l'heure actuelle, les principaux gagnants financiers de la CF semblent être les transformateurs et les détaillants plutôt que les propriétaires forestiers ou des gestionnaires. Cela peut être l'un des obstacles qui empêche une absorption plus rapide et importante de la certification et suggère qu'en l'absence d'autres mesures d'incitation pour les gestionnaires forestiers, le manque d'avantages financiers directs peut continuer à agir comme un frein.

La mise en œuvre de la certification de groupe, l'approche standard et modulaire SLIMF du FSC est un moyen de réduire le coût de la certification, particulièrement utile pour les petites opérations.

Les coûts de la CF constituent la principale difficulté financière de la CF en général. Les coûts élevés associés à la CF en général et à la certification FSC en particulier, sont dus à de nombreux facteurs, y compris des difficultés à mettre en œuvre les exigences sociales liées à la gestion durable des forêts, le manque de vérificateurs communautaires pour la CF en Afrique, l'insuffisance des infrastructures, la complexité des normes de la CF et le comportement des OC. Une plus grande attention doit être accordée au dernier point. La multiplication des SCF multiplie les audits aux

mêmes entreprises, augmentant les coûts de la CF. Les petites unités de gestion forestière (forêts communautaires, par exemple) générant peu de revenus et de faibles niveaux de récoltes, voient ainsi leur aptitude et leur capacité à remplir les conditions requises pour les procédures et le processus de la CF considérablement réduites. Le cas du régime FSC est typique avec plusieurs concepts et normes complexes et des procédures, par exemple les Paysages de forêts intactes et la procédure de consentement préalable (FPIC) et la Conservation des Forêts de Grande Valeur (HCVF) entre autres (Mbolo, 2015a et b, Ahimin, 2015).

ANALYSES FFOM DES EFFORTS PASSÉS ET EN COURS DANS LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Les forces, faiblesses, opportunités et menaces relatives aux efforts passés et en cours dans la CF sont décrites ci-dessous (Barklund et Teketay, 2004; Kalonga, 2015; Mbolo, 2015a et b; Ahimin, 2015)

Forces

- » La CF est une procédure vérifiée de façon indépendante reconnue internationalement pour veiller à ce que les forêts soient gérées de manière durable sans compromettre les services des écosystèmes forestiers, que les questions sociales soient correctement prises en compte et que les avantages soient partagés équitablement.
- » Les zones importantes des forêts et des ressources pour la certification, y compris le deuxième plus grand bloc contigu de forêt tropicale dans le monde, dont beaucoup de gens dépendent pour leur subsistance.
- » La présence de cadres politiques et juridiques qui soutiennent la CF.
- » La disponibilité des marchés internationaux, en particulier les marchés européens et la demande croissante en produits forestiers africains certifiés.
- » La disponibilité des bonifications pour certains produits forestiers certifiés.
- » L'augmentation des recettes aux gouvernements du fait que plus d'impôts sont payés (à savoir pas de pots de vin et d'évasion fiscale) en raison de la bonne gouvernance forestière due à la CF.
- » Les principaux Systèmes mondiaux de CF, par exemple le FSC et le PEFC, et d'autres CFS privées s'établissent.
- » Bien qu'encore peu nombreux, l'existence d'une jeune génération de stagiaires en gestion et en certification forestière
- » Un plus grand nombre d'entreprises font une demande de certification FSC
- » Le processus de CF ouvert et transparent.
- » La participation équilibrée des acteurs dans les processus de CF.

- » Le consensus dans les prises de décision par tous les acteurs concernés.
- » Les processus de CF reconnus comme crédibles car ils sont également pris en charge par les grandes ONG internationales.
- » L'amélioration de l'image des entreprises certifiées.
- » Les grandes plantations forestières répandues dans certains pays.
- » L'existence d'une réelle prise de conscience et un personnel bien formé dans le secteur forestier dans certains pays.
- » La participation active des gouvernements dans la promotion de la CF, par exemple le Maroc.

Faiblesses

- » Les initiatives de CF ne sont pas viables en raison de l'insuffisance des capacités appropriées pour la CF (humaines, matérielles et financières).
- » L'absence d'organismes d'accréditation et de certification basés localement
- » La CF a une capacité insuffisante sur la façon de vérifier et de certifier les services écosystémiques (par exemple le carbone, la biodiversité, le captage de l'eau, etc.).
- » Le manque de normes nationales/sous-régionales de CF.
- » L'absence de marché et des systèmes d'information du marché en place pour les produits forestiers certifiés.
- » La mise en œuvre inadéquate et contraire à l'éthique de la politique et des cadres juridiques (FLEG).
- » Une forte attente de bonifications élevées et irréalistes.
- » Les initiatives de CF pour les forêts privées des petits exploitants et les forêts communautaires dépendent du financement des donateurs.
- » Du fait de l'interdiction de la participation du gouvernement par les statuts du FSC, il y a une participation insuffisante des gouvernements dans la CF. À son tour, cela provoque une CF limitée des forêts publiques, ce qui limite l'impact de la CF dans de nombreux pays, où les forêts sont la propriété et/ou gérés par les gouvernements et/ou les organismes des gouvernements.
- » Bien que la certification individuelle fonctionne bien pour la plupart des moyennes et grandes entreprises, il peut être un défi majeur pour les petites entreprises, si ce sont des petits propriétaires forestiers ou les petits producteurs de produits du bois, car ils ne disposent pas des économies d'échelle que leurs concurrents plus importants ont.

- » Les produits forestiers certifiés de l'Afrique représentent une très faible proportion de produits forestiers certifiés sur les marchés mondiaux.
- » La démotivation des exploitants forestiers en raison de la complexité des normes et des procédures de CF.
- » Les processus de CF sont volontaires et sans exigences juridiques axées sur le marché.
- » Le manque de sensibilisation sur la CF dans certains pays.
- » La restructuration du FSC qui a conduit à la suppression des initiatives nationales de FSC et la dissolution des GNT affiliés.
- » L'ignorance des consommateurs sur les produits forestiers certifiés sur les marchés.
- » La certification des PFNL est soit inexistante ou insuffisante

Opportunités

- » Existence de quelques initiatives en faveur de la CF telles que la présence de ODD dans certains pays pour l'élaboration de normes convenues pour l'assurance publique crédible pour la GDF.
- » Les organismes donateurs intéressés par le secteur forestier voient la CF comme un outil positif pour la promotion de la GDF.
- » Intérêt croissant d'un certain nombre d'entreprises forestières privées vis-à-vis de la CF pour la GDF.
- » Présence de bureaux régionaux et sous-régionaux du FSC ainsi que des représentants nationaux et des points focaux.
- » Volonté politique de promouvoir la CF, par exemple en Ouganda.
- » Sensibilisation accrue sur les marchés intérieurs, principalement en Ouganda, pour les produits forestiers provenant de forêts bien gérées.
- » La CF traçant la voie sur les marchés internationaux.
- » Appui de l'unité des politiques et normes du FSC aux ODD.
- » Disponibilité des marchés local, sous-régional, régional et international inexploités pour les produits forestiers certifiés en provenance d'Afrique.
- » Accroissement de la sensibilisation sur les marchés intérieurs, principalement en Afrique du Sud, pour les produits verts.

- » Les normes nationales OAB / OIBT, PCI et manuel d'audit de la GDF des forêts naturelles et des plantations africaines renforcent les politiques et législations forestières au sein des pays membres de l'OAB / OIBT et forment une bonne base pour aider les entreprises à prendre des décisions sur la CF.
- » Une meilleure organisation des entreprises certifiées dans la forêt et dans les usines conduisant à des coûts de production plus faibles- une plus grande efficacité et d'efficience.
- » La reconnaissance des produits forestiers certifiés de l'Afrique sur les marchés européens grâce à la diligence raisonnable.
- » La signature de l'APV par certains pays avec l'UE, créant des conditions favorables à la certification forestière.
- » Le renforcement ou la révision des lois forestières dans le sens d'une meilleure gestion des forêts.
- » Possibilité de certification des services écosystémiques augmentant les rendements des forêts certifiées.

Menaces

- » Fonds limités pour les initiatives de CF.
- » Marchés local, sous-régional, régional et international inadéquats pour les produits forestiers certifiés.
- » Absence de garantie/fiabilité des primes/ prix.
- » Coûts élevés de certification.
- » Augmentation des coûts de GF et de production.
- » Marchés des produits forestiers certifiés fortement dépendants des marchés internationaux.
- » Capacités insuffisantes des gouvernements, des organisations de la société civile et des ONG environnementales locaux à surveiller la GDF.
- » Non exigence de produits forestiers certifiés par les marchés internationaux.
- » Attentes de prix de choix pour les produits forestiers certifiés non comblées, sauf pour quelques produits et des marchés de niche. En l'absence de prix de choix, la certification est considérée non seulement comme un obstacle aux marchés qui souhaitent se procurer des produits certifiés, mais démotive également les gestionnaires forestiers à certifier leurs forêts.
- » Coût de la certification forestière, en particulier pour les petits propriétaires privés et les communautés.
- » Perception de la CF comme venant de l'extérieur de l'Afrique.
- » Existence d'un grand marché et de solutions de rechange pour les produits non-certifiés.

- » APV signé ou en cours de négociation avec l'UE conduisant à une baisse d'intérêt pour la certification privée.
- » Organismes de certification exclusivement hors d'Afrique.
- » Mauvaises campagnes sur la crédibilité des certificats.
- » Crise financière sur le marché international du bois.
- » Réduction sur le marché du bois provenant de forêts naturelles et une forte augmentation du marché du bois de plantation.
- » Marchés intérieurs de bois (ne pas exiger la certification) de plus en plus croissant.
- » Risque de mauvaise publicité pour les entreprises en cas de retrait du certificat malgré les énormes ressources nécessaires à la certification.
- » Récurrence des sécheresses qui amplifient le phénomène de la désertification des forêts dans la sous-région de l'Afrique du Nord.
- » Déséquilibre et concurrence entre les différentes utilisations des ressources forestières associées au recouvrement des droits et titres sur les ressources forestières dans la sous-région de l'Afrique du Nord.

PAYS NÉCESSITANT UN APPUI DANS L'ÉLABORATION DES NORMES

Les études menées dans les différentes sous-régions de l'Afrique indiquent qu'il existe des initiatives de CF et / ou de développement de FSS dans différents pays comme le Cameroun, la RCA, le Gabon, la RDC et la RC dans la sous-région de l'Afrique centrale orientale (Mbolo, 2015a); le Kenya, le Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda dans la sous-région de l'Afrique orientale; la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe dans la sous-région de l'Afrique australe (Kalonga, 2015), l'Égypte, le Maroc et la Tunisie dans la sous-région de l'Afrique du nord (Mbolo, 2015b), et le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo dans la sous-région de l'Afrique occidentale (Ahimin, 2015).

Comme indiqué à la section 4.3 ci-dessus, les processus impliqués dans le développement des FSS sont très complexes et nécessitent des compétences techniques appropriées, ainsi que de longues périodes pour l'achèvement. En conséquence, la décision de développer les FSS nationales devraient être prises par les acteurs des pays africains. En d'autres termes, le développement des FSS nationales devrait être axé sur la demande. Par conséquent, les parties intéressées, y compris l'AFF et les partenaires au développement qui sont prêts à soutenir le développement et la mise en œuvre des FSS nationales devraient approcher et travailler avec les acteurs nationaux et en étroite collaboration avec les autorités, les Systèmes national, régional et international de CF à savoir le FSC, le PEFC, l'AEM, le PAFC Gabon et le PAFC Cameroun, ainsi que ceux qui sont engagés dans la vérification de la légalité du bois, par exemple, Bureau Veritas, SGS, SmartWood et l'UE.

CHAPITRE 11

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

Les ressources des forêts, des formations boisées et des arbres hors forêts jouent des rôles cruciaux dans la fourniture de biens et services nécessaires au bien-être des humains et des animaux. Elles constituent par exemple des sources de nourritures, de boissons, d'aliments pour animaux, de bois utilisés à des fins diverses, de bois de feu, de charbon de bois, de médicaments, de miel, d'épices, de gommés et résines, d'autres produits non- ligneux des forêts/formations boisées, de tourisme, etc. Elles ont aussi des valeurs culturelles et spirituelles tout en étant important pour l'environnement. Elles jouent un rôle important dans la séquestration du carbone (adaptation et atténuation du changement climatique), la conservation des sols et de l'eau, la protection des bassins versants, le recyclage des nutriments, la fixation de l'azote, la récréation et les loisirs, la création de microclimat favorable, la conservation des gènes, et servent comme habitat et lieu de reproduction pour les sauvages animaux.

Malgré l'importance cruciale des ressources forestières, qui a été réaffirmée empiriquement par la FAO (FAO, 2014), et le plan international convenu de mettre en œuvre les quatre objectifs mondiaux sur les forêts, le taux mondial de déforestation est encore extrêmement élevé dans de nombreuses régions du monde et l'indicateur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sur les forêts n'a pas été atteint. Au cours des dernières décennies, les ressources forestières ont été confrontées à des problèmes différents, qui les ont empêchées de réaliser leur contribution potentielle au développement économique et social, ainsi qu'à la conservation de l'environnement. Les plus importants comprennent la réduction de la superficie et de la qualité des forêts, la dégradation de l'environnement des zones forestières, la perte de biodiversité, la perte de valeurs culturelles et de connaissance, la perte des moyens de subsistance des populations tributaires des forêts et le changement climatique.

Comme par ailleurs dans le monde, divers facteurs ont affecté le secteur forestier en Afrique (Njuki et al., 2004; Kowero et al, 2009). Ils vont des facteurs démographiques à ceux institutionnels, climatiques, sociaux et politiques. En raison de la complexité de ces facteurs, conduisant à des problèmes économiques, politiques et sociaux, il a été difficile de parvenir à la GDF en Afrique. Cela notamment en raison de nombreux facteurs incluant par exemple la pauvreté; conduisant à une forte dépendance des communautés locales vis-à- vis des forêts pour les moyens de subsistance et les biens et services de base, tels que le bois de chauffage, le fourrage, les PFNL et à l'extension des terres pour l'agriculture; l'exploitation illégale du bois; l'exploitation des forêts généralement par de grandes sociétés étrangères détenant des concessions; le manque de fonds et de savoir-faire technique pour mettre en œuvre des projets d'aménagement forestier durable par les gouvernements africains; ainsi que la destruction des forêts pour ouvrir la voie à l'agriculture commerciale, aux projets d'irrigation et de développement des infrastructures.

Comme les problèmes de déforestation et de dégradation forestière ont continué sans relâche, la préoccupation du public pour l'environnement en général et des ressources forestières et formations boisées en particulier, a connu une croissance remarquable au cours des dernières décennies, tant dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. Comme

conséquence, les questions environnementales ont commencé à s'imposer dans les politiques économiques et commerciales mondiales. L'émergence de la certification forestière, un processus qui tente de fournir un indicateur de la façon dont un produit est écologiquement approprié, socialement bénéfique et économiquement viable, est un exemple contemporain d'un mécanisme axé sur le marché, donnant aux consommateurs la possibilité d'utiliser leur pouvoir d'achat pour promouvoir les produits respectueux de l'environnement et socialement bénéfiques.

Ces problèmes forestiers ont déclenché une préoccupation mondiale, en particulier au cours des deux dernières décennies, puisque comme les pressions ont augmenté sur les zones forestières restantes, les conflits ont émergé entre les acteurs, à savoir ceux qui vivent dans les forêts, les industries forestières, les gouvernements et le public en général qui dépend de différentes manières des avantages environnementaux, sociaux et économiques que fournissent les forêts. Au fil des années, deux principales approches politiques ont été adoptées, à savoir le «top-down» et le «bottom-up», pour gérer les ressources forestières. Cependant, l'échec de ces deux approches a conduit à l'émergence de la troisième approche, la certification forestière (CF). Cette nouvelle approche introduit des changements de politique à travers le pouvoir commercial plutôt que central ou local et utilise l'acceptation du marché plutôt que la conformité réglementaire comme un mécanisme d'application. La CF est le processus d'inspection des forêts ou formations boisées particulières pour voir si elles sont gérées selon un ensemble de normes convenues. Elle consiste à évaluer la qualité de la gestion forestière par rapport à un ensemble de principes, de critères ainsi que d'indicateurs prédéfinis, et leurs moyens de vérification. La CF donne également aux consommateurs une garantie crédible que le produit provient de forêts dont la gestion est écologiquement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable.

Préoccupé par la déforestation, la dégradation de l'environnement et l'exclusion sociale grandissantes, un groupe d'utilisateurs de bois, de commerçants et de représentants d'organisations de défense des droits de l'homme et environnementaux se sont réunis en Californie en 1990. Ce groupe diversifié a souligné la nécessité d'un système qui pourrait de façon crédible identifier les forêts bien gérées comme sources de produits du bois produits de manière responsable. Le concept et la dénomination du FSC ont été forgés à cette réunion. La CF a donc commencé avec la création du FSC en 1993 avec un ensemble définitif de principes et critères ainsi que de statuts convenus et approuvés par les membres fondateurs en 1994.

Après la création du FSC, le PEFC et plusieurs autres Systèmes internationaux, régionaux et nationaux de CF ont émergé. De tous les SCF qui ont évolué au fil du temps, le FSC et le PEFC sont les seuls Systèmes internationaux de CF qui ont laissé leurs empreintes en Afrique. L'AEM est en cours d'élaboration en tant qu'un système régional de CF tandis que la certification forestière panafricaine (PAFC) au Gabon et le Cameroun est développée comme Système national de CF. Quatre types de certificats ont été introduits par les SCF à savoir la gestion forestière (GF), la chaîne de traçabilité (CoC) et le bois contrôlé (CW), et les certificats attestant la légalité du bois sont également émis en Afrique.

La CF est effectuée par les organismes de certification (OC) et les étapes réelles impliquées dans le processus de CF comprennent la soumission d'une demande par l'opérateur/propriétaire au SCF, suivie de la visite exploratoire, de l'examen des documents, de l'évaluation sur le terrain, de l'examen par les pairs, de la certification, de l'étiquetage et de l'examen périodique par les SCF. Au titre de l'année 2014, le FSC et le PEFC ont certifié respectivement 183 et 263 millions d'hectares de forêts sur le plan mondial au nombre desquelles, la superficie totale de forêts certifiées par le FSC en Afrique est d'environ 5,7 millions d'hectares dans seulement 10 pays. Au nombre de ces pays, le Gabon, l'Afrique du Sud et le Cameroun ont les trois plus grandes régions de forêts certifiées FSC (dans l'ordre décroissant des superficies forestières) tandis que le Ghana

en a la plus faible. L'Afrique du Sud a le plus grand nombre de certificats GF FSC en Afrique tandis que le Ghana et la RC en possèdent les plus faibles nombre.

Les nombres totaux de certificats GF et CoC délivrés en Afrique par le FSC sont respectivement de 48 dans 10 pays et de 168 dans 12 pays. L'Afrique du Sud, le Cameroun et l'Egypte ont les trois plus grands nombres de certificats CoC (par ordre décroissant de grandeur) tandis que le Mozambique, la RC, les Seychelles et la Tanzanie en ont les plus faibles. Presque tous les certificats CoC en Afrique ont été délivrés par le FSC alors que seult un certificat PEFC CoC a été délivré dans un pays, le Maroc. Jusqu'à présent, seul le FSC a délivré des certificats GF, CoC et CW en Afrique (sauf le seul certificat CoC délivré au Maroc par le PEFC). Un total de 3,6 millions d'hectares et près de 700 000 ha de forêts naturelles ont été certifiés en Afrique, respectivement à travers les systèmes de vérification juridique OLB et VCL.

Différentes organisations ont fourni / apportent leur soutien à la CF en Afrique, lequel soutien pourrait être classé en(i) renforcement des capacités /formation – les bureaux régionaux et sous-régionaux africains du FSC et le Centre International, Svensk SkogsCertifiering AB (SSC-Forêts), AB Training/ Centre pour la modernisation des opérations, Bureau Veritas, SmartWood (Rainforest Alliance), Centre d'excellence Sociale, Building and Wood Workers' International, la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, le FSC, HCEFLCD, l'Agence de Développement Social, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le corps de paix des Etats-Unis ainsi que le groupe Chèque Déjeuner France; (ii) élaboration de Normes d'Intendance Forestière (NIF) - Organisation Africaine du Bois (OAB) et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR), le FSC, la GIZ et le PNUD, la Commission européenne (CE), le Bureau sous-régional FSC dans le bassin du Congo; et, (iii) financement - WWF, FSC Danemark, COMIFAC et FSC, Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale (ECOFORAF) et le Ministère Fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sûreté Nucléaire (BMU) de l'Allemagne.

Malgré les efforts encourageants déployés pour promouvoir et mettre en œuvre la CF par diverses organisations en Afrique, les zones de forêts certifiées (avec la certification GF) ne représentent que 4% de la superficie totale de forêts certifiées FSC dans le monde et environ 1,3% en comparaison avec la superficie totale de forêts certifiées dans le monde à la fois par le FSC et le PEFC. Les nombres totaux de certificats GF et CoC délivrés en Afrique par le FSC représentent respectivement 3,5% et 0,6% des totaux émis dans le monde. La CF a ainsi du chemin à faire en Afrique de façon générale et les acteurs engagés dans la chaîne de valeur, en particulier du secteur forestier, vont bénéficier de la promotion et de la mise en œuvre réussies de la GRF/ GDF. Cela nécessite d'exploiter les forces et les opportunités ainsi que de relever les faiblesses, les menaces, les lacunes et les défis / contraintes identifiées à travers la mise en place de la capacité nécessaire, qui peuvent être généralement classées en ressources humaines, financières et matérielles, en capacité technique, en un environnement politique/législatif propice, en des dispositions institutionnelles appropriées, ainsi qu'en des structures de commercialisation et des systèmes d'information pour les produits/ services forestiers certifiés.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des recommandations des études réalisées dans les quatre sous-régions (Kalonga, 2015; Mbololo, 2015a et b; Ahimin 2015) et de l'étude sur l'ensemble de la région (présentée dans le présent rapport), les recommandations suivantes sont proposées pour la promotion efficace et efficiente de la CF par les pays et les acteurs pertinents en Afrique:

- » un plus ferme engagement des gouvernements dans l'application efficace des lois pour contrôler l'utilisation illicite des ressources forestières à travers: (i) le renforcement de la collaboration étroite entre les acteurs pour le FLEGT; (ii) le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles des agents responsables des ressources forestières; (iii) l'examen et l'introduction de réformes juridiques qui reconnaissent le rôle de la CF dans l'amélioration de l'efficacité du FLEGT; et (iv) l'utilisation des OC, des OSC et des ONG environnementales pour faire pression sur les politiques gouvernementales et les décideurs politiques pour soutenir les initiatives de CF;
- » un lobby pour influencer la politique et le cadre juridique des pays à accueillir les produits forestiers certifiés dans les procédures de passation des marchés publics;
- » des campagnes de sensibilisation à l'endroit de tous les intervenants potentiels et des acteurs clés pour accroître l'acceptation de la CF au sein des acteurs; les ODD pourraient prendre la tête, soutenus par d'autres parties intéressées et touchées;
- » un renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans le CF et élaboration et initiation des programmes de formation sur la CF en Afrique;
- » l'introduction de la CF dans les programmes de formation des établissements d'enseignement, en particulier des institutions d'enseignement supérieur, c'est-à-dire les universités et les institutions de formation technique;
- » le renforcement de la capacité et de la technologie des propriétaires / exploitants, des petits exploitants, des forêts privées et communautaires exigent de mettre en œuvre la GDF et la CF;
- » la dotation des ministères en charge des forêts de personnel technique optimale, d'un appui financier et matériel sur le terrain afin qu'ils puissent durablement contrôler et surveiller les ressources naturelles à l'intérieur des forêts, efficacement et de façon efficiente vers la l'adoption et la promotion de la CF;
- » une enquête sur les raisons de la fluctuation des zones certifiées et des numéros associés aux certificats GF et CoC en Afrique, par exemple en Afrique Australe et dans le bassin du Congo, et l'identification des stratégies pour maintenir le cap sur des périodes plus longues;
- » la mise en place des structures / systèmes de commercialisation des produits certifiés et l'organisation de diverses campagnes de promotion de produits certifiés sur les marchés locaux, sous-régionaux et régionaux;
- » la sensibilisation des entreprises commerciales privées à développer les marchés locaux et régionaux pour les produits certifiés;

- » l'introduction et mise en œuvre des facilités de financement pour les petites et moyennes entreprises afin de permettre aux petits exploitants d'avoir accès au financement et d'améliorer leurs opérations forestières à travers la CF en vue d'atteindre les pratiques de GDF;
- » le ravivage des efforts précédents encourageant le FSC et les Initiatives Nationales (IN) et des membres dans les pays d'Afrique intéressés par la CF et les initiatives de soutien à élargir le PAFC afin de promouvoir largement et durablement la CF; l'intégration des gouvernements dans la promotion de toute action de CF et leur implication au début de l'action;
- » un plaidoyer pour l'allègement des procédures permettant l'accès aux forêts et aux ressources forestières par les communautés et les couches de la société les plus vulnérables pour régler la question de l'exploitation forestière illégale;
- » un plaidoyer pour de meilleures rémunérations et incitations pour les fonctionnaires en vue de renforcer les institutions forestières et de réduire la corruption dans le secteur forestier;
- » le renforcement des capacités des ONG nationales pour une meilleure application de la surveillance de la GDF;
- » la poursuite de la sensibilisation et de la communication sur les avantages spécifiques que chaque acteur tire de la CF afin d'aborder la question liée à la faible communication et à la désinformation sur la CF;
- » la promotion du développement des organismes locaux ou régionaux accrédités de certification et de vérification de la forêt;
- » l'appui aux programmes de formation continue des gestionnaires et des vérificateurs mis en œuvre par les membres du RIFFEAC et d'autres institutions forestières;
- » l'appui à l'élaboration de normes nationales adaptées et réalistes qui reflètent des contextes nationaux;
- » l'appui au test sur le terrain des normes nationales de certification GF afin de les adapter aux conditions socio-économiques et politiques en vigueur;
- » la défense et l'appui à l'élaboration de normes pour la certification des PFNL et des services environnementaux / écosystémiques;
- » l'appui aux programmes gouvernementaux de développement de structures permanentes qui recueillent, analysent et diffusent des statistiques sur le secteur forestier;
- » l'appui aux programmes gouvernementaux améliorant la transformation intérieure du bois;
- » le plaidoyer pour des incitations aux compagnies forestières qui sont engagées dans la transformation locale du bois, par exemple la réduction / l'exonération de la taxe associée à l'exportation de bois transformé;
- » la promotion et la facilitation de l'adoption du FLEGT en Afrique;
- » le plaidoyer pour l'application efficace de la RBUE dans les pays importateurs de bois et de produits ligneux;

- » la sensibilisation des marchés et des clients de l'UE pour l'exigence du bois et de produits de bois certifiés;
- » la conduite de recherche sur les méthodes d'ajout systématique «de valeur» aux produits certifiés qui encourageront les entreprises forestières à postuler pour la CF;
- » le renforcement des capacités de sensibilisation et d'accompagnement par les syndicats des ouvriers forestiers dans les entreprises qui traitent de la CF;
- » la conduite d'étude sur les impacts environnementaux des opérations forestières;
- » le renforcement des capacités des gestionnaires forestiers à élaborer et à mettre en œuvre des plans de formation pour les travailleurs forestiers;
- » le plaidoyer pour l'application des lois et règlements relatifs à la santé et la sécurité des travailleurs, sous-traitants et des forestiers dans le secteur;
- » la conduite d'études pour identifier et analyser les espèces (flore et faune) qui sont endémiques, rares, menacées ou en danger d'extinction pour promouvoir leur contrôle et leur protection;
- » la conduite d'études pour évaluer l'incidence des opérations forestières sur l'érosion et les cours d'eau et pour proposer des mesures de contrôle;
- » l'initiation d'études qui peuvent aider à la définition des Forêt de Haute Valeur de Conservation (FHVC) au niveau national;
- » la conduite d'études sur l'impact social des opérations forestières;
- » l'initiation et établissement d'un réseau de CF en Afrique;
- » la mise en œuvre d'un programme agressif d'éducation de marché ciblant les groupes de consommateurs, les décideurs au sein des institutions et départements gouvernementaux ainsi que les institutions privées et les entreprises qui utilisent le bois;
- » la mise en relation des propriétaires de forêts certifiées avec les organismes internationaux qui sont intéressés par les initiatives «croissance et économie vertes» et «la gestion communautaire des forêts (GCF)» pour la conservation des forêts naturelles; et,
- » l'initiation d'analyses continues coût et avantages de la CF en Afrique.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le Secrétariat de l’AFF pour nous avoir donné l’occasion en or de compiler les informations sur l’état de la certification forestière en Afrique. Nous remercions sincèrement le soutien généreux que nous avons reçu du Professeur Godwin Kowero, du Dr Yonas Yemshaw, du Prof. Mahamane Larwanou, du Dr. Jummai Yila, du Dr Doris Mutta en termes d’orientation dans la production de ce document ainsi que de son montage, et Mme Barbara Owuor pour le soutien logistique; tous sont au Secrétariat de l’AFF.

Nous adressons également nos remerciements à M. Paul Opanga (Bureau sous-régional du FSC en Afrique de l’Est), Mme Christine Kalui et Mme Diana A. Ochieng (Secrétariat de l’AEM), M. Michal Brink (CMO) et M. Humphrey Ngibuini (Forestry Development Trust) pour avoir fourni des informations utiles et des discussions utiles sur la certification forestière en Afrique. Nous sommes reconnaissants envers Dr Alan Smith pour l’examen critique de ce document, ainsi que ses contributions et suggestions / commentaires utiles; ainsi que le Dr Bjorn Lundgren pour avoir aussi examiné, édité avec soin et préparé le document pour l’impression. Le premier auteur est chaleureusement redevable à sa femme et d’autres membres de la famille pour leur soutien moral lors de la préparation de ce document.

En outre, nous tenons à remercier le soutien financier de l’Agence Suédoise de Développement International et de la coopération (ASDI) qui a facilité la réalisation des études qui ont généré les informations contenues dans ce document, pour avoir aussi facilité sa publication et une large diffusion. Nous remercions finalement nos institutions pour leur appui à travers la création d’un environnement de travail propice qui nous a permis de participer efficacement à l’élaboration du document.

Affiliation institutionnelle des auteurs

Prof. Demel Teketay, Botswana University of Agriculture and Natural Resources, Department of Crop Science and Production, Private Bag 0027, Gaborone, Botswana.

Dr. Marie M. Mbolo Abada, Department of Plant Biology, Faculty of Science, The University of Yaoundé 1 P O Box: 812 Yaoundé, Cameroon.

Dr. Severin K. Kalonga, Environment and Forest Certification (T) Ltd, P.O Box 35097, Dar es Salaam, Tanzania.

Mr. Olivier Ahimin, Africa Timber Organisation/The International Tropical Timber Organisation Libreville, Gabon and Laboratoire de botanique, UFR Biosciences Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire.

Les opinions, les résultats et conclusions ou recommandations de ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de leurs institutions

Références

ATO/ITTO, 2003. ATO/ITTO Principles, Criteria and Indicators for the Sustainable Management of African Natural Tropical Forests. ATO/ITTO. Libreville, Gabon, and Yokohama, Japan.

Barklund, Å. and Teketay, D., 2004. Forest certification: a potential tool to promote sustainable forest management in Africa. Report prepared for the project "Lessons Learnt on Sustainable Forest Management in Africa". Royal Swedish Academy of Agriculture and Forestry (KSLA), African Forest Research Network (AFORNET) at the African Academy of Science and FAO (see: www.ksla.se/sv/retrieve_file.asp?n=752).

Bass, S., Thornber, K., Markopoulos, M., Roberts, S. and Grieg-Gran, M., 2001. Certification's Impacts on Forests, Stakeholders and Supply Chains. IIED. London, UK.

Blaser, J., Sarre, A., Poore, D. and Johnson, S. 2011. Status of Tropical Forest Management 2011. ITTO Technical Series No 38. ITTO. Yokohama, Japan.

Boetekees, G., 2002. Capacity Building for Sustainable Forest Management and Forest Certification, Project Proposal. FSC International Center. Bonn, Germany.

Cashore, B., 2002. Legitimacy and the privatization of environmental governance: how non- state market-driven (NSMD) governance systems gain rule-making authority. *International Journal of Policy, Administration and Institutions* 15: 503–529.

Cashore, B., Auld, G. and Newsom, D., 2003. Forest certification (eco-labeling) programs and their policymaking authority: explaining divergence among North American and European case studies. *Forest Policy and Economics* 5: 225–247.

Cashore, B., Auld, B. and Newsom, D., 2004. *Governing Through Markets: Forest Certification and the Emergence of Non-State Authority*. Yale University Press, USA..

Cashore, B., Fred, F., Meidinger, E. and Newsom, D. (eds.), 2006a. *Confronting Sustainability: Forest Certification in Developing and Transitioning Countries*. Yale Publishing Services Center. USA.

Cashore, B., Gale, F., Meidinger, E. and Newsom, D., 2006b. Forest Certification in Developing and Transitioning Countries – Part of Sustainable Future? *Environment* 48: 1- 25.

Cerutti P.O, Lescuyer G, Tsanga R, Kassa S.N, Mapangou P.R, Mendoula, E.E, Missamba- Lola, A.P, Nasi R, Ekebil P.P.T and Yembe R.Y.,2014. Social impacts of the Forest

Stewardship Council certification: An assessment in the Congo Basin. Occasional Paper 103. CIFOR. Bogor, Indonesia.

Chan, F. 2011. The Role of Certification Body in the Product Certification Process (available at http://www.google.co.bw/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=0CDAQFjAD&url=http%3A%2F%2Fwww.hkctc.gov.hk%2Fen%2Fdoc%2FRole_of_Certification_Body_in_Product_Certification_Process.pdf&ei=X0hHVc2dD435aL2hgaAH&usq=AfQjCNEdtg_RdAM9EeyAi-qEDi0sWbWA&sig2=THLEowG_iOWtZyHPHaruQ&bvm=bv.92291466,d.d24, consulté le 08-12-2014).

Chidumayo, E., Okali, D., Kowero, G. and Larwanou, M. (eds.), 2011. Climate Change and African Forest and Wildlife Resources. African Forest Forum. Nairobi, Kenya.

Collier, R., Parfitt, B. and Woollard, D. 2002. A Voice on the Land: An Indigenous Peoples' Guide to Forest Certification in Canada (<http://www.ecotrust.ca/certification/an-indigenous-peoplesguide-forest-certification-canada>, consulté le 29-03-2015).

COMIFAC, 2005. Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. COMIFAC. Yaounde, Cameroon.

Dillon, D., 2013. Responsibly managing European boreal forests: the benefit for birds and society. Birdlife Europe. Brussels Belgium.

Eba'a Atyi, R.E., 2003. Preparatory Study for the Launching of a Regional Office in Africa. FSC International Center. Bonn, Germany.

Eba'a Atyi, R.E., 2004. Forest Certification in Gabon. Paper presented at the Symposium on Forest Certification in Developing and Transitioning Societies: Social, Economic, and Ecological Effects. Yale School of Forestry and Environmental Studies. New Haven, Connecticut, USA.

ETFRN (European Tropical Forest Research Network), 2010. Biodiversity Conservation in Certified Forests. Tropenbos International. Wageningen, the Netherlands.

EU Standing Forestry Committee, 2010. Public Procurement of Wood and Wood-Based Products. Final Report to the Standing Forestry Committee by the Ad Hoc Working Group IV on Public Procurement of Wood and Woodbased Products 2010 (available at http://ec.europa.eu/agriculture/fore/publi/wg4-112010_en.pdf, consulté le 08-10-2014).

FERN, 2001. Behind the Logo: An environmental and social assessment of forest certification schemes. FERN. Moreton-in-Marsh, Gloucestershire, UK

FERN, 2004. Footprint in the Forest: Current Practice and Future Challenges in Forest Certification. FERN. Moreton-in-Marsh, Gloucestershire, UK.

FAO, 2003. Forest Outlook Studies for Africa. FAO. Rome, Italy. FAO, 2014. State of the World's Forests. FAO. Rome, Italy.

FSC, 1994a. FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship. FSC. Oaxaca, Mexico. FSC, 1994b. FSC Statutes. FSC. Oaxaca, Mexico.

FSC, 1998. FSC National Initiative Manual. FSC. Oaxaca, Mexico.

FSC, 2004. Ten Years of FSC (1993-2003): Looking to the Future. FSC. Bonn, Germany. FSC, 2005a. FSC Accreditation Process for Applicant Certification Bodies (ABU-GUI-10-111). FSC. Bonn, Germany.

FSC, 2005b. FSC Policy – Modular Approach to Forest Certification (FSC-POL-10-003, 2005 EN). FSC. Bonn, Germany.

- FSC, 2005c. SLIMF Eligibility Criteria (FSS-STD-01-003, Version 1-0 EN). FSC. Bonn, Germany.
- FSC, 2009. Guidance on the interpretation of FSC principles and criteria to take account of small scale and low intensity (FSC-GUI-60-001 V1-0 EN). FSC. Bonn, Germany.
- FSC, 2012. FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship (FSC-STD-01-001 V5-0 EN). FSC. Bonn, Germany.
- FSC, 2013. FSC Modular Approach Programme (MAP). FSC. Bonn, Germany.
- FSC, 2014a. FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship (FSC-STD-01-001 V5-1 EN). FSC. Bonn, Germany.
- FSC, 2014b. The Forest Stewardship Council at 20 Years. FSC. Bonn, Germany.
- FSC, 2014c. FSC Market Info Pack: An Overview of Recent Trends and Current Status of Forest Stewardship Council. FSC. Bonn, Germany.
- FSC, 2014d. Global FSC Certificates: Types and Distribution. FSC. Bonn, Germany. FSC, 2015. FSC Facts & Figures. FSC. Bonn, Germany.
- FSC Sweden, 2013. The Contribution of FSC Certification to Biodiversity in Swedish Forests. Report 2. FSC Sweden. Stockholm
- Hakizumwami, E., 2011. Progress of FSC certification in the Congo Basin. International Seminar on Forest Certification, Madrid.
- Ham, C., 2004. Forest Certification in South Africa. Paper presented at the Symposium on Forest Certification in Developing and Transitioning Societies: Social, Economic, and Ecological Effects. Yale School of Forestry and Environmental Studies. New Haven, Connecticut, USA.
- Hirschberger, P., 2005. The Effects of FSC-certification in Estonia, Germany, Latvia, Russia, Sweden and the United Kingdom: An analysis of Corrective Action Requests (Summary report). WWF European Forest Programme. WWF, Switzerland (<http://assets.panda.org/downloads/fscsummaryanalysisallcountries.pdf>, consulté le 29-03-2015).
- IPCC, 2007. Climate Change 2007: Synthesis Report. IPCC 4th Assessment Report. Geneva, Switzerland.
- ISEAL, 2004. Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards. ISEAL. Bonn, Germany.
- ITTO, 2008. Developing Forest Certification: Towards Increasing the Comparability and Acceptance of Forest Certification Systems. ITTO. Yokohama, Japan.
- Janisch, C., 2007. Background to Assessment and Survey of Existing Initiatives in Ecolabelling in the Africa Region. UNEP. Nairobi, Kenya.
- Kaechele, K., May, P., Primmer, E. and Ludwig, G., 2011. Effectiveness of forest certification and its role in a conservation policy mix. Forest Certification: a Voluntary Instrument for Environmental

Governance Special Session on 'Instrument Mixes for Biodiversity Policies'. ESEE 2011. Istanbul, Turkey.

Kalunga, S., 2015. Forest Certification in Eastern and Southern Africa. African Forest Forum. Nairobi, Kenya.

Kalunga, S.K., Kulindwa, K.A. and Mshale, B.I., 2014. Equity in Distribution of Proceeds from Forest Products from Certified Community-Based Forest Management in Kilwa District, Tanzania. Small-scale Forestry, doi 10.1007/s11842-014-9274-6: 1-17.

Karmann, M., 2014. FSC Monitoring and Evaluation Report: Context, Figures, Effects and Impacts. Public Report 2013 (revised version March 2014). FSC. Bonn, Germany.

Karmann, M. and Smith, A. (eds.), 2009. FSC reflected in scientific and professional literature: Literature study on the outcomes and impacts of FSC certification. FSC. Bonn, Germany

Kowero, G., Njuki, J. and Nair, C.T.S., 2009. Some Drivers of Change in Forest Conditions in Africa. Discovery and Innovation (SFM Special Edition No. 1) 21: 4-11.

Lewis, R.A. and Davis, S.R., 2015. Forest certification, institutional capacity, and learning: An analysis of the impacts of the Malaysian Timber Certification Scheme. Forest Policy and Economics 52: 18–26.

Markopoulos, M., 2003. The Role of Certification in Community-Based Forest Enterprise. In: Meidinger, E. Elliott, E. and Oesten, G. (eds.), Social and Political Dimensions of Forest Certification. Verlag Remagen-Oberwinter, Germany. pp. 105-131.

Marx, A. and Cuypers, D., 2010. Forest certification as a global environmental governance tool: What is the macro-effectiveness of the Forest Stewardship Council? Regulation & Governance 4: 408-434.

Mbolo, M., 2015a. Forest Certification in Central Africa. African Forest Forum. Nairobi, Kenya.

Mbolo, M., 2015b. Forest Certification in Northern Africa. African Forest Forum. Nairobi, Kenya.

Meidinger, E. Elliott, E. and Oesten, G. (eds.), 2002. Social and Political Dimensions of Forest Certification. Verlag Remagen-Oberwinter, Germany.

Meidinger, E., Elliot, C. and Oesten, G., 2002. The fundamentals of forest certification. In Meidinger, E., Elliot C. and Oesten G. (eds.): Social and Political Dimensions of Forest Certification. Verlag Remagen-Oberwinter, Germany.

Molnar, A., 2003. Forest certification and communities: looking forward to the next decade. Forest Trends. Washington D.C., USA.

Molnar, A., 2004. Forest certification and communities. International Forestry Review 6: 173–180.

Muthoo, M.K., 2012. Forest Certification and Green Economy. Unyasilva 239: 17-23. Naka, K., Hammet A.L., and Stuart W.B., 2000. Forest Certification: Stakeholders, Constraints and Effects. Local Environment 5(4): 475–481.

NAFA (National Aboriginal Forestry Association), 1996. Assessment of the need for Aboriginal compliance with sustainable forest management and forest product certification systems. Golden Lake, Ontario, Canada (<http://www.nafaforestry.org/cert/>, consulté le 29-03-2015)

Newsom, D. and Hughell, D., 2011. The Contribution of Rainforest Alliance/FSC Certification to the Conservation of World Heritage Sites. *World Heritage Papers* 30: 46-53.

Njuki, J., Kowero, G. and Nair, C.T.S., 2004. What Shapes Forestry in Africa? A report prepared for the project "Lessons Learnt on Sustainable Forest Management in Africa". AFORNET. Nairobi, Kenya.

Nukpezah, D., Alemagi, D., Duguma, L., Minang, P., Mbosso, C. and Tchoundjeu, Z., 2014. An Examination of Forest Certification Status among Logging Companies in Cameroon. *International Scholarly Research Notices* Volume 2014, Article ID 323014, 8 pages (<http://dx.doi.org/10.1155/2014/323014>).

Nussbaum, R. and Simula, M., 2005. *The Forest Certification Handbook (Second Edition)*. Earthscan. London, UK.

Olivier, A., 2015. *Forest Certification in Western Africa*. African Forest Forum. Nairobi, Kenya.

Owino, F., 2003. Some Opportunities and Bottlenecks for Forest Certification in Eastern Africa. XII World Forestry Congress, 2003. Quebec City, Canada.

Ozinga, S., 2001. Behind the Logo: An Environmental and Social Assessment of Forest Certification Schemes. FERN. Brussels, Belgium (<http://www.fern.org/node/532>, consulté le 29-03-2015).

Ozinga, S., 2004. Footprints in the Forest: Current Practice and Future Challenges in Forest Certification. FERN. Brussels, Belgium (<http://www.fern.org/pubs/reports/footprints.pdf>, consulté le 29-03-2015).

PEFC, 2011. PEFC Annual Review 2011 - Moving Beyond Timber: A Review of PEFC Activities. PEFC. Geneva, Switzerland.

PEFC, 2014a. Conformity Assessment PAFC Gabonese Forest Certification Scheme. PEFC. Geneva, Switzerland.

PEFC, 2015. PEFC Global Statistics: SFM & CoC Certification. PEFC. Geneva, Switzerland. Pearce, D.W., Putz, F.E. and Vanclay, J.K., 2003. Sustainable forestry in the tropics: panacea or folly? *Forest Ecology and Management* 172: 229–247.

Peña-Claros, M., Blommerde, S. and Bongers, F., 2009a. Forest Management Certification in the Tropics: Evaluation of Its Ecological, Economic and Social Impacts. Wageningen University, The Netherlands

Peña-Claros, M., Blommerde, S. and Bongers, F. 2009b., Assessing the progress made: an evaluation of forest management certification in the tropics. *Tropical Resource Management Papers* 95. Wageningen University, The Netherlands.

Peña-Claros, M and Bongers, F., 2010. An indirect way to evaluate the impact of certification. *ETFRN News* 51: 131-136.

Perera, P. and Vlosky, R.P., 2006. A History of Forest Certification. Louisiana Forest Products Development Center Working Paper No. 71. Louisiana State University, Baton Rouge, USA.

Purbawiyatna, A. and Simula, M., 2008. Developing forest certification: towards increasing the comparability and acceptance of forest certification systems worldwide. ITTO Technical Series No. 29: 1-128. ITTO. Yokohama, Japan.

Rae, J. and Godden, L., 2012. From Forest Certification to REDD+. ETRN News 53: 194- 202.

Rainforest Alliance, 2007. SmartStep - A Stepwise Approach toward FSC Forest Management Certification, Program Description. Rainforest Alliance. New York, USA.

Rametsteiner, E. and Simula, M., 2003. Forest certification - an instrument to promote sustainable forest management? Journal of Environmental Management 67: 87-98.

Ros-Tonen, M.A.F., 2004. Final Report: Congress on Globalisation, Localisation and Tropical Forest Management in the 21st Century. Amsterdam Research Institute for Metropolitan and Int. Development Studies. Amsterdam, The Netherlands.

Sheil, D., Putz, F.E. and Zagt, R.J. (eds.), 2010. Biodiversity conservation in certified forests. Tropenbos International. Wageningen, The Netherland.

Spilsbury, M.J., 2005. The sustainability of forest management: assessing the impact of CIFOR criteria and indicators research. Impact Assessment Papers No. 4. CIFOR. Bogor, Indonesia.

Smith, P., 2004. Inclusion before streamlining: the status of data collection on Aboriginal issues for sustainable forest management in Canada. In: Innes, J.L., Hickey, G.M. and Wilson, B. (eds.): International Perspectives on Streamlining Local-Level Information for Sustainable Forest Management. Canadian Forest Service Pacific Forestry Centre. Victoria, British Columbia, Canada, pp. 94–104.

Teitelbaum, S., 2009. Impacts of FSC Certification in the Canadian Boreal Forest: Exploring Partnerships between Forest Companies and Aboriginal Peoples. Rainforest Alliance. New York, USA

Teketay, D., 2004. Capacity Building for Sustainable Forest Management and Certification in Africa: Narrative Report (01 January – 31 December 2003). FSC African Regional Office. Kumasi, Ghana.

Teketay, D., 2004-2005. Causes and consequences of dryland forest degradation in Sub- Saharan Africa. *Walia* 24: 3-20.

Teketay, D., 2005. Capacity Building for Sustainable Forest Management and Certification in Africa: Narrative Report (01 January – 31 December 2004). FSC African Regional Office. Kumasi, Ghana.

Teketay, D., 2006. Capacity Building for Sustainable Forest Management and Certification in Africa: Narrative Report (01 January – 31 December 2005). FSC African Regional Office. Kumasi, Ghana.

Teketay, D., 2007. Capacity Building for Sustainable Forest Management and Certification in Africa: Integrated Narrative and Financial Report (01 January – 31 December 2006). FSC African Regional Office. Accra, Ghana.

Teketay, D., 2008. Capacity Building for Sustainable Forest Management and Certification in Africa: Integrated Narrative and Financial Report (01 January – 31 December 2007). FSC African Regional Office. Accra, Ghana.

Teketay, D., 2012a. The African Ecolabelling Mechanism (AEM) and its Eco Mark Africa (EMA): Current Status. Presentation at the “ECOWAS Workshop on Ecolabelling”, 24 May 2012, Mensvic Grand Hotel, Accra, Ghana.

Teketay, D., 2012b. African Eco-Labeling Mechanism: Options to Promote Sustainable Consumption and Conservation. Keynote presentation during the “Think Tank Event on Eco-labelling of African Fisheries: Policy Dialogue on Eco-Labeling of African Fisheries”, 20-21 Nov. 2012, Windsor Hotel, Nairobi, Kenya.

TEREA, 2008. Gabonese Forest Certification Scheme. Gabonese Association of the Pan African Forest Certification System PAFC, Gabon, Libreville.

Thornber, K., 2002. Certification: A Discussion of Equity Issues. In: Meidinger, E. Elliott, E. and Oesten, G. (eds.): Social and Political Dimensions of Forest Certification. Verlag Remagen-Oberwinter, pp. 63-82.

Tikina, A.V., Innes, J.L., Trospen, R.L. and Larson, B.C., 2010. Aboriginal peoples and forest certification: a review of the Canadian situation. *Ecology and Society* 15: 33.

Tollefson, C., 2003. Indigenous rights and forest certification in British Columbia. In: Kirton, J. and MacLaren, V. (eds.): Hard Choices, Soft Law: Voluntary Standards in Global Trade, Environment and Social Governance. Ashgate Press, Aldershot, New Mexico USA, pp. 93-118.

UNECE/FAO, 2013. Forest Products Annual Market Review 2012-2013. UNECE/FAO. Geneva, Switzerland.

UNEP, 2008. Strategy Document of the African Eco-Labeling Mechanism (AEM). UNEP. Nairobi, Kenya.

UNESCO, 2011. Adapting to Change: The State of Conservation of World Heritage Forests in 2011. World Heritage Papers 30. UNESCO. Paris, France.

Upton, C. and Bass, S., 1995. The Forest Certification Handbook. Earthscan. London, UK. van Hensbergen, H.J., Bengtsson, K., Miranda, M. and Dumas, I., 2011. Poverty and Forest Certification. The Forest Initiative. Stockholm, Sweden.

van Kreveld, A. and Roerhorst, I. (undated). Great Apes and Logging. WWF. Zeist, The Netherlands.

van Kuijk, M., Zagt, R.J and Putz, F.E., 2009. Effects of Certification on Forest Biodiversity. Report commissioned by Netherlands Environmental Assessment Agency (PBL). Tropenbos International. Wageningen, The Netherlands.

Vogt, K.A., Larsen, B.C., Gordon, J.C., Vogt, D.J. and Franzeres, A., 2000. Forest Certification, Roots, Causes, Challenges and Benefits. CRS Press, Boca Raton, Florida, USA.

Watts, C.M., Pile, L.S. and Straka, T.J., 2012. Sustainability and Forest Certification as a Framework for a Capstone Forest Resource Management Plans Course. *Open Journal of Forestry* 2: 159-166.

World Bank, 2004. Report of the Forest Investment Forum 22-23 October 2003. World Bank/PROFOR. Washington D.C., USA.

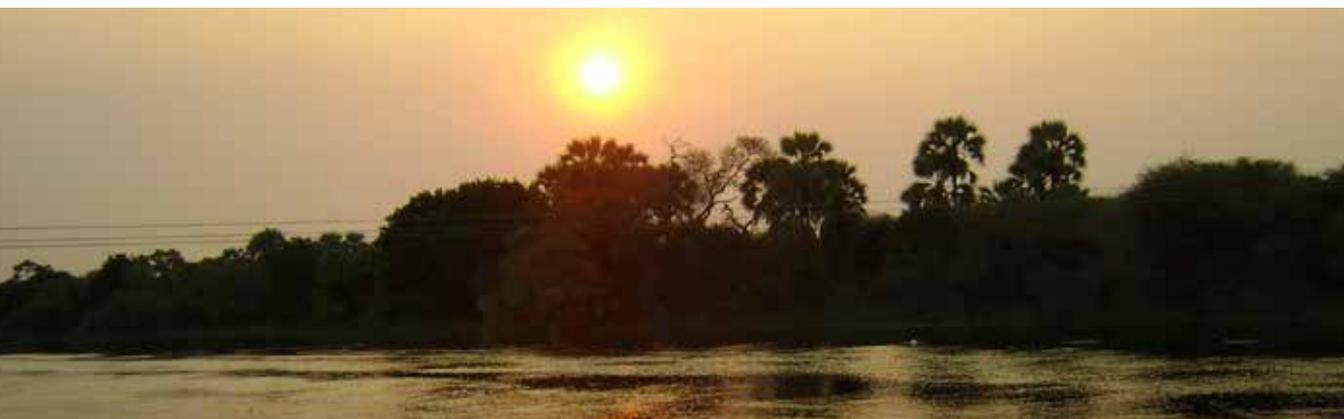
World Bank, 2013. Africa's Pulse: An analysis of issues shaping Africa's economic future. World Bank. Washington D.C., USA

Yadav, M., Kotwal, P.C. and Menaria, B.L., 2007. Forest Certification: A Tool for Sustainable Forest Management. Monograph on Forest Certification and Sustainable Forest Management. Indian Institute of Forest Management. Bhopal, India



African Forest Forum

Une plate-forme pour les acteurs du secteur forestier en Afrique



pour plus d'information, veuillez contacter:

Le Secrétariat Exécutif African Forest Forum
c/o World Agroforestry Centre (ICRAF)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O.Box 30677-00100, Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 722 4203,
Fax: +254 20 722 4001
Email: exec.sec@afforum.org
Website: www.afforum.org

